
Le litige de Tourinne-la-Chaussée (1130-1150) : un tremplin politique ? Contribution à l'étude de la stratégie de gestion monastique de l'abbé Wibald de Stavelot en Lotharingie

Auteur : Valée, Raphaël

Promoteur(s) : Close, Florence

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité approfondie

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19028>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de Philosophie et Lettres
HISTOIRE

Le litige de Tourinne-la-Chaussée (1130-1150) : un tremplin
politique ?

Contribution à l'étude de la stratégie de gestion monastique de l'abbé
Wibald de Stavelot en Lotharingie.

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire

Par Raphaël VALÉE

Sous la direction de Florence CLOSE

Membres du jury : Julien MAQUET & Kevin SCHMIDT

Année académique : 2022-2023

Le litige de Tourinne-la-Chaussée (1130-1150) : un tremplin politique ?

Contribution à l'étude de la stratégie de gestion monastique
de l'abbé Wibald de Stavelot en Lotharingie

Remerciements

En 2017, lorsque j'ai arpenté pour la première fois les couloirs de cette illustre institution, la rédaction d'un mémoire de licence me paraissait être une épreuve gargantuesque, voire insurmontable. Puis les années ont passé, et je me suis finalement retrouvé confronté à cet exercice. À présent je peux le dire : la finalité de cette aventure est à portée de main. Cependant, devant l'ampleur du travail achevé, il serait malhonnête de m'attribuer seul le mérite. Je tiens donc à profiter de ces quelques lignes afin de partager au lecteur l'identité de ceux sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour.

En premier lieu, je dédie mes pensées et remerciements à Florence Close, la promotrice de ce mémoire, qui eut la patience d'encadrer un jeune étudiant à l'esprit parfois trop lyrique, et dont les conseils ont permis à mes nombreux errements intellectuels d'aboutir à un projet concret, que je peux présenter avec fierté.

Je tiens également à remercier mes deux lecteurs, messieurs Julien Maquet et Kevin Schmidt, dont les remarques, conseils et lectures m'ont permis de perfectionner ma réflexion sur de nombreux sujets.

Ce projet doit également beaucoup à Christophe Masson, professeur à l'université de Liège, ainsi qu'à Michel Richartz, de l'université de Luxembourg, avec qui j'ai eu le plaisir d'échanger au sujet de cette recherche.

Car j'ai l'intime conviction que le soutien moral vaut autant que le soutien intellectuel, je tiens ici à remercier mes camarades de l'unité scoute de Faimés, co-animateurs et animés, dont l'indéfectible amitié m'honore depuis tant d'années. Tom, Charles, Antoine, Guillaume, ainsi que tous ceux que je puis citer au risque de rendre ces remerciements beaucoup trop longs, mais qui se reconnaîtront, je vous adresse mes plus sincères remerciements.

Je remercie mes parents ainsi que ma grand-mère qui, même s'ils n'ont jamais eu la fibre historique, m'ont écouté de longues heures parler d'un sujet pour lequel ils n'avaient absolument aucune affinité.

Enfin, je remercie ma chère Marie, qui sut écouter mes réflexions, mes doutes, partagea mon engouement lorsque je terminais une traduction latine, et veilla à ce que la motivation ne cède point trop sa place à l'oisiveté dans mon quotidien de mémorant.

Plan du travail

- Introduction
 - Sur les traces d'un célèbre abbé...
 - Etat de la recherche
 - Wibald de Stavelot
 - La gestion des domaines et les seigneurs de Lotharingie
 - Une source d'informations inestimables : le corpus épistolaire de Wibald
 - Wibald, victime ou stratège ?
 - Méthodologie

- 1. Chapitre premier : Tourinne-la-Chaussée, pomme de discorde en Hesbaye
 - 1.1. Tourinne-la-Chaussée, des origines antiques au XII^e siècle
 - 1.2. L'intérêt de Tourinne
 - 1.3. Un indice de l'intérêt tactique de Tourinne : l'enlèvement d'Hollogne-sur-Geer

- 2. Chapitre second : Wibald face au comte de Namur
 - 2.1. Les premiers litiges : 1130-1139
 - 2.2. Les incendies de 1143 : un coup téléguidé par Namur ?
 - 2.3. Les acteurs du chaos de 1147
 - 2.4. La communauté monastique face aux troubles

- 3. Chapitre troisième : Wibald face au prince-évêque de Liège
 - 3.1. Un soutien à distance : la correspondance comme arme
 - 3.1.1. Henri II de Leez
 - 3.1.2. Wibald et la protection papale accordée aux croisés
 - 3.1.3. La réponse épiscopale
 - 3.2. « Un espoir de salut venant de Trêves ? » : la correspondance pontificale de Wibald.
 - 3.2.1. Eugène III
 - 3.2.2. Wibald et les cardinaux
 - A) Guidon de Saint-Côme-et-Damien
 - B) Les cardinaux Jean et Jourdain

- 4. Chapitre quatrième : Wibald en Lotharingie
 - 4.1. Avant la tempête, le calme : la politique d'apaisement de Wibald
 - 4.1.1. L'intercession de Wibald en faveur d'Henri de Namur
 - 4.1.2. La trêve négociée, et ses premières failles
 - 4.1.3. 1149, une année paisible ?
 - 4.2. La guerre namuro-liégeoise
 - 4.2.1. Henri II de Leez, allié ou ennemi de Stavelot ?
 - 4.2.2. Doute et action d'un abbé
 - 4.3. Sortie du chaos
 - 4.3.1. Wibald, arbitre lotharingien
 - 4.3.2. Un prestige renouvelé : le cas du comte de Salm

- 5. Conclusion

Tableau des abréviations

- HR, n° du tome, n° du document, n° de page, n° de ligne = HALKIN J. et ROLAND C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. 1, Bruxelles, Kiessling et Imbreghts, 1930.
- B.N. = Biographie nationale.
- WIBALD, n° du tome, n° de la lettre, n° de la page, n° de la ligne = HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds von Stablo und Corvey*, 3 t., Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 2012.

- Sur les traces d'un célèbre abbé...

La genèse de ce travail remonte à l'an 2019, lorsque j'ai affirmé pour la première fois ma volonté claire de consacrer mon temps et ma passion d'historien à l'étude de la période médiévale. Au crépuscule de mon bachelier, il me fallait, à l'instar de mes condisciples, trouver un sujet à traiter dans le cadre de mon travail de fin de cycle. Accompagné dans ma réflexion par les conseils et suggestions de madame Florence Close, je n'ai pas tardé à m'intéresser à une typologie de sources particulière : les correspondances épistolaires.

Nombreux sont les auteurs médiévaux à s'être adonnés à l'écriture d'une lettre. Ainsi, j'ai vite été confronté à un choix ; il me fallait en choisir un auquel consacrer ma réflexion académique. Cependant, j'ai rapidement été attiré par l'un d'eux, grand intellectuel du XII^e siècle et abbé de Stavelot-Malmédy, l'illustre Wibald.

Il me serait bien difficile de résumer les raisons pour lesquelles ce personnage a originellement suscité mon intérêt. Pour ne rien cacher au lecteur, certaines sont à mettre sur le compte du hasard ; ainsi, le destin voulut que Bitola, ville de l'actuelle Macédoine du Nord dans laquelle décéda Wibald, fut également le point de départ de l'un de mes plus savoureux voyages de jeunesse. Par ailleurs, j'avais, quelques semaines plus tôt, eu la chance de me rendre à Stavelot, et avait d'ores et déjà été interpellé par une plaque commémorative en l'honneur du personnage, souvenir qui n'avait alors pas manqué de titiller ma curiosité.

Mais ce choix n'est pas simplement le résultat de mes pérégrinations juvéniles. En effet, bravant ce latin médiéval qui m'était alors inconnu, et avec l'aide de madame Close et de mes condisciples médiévistes, je me suis lancé dans la traduction de quelques lettres de la correspondance de Wibald. À travers les lignes rédigées de sa plume, j'ai découvert un personnage attachant, d'une intelligence exceptionnelle, et au carnet d'adresses extrêmement vaste. Me plonger dans la correspondance de Wibald, c'était avoir l'assurance de puiser dans une source presque intarissable de connaissances, d'informations et, plus encore, de problèmes à résoudre.

Le premier travail que j'ai consacré à Wibald fut écrit dans le cadre du séminaire de recherche médiévale niveau II ; il portait sur les confraternités de prières que l'abbé entretenait

avec d'autres abbayes, notamment celle de Solignac.¹ À la rentrée suivante, il me fallait à nouveau trouver un sujet auquel consacrer un travail plus conséquent encore ; l'heure était venue de bâtir un projet qui me permettrait d'obtenir le titre de Master en Histoire tant convoité. Après quelques errements stériles dans des dossiers traitant de la période alto-médiévale, je suis revenu, pour ainsi dire par hasard, au dossier « Wibald ». Au détour des pages feuilletées, mon attention s'est portée sur la lettre 26 du corpus, missive rédigée par l'assemblée des moines de Stavelot à leur abbé, en automne 1147. À la vérité, un unique mot a retenu mon attention à ce moment : « Tornines ». La lecture des notes de Martina Hartmann, éditrice de cette correspondance, confirma mon intuition ; il s'agissait là du village de Tourinne-la-Chaussée, petite agglomération perdue en Hesbaye liégeoise.² Il se trouve que ce village est directement voisin de celui qui m'a vu grandir, raison pour laquelle j'ai décidé de m'y attarder.

Que le lecteur soit rassuré ; le travail dont je retrace ici les balbutiements n'est pas uniquement le résultat des sentiments nostalgiques d'un hesbignon arraché à sa campagne tranquille et à présent plongé dans le tumulte propre à la vie urbaine. Si un facteur personnel a indéniablement joué, il n'en demeure pas moins que le sujet auquel le présent travail est consacré apporte, à mon sens, son lot de questionnements et de problèmes auquel l'historien se doit de répondre. Les prochaines lignes seront l'occasion d'en convaincre le lecteur.

La lettre 26 pose en effet les premiers jalons d'un problème qui poursuit Wibald de son élection à la tête de l'abbaye ardennaise en 1130 jusqu'en 1152 : les déprédations dont les abbayes de Stavelot et Malmédy sont victimes. Stavelot fut, durant l'abbatiat de Wibald, victime du contexte géopolitique instable de la Lotharingie : les seigneurs lotharingiens, avides de nouvelles terres et richesses, et désireux d'imposer leur hégémonie dans une région peu soumise à l'autorité impériale, n'ont pas hésité à s'en prendre aux possessions de

¹ Solignac, commune de Limoges-Sud, arr. Limoges, département de Haute Vienne, France. Voir MARTIN J.-L., *Dictionnaire national des communes de France : structure administrative, renseignements P.T.T. et S.N.C.F.*, Paris, Albin Michel, 1972, p. 1025. Solignac et Stavelot sont liées par la figure de saint Remacle, qui fut le premier abbé de la première abbaye, et fondateur de la seconde. Voir BAIX F., *L'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy. Première partie : l'Abbaye Royale et Bénédictine (Des origines à l'avènement de S. Poppon, 1021)*, Charleroi, La Terre wallonne, 1924, p. 14-15.

² Tourinne-la-Chaussée, commune de Braives, arr. Waremme, prov. Liège, région wallonne, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique : dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 2, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1983, p. 1479-1480.

l'abbaye. L'un des principaux domaines convoités se trouve être celui de Tourinne. La réaffirmation de la possession de ce domaine par l'abbaye de Stavelot, puis la protection de celui-ci semble avoir été l'une des préoccupations centrales de Wibald dans la cadre de sa politique en Lotharingie.

- Etat de la recherche

- Wibald de Stavelot.

L'abbé Wibald de Stavelot a d'ores et déjà fait l'objet de nombreux travaux d'historiens. L'attrait qu'il suscita s'explique aisément ; personnage d'un intellect supérieur, il fut un homme d'une remarquable complexité. Tout à la fois homme d'église, diplomate, mécène, écrivain, juriste et brillant orateur, la personnalité et l'action du prélat ont amenés de nombreux historiens à se pencher sur ces multiples aspects de la vie de l'abbé. La bibliographie disponible sur Wibald regorge ainsi d'une multitude de travaux, rédigés dans la langue de Molière ou de Goethe.³

Mais qui fut donc Wibald de Stavelot ? Nous ne comptons plus le nombre de biographies de l'abbé que cette recherche nous a amené à lire. Sa vie est relativement bien connue, et fut décortiquée à l'envi par la multitude de chercheurs ayant travaillé sur lui.⁴ Malgré cette prolifération de biographies, il ne nous semble pas vain de résumer ici quelques points essentiels de son parcours de vie.

Wibald naquit en 1098, dans une famille de *ministeriales* de l'abbaye de Stavelot.⁵ Sa formation intellectuelle débuta sur les bancs de l'école du monastère ardennais, formation

³ Dans l'optique de convaincre le lecteur de l'intérêt que suscite Wibald auprès des historiens, nous renverrons ici aux deux publications issues du colloque s'étant tenu au sujet de l'abbé, il y a de cela une dizaine d'années. Voir LEMEUNIER A., *Wibald de Stavelot : Abbé d'Empire († 1158) : d'or et de parchemin*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2009. ; LEMEUNIER A. et SCHROEDER N., *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien au XIIIe siècle. Actes du colloque des 19-20 novembre 2009*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2010.

Ces volumes rassemblent les contributions de nombreux historiens médiévistes éminents, parmi lesquels on citera notamment Jean-Louis Kupper, Julien Maquet, Nicolas Schroeder ou encore Martina Hartmann. Ces articles ainsi compilés font notamment état de la sensibilité de Wibald pour son Ardenne natale, de l'aspect juridique de son œuvre, ou encore de sa correspondance. Bien qu'aujourd'hui datés d'une dizaine d'années, ils offrent un bon aperçu de l'état de la recherche sur le personnage.

⁴ Nous renvoyons ici au travail de Franz-Josef Jakobi, qui rédigea la monographie la plus exhaustive sur le sujet à notre connaissance. Voir JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158) : Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Münster, Aschendorff, 1979.

⁵ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds von Stablo und Corvey*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2012, p. IX.

qu'il poursuivit à Liège, sous l'égide du maître Rupert de Saint-Laurent.⁶ Durant ses années d'apprentissage, il acquit de solides connaissances en médecine, en agronomie, mais également dans les arts libéraux. Wibald ne cessa néanmoins jamais d'accroître ses connaissances et acquit, dans les années qui suivirent, de solides connaissances en droit savant.⁷

C'est à l'abbaye de Waulsort que Wibald débuta sa carrière monastique.⁸ Il n'y resta cependant que quelques mois, et retourna très vite auprès de l'abbaye qui l'avait vu naître.⁹ Durant la décennie 1120, il progressa hiérarchiquement au sein de la communauté : rédacteur de chartes en 1126, portier de l'abbaye en 1128, c'est en 1130 qu'il obtint la dignité d'abbé de Stavelot.¹⁰ Devenu la plus haute autorité de la communauté monastique ardennaise, il réorganisa les domaines de l'abbaye, rétablit la discipline monastique, et tenta de lutter contre les vellétés des ministeriaux de l'abbaye, suivant en cela les conceptions héritées de la réforme grégorienne sur la primauté des clercs sur les laïcs.¹¹

À côté de ses activités monastiques, Wibald fut assez vite amené à prendre part aux affaires du diocèse, puis de l'empire. Lorsqu'Alexandre, prince-évêque de Liège, fut sommé de se rendre à Rome pour répondre aux accusations de simonie qui pesaient sur lui, c'est à Wibald que le successeur de saint Lambert fit appel.¹² Dès 1136, il devint l'un des proches de

⁶ DESPY G., « Wibald de Stavelot » in *B. N.*, t. 30, suppl. 2, Bruxelles, Émile Bruylant, 1958, col. 814.

Rupert de Saint-Laurent est considéré comme l'une des figures de proue de la théologie liégeoise au XII^e siècle. Selon Jay Diehl, son activité de pédagogue à l'abbaye de Saint-Laurent aurait été particulièrement importante. Voir DIEHL J., « Masters and schools at St Laurent : Rupert of Deutz and the scholastic culture of a liégeois monastery » in VANDERPUTTEN S., SNIJDERS T. et DIEHL J., *Medieval Liège at the crossroads of Europe : monastic society and culture, 1000-1300*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 151-153.

⁷ MAQUET J., « "Wibald, un Cicéron chrétien ?". Les connaissances juridiques et la pratique judiciaire d'un grand abbé d'empire († 1158) », in *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien au XII^e siècle. Actes du colloque des 19-20 novembre 2009*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2010, p. 35.

⁸ Waulsort, arr. Dinant, prov. Namur, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique, op. cit.*, t. 2, p. 1607.

Wibald conserva un lien avec cette abbaye durant toute sa vie. En 1151 notamment, les moines de Waulsort s'adressèrent à Wibald, afin d'obtenir son aide dans le conflit qui les opposait à la communauté d'Hastière. L'abbé de Stavelot fit parvenir l'affaire jusqu'au pape, et entérina la prédominance de Waulsort sur Hastière. Voir DESPY G., « Wibald de Stavelot » in *B. N.*, t. 30, suppl. 2, Bruxelles, Émile Bruylant, 1958, col. 822.

⁹ *Idem*, col. 814.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle, op. cit.*, p. 90-95.

Sur la réforme grégorienne, voir MAZEL F., « L'Église et le nouvel ordre du monde » in *L'Histoire*, n°507 (Mai 2023), p. 30-42.

¹² MAQUET J., « "Wibald, un Cicéron chrétien ?" » in *Wibald en questions, op. cit.*, p. 35.

Concernant les accusations de simonie pesant sur l'évêque Alexandre, nous renvoyons à l'article que Kevin Schmidt consacra à la relation entre l'abbé de Saint-Trond Raoul et l'évêque. Voir SCHMIDT K., « Alexandre Ier de Liège et Raoul de Saint-Trond : une alliance de circonstance ? », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 93 (2015), n° 3, p. 647-667.

l'empereur Lothaire III, et l'accompagna dans son expédition contre les Normands de Sicile.¹³ Devenu brièvement abbé du Mont-Cassin à la demande de ce même Lothaire, Wibald dut cependant s'enfuir sous la menace des Normands.¹⁴

C'est sous le règne de Conrad III que Wibald accéda aux plus hautes sphères du pouvoir impérial. Il devint un membre important de la chancellerie impériale, qu'il réforma considérablement, notamment grâce à ses connaissances en droit savant.¹⁵ Durant la décennie 1140, il assista également à un grand nombre de diètes et de conseils royaux.¹⁶ En 1146, Conrad III le plaça à la tête de l'abbaye impériale de Corvey, alors en proie à de grands tourments.¹⁷ Dès lors, la vie de Wibald devint une vie d'itinérance, voyageant au gré des besoins des abbayes à sa charge, et des missions que Conrad III lui confiait. C'est également à l'abbé que l'empereur confia l'éducation de son fils Henri, lorsqu'il partit en Croisade.¹⁸

La vieillesse semble l'avoir forcé à se retirer des affaires de l'empire. Sous le règne de Frédéric Barberousse, l'abbé, alors âgé d'une cinquantaine d'année, délaissa son activité à la chancellerie impériale mais fut chargé de la diplomatie avec l'empire byzantin.¹⁹ Envoyé en ambassade à Constantinople en 1158, il trouva la mort sur le chemin du retour.²⁰

- La gestion des domaines et les seigneurs de Lotharingie

Deux aspects méritent d'être particulièrement abordés dans le cadre de ce travail : la gestion des domaines ecclésiastiques durant le XII^e siècle, et la relation qu'entretint Wibald avec les seigneurs en Lotharingie ; Quant à la première, deux études sont d'une importance considérable à cet égard. La première est la thèse de doctorat d'Alexis Wilkin au sujet de la gestion des avoirs de l'église Saint-Lambert de Liège, laquelle brosse un portrait éloquent des différentes régions dans lesquels ces domaines se situaient, ainsi que la logique derrière

¹³ DESPY G., « Wibald de Stavelot » in *B.N., op. cit.*, col 815.

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ JORIS A., *Villes, affaires, mentalités : autour du pays mosan*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1993, p. 602-603.

¹⁶ DESPY G., « Wibald de Stavelot » in *B.N., op. cit.*, col 816.

¹⁷ *Idem*, col. 819. Il s'agit ici principalement de l'affaire des monastères de Kemnade et Fischbeck, sur laquelle nous ne nous étendrons pas ici.

¹⁸ *Idem*, col. 816.

¹⁹ Sur l'activité de Wibald sous Frédéric Barberousse, nous renvoyons au mémoire d'Ambroisine Verrycken sur le sujet. Voir VERRYCKEN A., *Wibald van Stavelot en zijn invloed onder Frederik I Barbarossa (1152-1158) : een studie op grond van zijn correspondentie*, mémoire de licence en histoire, inédit, Université de Louvain, année académique 1973-1974.

²⁰ LAMBOTTE B., NEURAY B., « La découverte de la tombe de Wibald et son mobilier funéraire » in LEMEUNIER A., *Wibald de Stavelot : Abbé d'Empire († 1158) : d'or et de parchemin*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2009, p. 28.

ces acquisitions.²¹ A. Wilkin explique notamment que les institutions ecclésiastiques médiévales n'ont pas fait l'acquisition de domaines au gré de la générosité des donateurs et du hasard, mais que les gestionnaires de ces biens avaient au contraire été guidé par la logique et la nécessité économique.²² La seconde est la thèse de doctorat que Nicolas Schroeder a consacré aux domaines des abbayes de Stavelot-Malmédy, ainsi que la politique de ses différents abbés.²³ Concernant Wibald, N. Schroeder a notamment mis en exergue la montée des tensions entourant la gestion des biens monastiques durant son abbatiat.²⁴ Il explique cet accroissement des violences par l'intransigeance de l'abbé à l'égard de l'ingérence des laïcs dans les affaires ecclésiastiques, mais également par l'instabilité régionale liée à l'émergence progressive des principautés ainsi que par l'autonomisation progressive des avoués et des ministériaux de l'abbaye.²⁵ Ces études fournissent certes une vue d'ensemble sur le sujet qui nous intéresse ici, et sont d'une qualité tout à fait remarquable. Cependant, dans le cas de Stavelot-Malmédy, une lecture plus attentive des lettres de Wibald permettraient sans doute de creuser davantage ce sujet.

Le village de Tourinne-la-Chaussée semble être passé relativement inaperçu aux yeux des historiens. Si de nombreuses mentions de ce domaine et du litige à son sujet ayant opposé Wibald aux comtes de Namur peuvent être trouvées çà et là dans des ouvrages traitant de l'abbé de Stavelot, on peine en revanche à trouver une présentation complète du domaine.²⁶ On doit se contenter d'ouvrages plus généraux, traitant de la Hesbaye liégeoise à l'époque médiévale, pour glaner les informations utiles.²⁷

Par ailleurs, on ne peut comprendre la façon dont Wibald s'est occupé de l'affaire concernant Tourinne sans comprendre la façon dont il interagit avec les autres sphères du pouvoir.

²¹ WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300 : contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008.

²² *Idem*, p. 570-571.

²³ SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, VIIe-XIVe siècle*, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 2015.

²⁴ *Idem*, p. 95.

²⁵ *Idem*, p. 97.

²⁶ Parmi les auteurs ayant cités le domaine de Tourinne, on peut citer notamment Nicolas Schroeder ou encore Franz-Josef Jakobi. Les considérations qu'ils en tirent restent cependant très générales. Voir SCHROEDER N., *Les hommes et la terre*, *op. cit.*, p. 95-97. ; JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo*, *op. cit.*, p. 59-61.

²⁷ Nous renvoyons ici principalement à l'ouvrage collectif paru en 2012 et édité par le cercle géohistorique de la Hesbaye liégeoise ; DRIESMANS M. (éd.), *Hesbaye liégeoise : essai d'étude géohistorique du pays de l'Entre-Geer-et-Meuse*, Rocourt, Cercle géohistorique de la Hesbaye liégeoise, 2012.

Concernant les autorités impériales et papales, auxquelles Wibald s'est à mainte fois adressée, la littérature abonde. D'une part, la relation entre l'abbé et les empereurs Lothaire III, Conrad III et Barberousse a été largement commentée ; on ne retiendra ici que les travaux concernant Conrad III, qui est celui qui revint le plus souvent dans l'affaire qui nous occupe ici.²⁸ Ambroisine Verrycken a retracé les grandes lignes du débat historiographique autour de la question des relations que Wibald entretenait avec le pape, et en a établi une synthèse qui fait toujours référence actuellement.²⁹ Il en ressort notamment que Wibald ne semble guère s'être soucié d'appartenir à un prétendu parti papal ou impérial, mais travailla tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, au gré de ses besoins.³⁰ Pour l'étude plus générale des relations entre abbés et papes durant le XII^e siècle, nous renvoyons à la thèse de doctorat que Kevin Schmidt a consacrée au positionnement de l'abbaye de Saint-Trond durant la querelle du sacerdoce et de l'empire, laquelle apporte de nombreuses considérations sur les relations entre une communauté monastique et le pape, valables pour d'autres cas d'études, notamment celui qui nous occupe ici.³¹

La littérature se fait malheureusement plus éparse au sujet de la relation entre Wibald et les seigneurs de Lotharingie. Le contentieux autour du domaine de Tourinne impliqua en effet Godefroid de Namur, puis son fils le comte Henri, le prince-évêque Henri II de Leez, ainsi qu'une multitude de petits seigneurs locaux. Or, l'une des lacunes de l'historiographie traitant de l'abbé de Stavelot est, selon moi, que la recherche s'est jusqu'alors uniquement penché sur Wibald « pour lui-même » sans tenter de comprendre les relations qu'il a pu entretenir avec les seigneurs de Lotharingie.³²

La thèse récemment défendue par Michel Richartz comble en partie cette lacune en analysant la façon dont Wibald se servit de son influence à la chancellerie impériale pour

²⁸ On renverra principalement à la synthèse de cette relation décrite par Wolfram Ziegler dans son ouvrage dédié à Conrad III. Voir ZIEGLER W., *König Konrad III. (1138-1152) : Hof, Urkunden und Politik*, Wien, Böhlau Verlag, 2008, p. 295-313. Les pages 244-245 sont quant à elles dédiés aux rencontres entre Conrad III et Henri II de Leez.

²⁹ VERRYCKEN A., « Au service de l'Empire ou de la Papauté ? Note sur l'historiographie de Wibald de Stavelot », in *Revue d'histoire ecclésiastique*, LXXIII (1978), p. 54-68.

³⁰ *Idem*, p. 66-67.

³¹ SCHMIDT K., *Entre la couronne et la tiare. Abbés et moines de Saint-Trond dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire (1082-1272)*, ULiège - Université de Liège, 2021.

³² Une lacune d'ores et déjà partiellement corrigée en ce qui concerne les relations de Wibald et les princes allemands. Voir SCHÜTTE B., « Nachrichtenaustausch und persönliche Beziehungsgefüge im Spiegel von Wibalds Briefbuch », in *Concilium medii aevi*, vol. 10 (11 décembre 2020), n° 0, p. 113-151.

ternir l'image des ducs de Limbourg.³³ Sous la plume de Richartz, on découvre donc un Wibald calculateur, prêt à user de ses multiples entrées à la chancellerie impériale pour préserver son abbaye, parfois au détriment de ses voisins. Ce type d'étude n'a malheureusement pas encore été entrepris concernant la relation de Wibald avec d'autres seigneurs. Entre l'abbé de Stavelot et le prince-évêque de Liège, on considère régulièrement leur relation comme étant amicale : Jean-Louis Kupper fait de Wibald le confident de l'évêque, tandis que Julien Maquet, s'il reconnaît les différends qui ont pu opposer les deux hommes, explique cette opposition par les nécessités d'une stratégie plus grande entreprise par Henri II de Leez durant la guerre contre Namur.³⁴ J. Maquet reprend ainsi l'hypothèse émise par Jacques Stiennon, qui voyait en l'installation d'un certain Manno, ami de Wibald, comme curé de Bergeijk³⁵, un geste d'amitié et un moyen pour l'évêque de Liège de compenser son ami l'abbé de Stavelot des dommages occasionnés lors de la guerre contre Henri de Namur.³⁶ L'étude du cas de Tourinne permet, selon moi, de complexifier cette relation, et de la dévoiler sous un nouveau jour, moins chaleureux.³⁷ Quant aux interactions entre Wibald et le comte de Namur, on en sait encore moins ; Félix Rousseau, dans sa monographie désormais centenaire, décrivait brièvement la façon dont Henri l'Aveugle avait demandé l'aide de Wibald en 1150 pour le soutenir face à Conrad III.³⁸ Encore une fois, les sources permettent d'approfondir considérablement cette relation, notamment en observant les textes traitant de l'affaire de Tourinne.

D'un point de vue plus général, la Lotharingie a toujours représenté un sujet de choix pour les médiévistes, qu'ils soient belges, luxembourgeois ou encore allemands. Proposer une définition de la Lotharingie, conception géohistorique mouvante, s'avère être une tâche ardue.. Par souci de cohérence, ce travail utilisera le terme « Lotharingie », tel que Wibald

³³ RICHARTZ M., *Devenir et rester prince d'Empire. Rang et pouvoir des ducs de Limbourg aux XIIIe et début du XIIIe siècles*, ULiège - Université de Liège, 2023, p. 202-207.

³⁴ KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale aux XIe-XIIIe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 339. ; MAQUET J., « "Wibald, un Cicéron chrétien ?". Les connaissances juridiques et la pratique judiciaire d'un grand abbé d'empire († 1158) », in *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien au XIIIe siècle. Actes du colloque des 19-20 novembre 2009*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2010, p. 41.

³⁵ Bergeijk, prov. Brabant Septentrional, Pays-Bas.

³⁶ STIENNON J., « Une lettre inédite d'Arnold II, archevêque élu de Cologne à Henri de Leez, évêque de Liège (7 avril 1151-8 janvier 1152) », in *Moyen-âge*, vol. 62 (1956), p. 22.

³⁷ Nicolas Schroeder releva la façon dont le prince-évêque s'était révélé être un adversaire pour Wibald, notamment durant les événements de 1147. Il se borna cependant à utiliser ce fait comme un exemple et ne chercha pas à développer l'analyse sur ce cas. Voir SCHROEDER N., *Les hommes et la terre, op. cit.*, p. 96.

³⁸ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, Comte de Namur et de Luxembourg (1136-1196)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 1921, p. 21.

lui-même le décrivait, c'est-à-dire comme désignant l'un des duchés nationaux composant l'Etat germanique, entité politique, institutionnelle et historique encore réelle au XII^e siècle.³⁹ Parmi les historiens s'étant penchés sur la Lotharingie, on peut notamment citer les travaux de Léopold Génicot, ceux de Michel Parisse, ou, plus récemment, l'article écrit par Jens Schneider et Tristan Martine sur la question.⁴⁰ Concernant la Principauté de Liège, la thèse de Jean-Louis Kupper reste toujours une véritable référence en la matière pour l'époque qui nous intéresse ici ; les thèses de doctorat de Julien Maquet et d'Alexis Wilkin sont également des références incontournables pour appréhender efficacement cette entité territoriale.⁴¹ Quant au prince-évêque Henri II de Leez, il a été remis plus récemment en lumière par les travaux de Renaud Adam.⁴² Concernant les comtés de Luxembourg, de Laroche et de Durbuy, qui représentent autant d'incarnations de l'influence du comte de Namur auxquelles Wibald dut faire face, les travaux de Michel Margue font autorité, de même que ceux de Michel de Waha.⁴³ Enfin, le processus de prise d'indépendance des comtes lotharingiens, dynamisé par la Querelle des Investitures et l'affaiblissement du pouvoir impérial, a été étudié par Michel Margue et Michel Pauly dans un ouvrage collectif dédié aux princes d'empire.⁴⁴ Il en ressort notamment que de nombreuses caractéristiques internes au

³⁹ Nous renvoyons ici à la contribution de Jean-Louis Kupper sur la question. Voir KUPPER J.-L., « Le patrie de Wibald de Stavelot » in LEMEUNIER A. et SCHROEDER N., *Wibald en questions, op. cit.*, p. 27-30..

⁴⁰ GÉNICOT L., *Etudes sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1975. ; PARISSE M., *Austrasie, Lotharingie, Lorraine, Metz*, éditions Serpenoise, 1990. ; MARTINE T., SCHNEIDER J., « la production d'un espace : débuts lotharingiens et pratiques de la frontière (IX^e – XI^e siècle) in *Revue de géographie historique*, n°4 (2014), p. 24-44.

⁴¹ KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale, op. cit.* ; MAQUET J., *Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIIIe-XIIIe siècles)*, Presses universitaires de Liège, 2008. ; WILKIN A., *La gestion des avoires, op. cit.*

⁴² ADAM R., « La Vie de saint Lambert du chanoine Nicolas (ca 1145) et l'élection du prince-évêque Henri de Leez (1145-1162) », in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, vol. 111 (2003).

⁴³ MARGUE M., « Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (Xe – XIIIe siècle) », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 89 (2011), n° 2, p. 507-532. ; MARGUE M., « Actes princiers et naissance des principautés territoriales : chartes et pouvoirs laïques dans les espaces mosan et mosellan (fin Xe -début XIIIe siècles) », in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 176 (2010), n° 2, p. 219-242. ; DE WAHA M., « La marche impériale de Namur-Luxembourg : vicissitudes d'un concept géo-historique de 1150 à 1300 » in MARGUE M. (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg : études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII^e siècle*, Luxembourg, Centre Luxembourgeois de Documentations et d'Etudes Médiévales, 1994.

⁴⁴ MARGUE M., PAULY M., « The territorial principalities in Lotharingia » in LOUD G.A. et SCHENK J., *The origins of the German principalities, op. cit.*, p. 223-226. ; Nous renvoyons également au chapitre rédigé par W. Hechberger : HECHBERGER W., « Princely lordship in the reign of Frederick Barbarossa » in LOUD G.A. et SCHENK J., *The origins of the German principalities, 1100-1350 : essays by German historians*, London, Routledge, Taylor & Francis Group, 2017, p. 45-50.

pouvoir des comtes permet d'observer une prise d'indépendance de leur part vis-à-vis du pouvoir impérial et de ses émanations dans la région.⁴⁵

- Une source d'informations inestimable : le corpus épistolaire de Wibald

Si l'abbé Wibald suscita tant d'engouement auprès des historiens belges et allemands, c'est en grande partie en raison de son imposante correspondance. Celle-ci constituant la majeure partie de nos sources dans le cadre de ce travail, on ne peut faire l'économie de la présenter de manière exhaustive.

Considérons tout d'abord la correspondance en tant qu'objet. Le *Codex Wibaldi* a fait l'objet d'une méticuleuse analyse de Martina Hartmann, préalable à l'édition du corpus dans la collection des *M.G.H.*

La correspondance de Wibald a ceci de particulier que, si dans la majorité des cas, la compilation des écrits se fait après la mort de l'abbé par les moines du monastère, celle de Wibald a de toute évidence été rassemblée et organisée par le prélat dès 1146, l'année où il obtint la charge d'abbé de Corvey.⁴⁶ La compilation n'est pas exhaustive ; Hartmann a recensé une dizaine de lettres rédigées par Wibald qui ne figurent pas dans son codex, et qui ont fait l'objet d'une publication dédiée.⁴⁷ Ce recueil de lettres a, selon toute évidence, été créé pour répondre aux besoins de l'abbé : celui-ci dut en effet, à partir de 1146, gérer deux abbayes distantes de six jours de marche entre elles.⁴⁸ L'abbé ressentit donc probablement le besoin d'emporter avec lui un « document de travail » qui devait lui permettre de se rappeler des différentes affaires en cours, lesquelles nécessitaient son déplacement aux quatre coins de l'empire. L'hypothèse, avancée pour la première fois par Timothy Reuter, se base sur le format réduit du volume, facilement transportable, et sur la faible qualité du

⁴⁵ MARGUE M., PAULY M., « The territorial principalities in Lotharingia » in LOUD G.A. et SCHENK J., *The origins of the German principalities*, op. cit., p. 223-226.

⁴⁶ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds von Stablo und Corvey*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2012, p. 32.

⁴⁷ HARTMANN M., *Studien zu den Briefen Abt Wibald von Stablo und Corvey sowie zur Briefliteratur in der frühen Stauferzeit*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2011.

⁴⁸ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds*, op. cit., p. 38.

parcemin, prouvant donc là qu'il s'agissait avant tout d'un ouvrage destiné à être régulièrement manipulé.⁴⁹

Le corpus épistolaire compilé Wibald se présente sous la forme d'un recueil compilant quelques 451 lettres ; 149 ont Wibald pour auteur, 146 lui sont adressées, et 136 sont adressées à d'autres personnes mais ont été en partie écrites par lui. Les 16 numéros restants sont des documents de comptabilité, de généalogie, ... Le document comporte 161 feuillets ; certains manquent au début du recueil, et à divers autres endroits. Il se compose principalement de quaternions, certaines feuilles ayant été ajoutées a posteriori. Les lettres ne sont pas rangées par ordre chronologique, ne sont pas datées et ne peuvent l'être que sommairement. Néanmoins, de nombreux « dossiers » traitant du même sujet se dégagent, attestant d'une certaine réflexion dans l'organisation du corpus. Wibald, ou son secrétaire, compila vraisemblablement ces documents en fonction du sujet, et de leur disponibilité.

Nous l'avons dit, Wibald fut une personnalité influente, sans cesse sollicitée aux quatre coins de l'empire. L'outil épistolaire se révéla donc pour lui un atout précieux, dont il usa tout du long de sa vie pour rester en contact avec ses soutiens malgré les grandes distances qui les séparaient souvent. Or, la lettre revêt, durant la période médiévale, un caractère particulier : rédiger une lettre est un exercice à la fois coûteux et chronophage.⁵⁰ La lettre est donc considérée comme un cadeau, un bien précieux qui nécessite des moyens parfois considérables de la part de l'auteur. Dans ces conditions, la lettre fut très tôt considérée par les communautés monastiques comme un objet controversé, car associé à la notion de propriété.⁵¹ De nombreuses règles monastiques et penseurs chrétiens mettent ainsi l'emphase sur l'interdiction pour les moines et moniales de recevoir ou d'envoyer des lettres, que ce soit à leur famille ou à d'autres moines.⁵² Cependant, dans les faits, ces considérations sur les échanges épistolaires monastiques furent assez peu appliquées, au point que la majeure partie des collections épistolaires éditées dans les *Monumenta Germaniae Historica* sont l'œuvre de moines.⁵³ Au XII^e siècle, l'art épistolaire se développe

⁴⁹ *Idem*, p. 37-38.

⁵⁰ CONSTABLE G., « Monastic letter writing in the Middle Ages », in *Filologia Mediolatina*, (2004), n° 11, p. 5.

⁵¹ *Ibidem*.

⁵² *Idem*, p. 3-4.

⁵³ *Idem*, p. 16.

tellement au sein des communautés monastiques que cette période est considérée par de nombreux érudits comme l'Âge d'Or de la correspondance monastique.⁵⁴

À cet égard, Wibald de Stavelot offre un exemple tout à fait exceptionnel de l'art de l'écriture épistolaire. Sa correspondance conjugue en effet la majeure partie des critères envisagés par Giles Constable dans un article sur la question. L'abbé stavelotain écrit en effet, tantôt à propos de considérations toute pratiques, comme la gestion des monastères, tantôt dans une perspective plus personnelle, comme lorsqu'il échange avec les moines de Stavelot, et leur demande de lui écrire plus souvent pour lutter contre la solitude.⁵⁵

On retrouve aussi dans le corpus de Wibald des indices de la façon dont les gens percevaient les lettres à l'époque médiévale. Les lettres, une fois réceptionnées, étaient en effet régulièrement lues devant un public, que ce soit devant une cour ou bien une assemblée monastique.⁵⁶ Dans le cas de messages plus personnels, ceux-ci étaient transmis par l'intermédiaire des porteurs de lettres, afin d'éviter que des informations ne tombent entre les mauvaises mains.⁵⁷ Ainsi, dans une lettre du doyen de Stavelot Robert, dans lequel il se plaint de l'absence de Wibald, celui-ci écrit que l'abbé comprendrait l'état de l'abbaye « tant par les écrits que de vive voix du porteur ». ⁵⁸ Cette pensée devra nous accompagner tout du long de notre enquête : il est en effet possible que, çà et là, des informations soient volontairement laissées de côté par Wibald ou par les gens qui lui écrivent.

- Wibald, victime ou stratège ?

Nous l'avons vu, l'historiographie ne s'est jusqu'ici pas penchée sur l'étude approfondie de la relation entre Wibald et les seigneurs de Lotharingie. La lecture de la lettre 26 nous suggère cependant que les rapports entre eux semblaient assez conflictuels en fin d'année 1147. Les violences qui résultèrent de l'accaparament de la villa de Tourinne par Eustache de Chiny, respectivement cousin d'Henri de Namur et avoué d'Henri II de Leez, forcèrent Wibald à demander l'aide du pape Eugène III.

⁵⁴ *Ibidem.*

⁵⁵ HR 211, p. 418-419.

⁵⁶ CONSTABLE G., *Letters and Letter-collections* (typologie des sources du moyen âge occidental, 17), Turnhout, Brepols, 1976, p. 13-14.

⁵⁷ *Idem.*

⁵⁸ *Habitu(m) terr(a)e nostr(a)e tam scriptis quam viva voce geruli huius intelligetis* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, Lettre 27, p. 48, l. 22-23.

Dès son accession à la dignité abbatiale, Wibald mit tout en œuvre pour récupérer ce domaine. Cette restitution, entérinée en 1139 par une décision de justice du prince-évêque de Liège Albéron II, fut cependant contestée aussitôt que l'abbé s'absenta de Stavelot pour partir en croisades contre les Wendes. Le domaine fut également convoité par le comte de Looz en 1150, durant sa guerre menée en Hesbaye contre le comte de Namur.

Tourinne-la-Chaussée fut donc incontestablement un domaine convoité, non seulement par Wibald, mais également par les comtés de Looz et de Namur.

Pour protéger ce domaine, Wibald fit tour à tour appel au prince-évêque de Liège, au pape et à ses cardinaux, ainsi qu'à l'empereur pour faire valoir ses droits. Ce litige juridique entraîna Wibald dans le tumulte des conflits qui aboutit, en 1150, à une guerre régionale entre Liège et Namur. Il se trouve que c'est ce même Wibald qui, en 1151, fut chargé d'arbitrer ce conflit.

Un certain nombre de questions découle de ce constat ; quel intérêt pouvait bien présenter Tourinne-la-Chaussée pour susciter un tel engouement de la part des seigneurs lotharingiens ? Quelle stratégie Wibald a-t-il mis en œuvre afin de revendiquer, puis protéger ce domaine tant convoité ? Quelles furent ses relations avec les grands seigneurs lotharingiens, notamment avec le comte de Namur et le prince-évêque de Liège ? De quels atouts disposait-il, et quelles furent les difficultés auxquelles il fut confronté ? Dans quelle mesure sa politique de protection des biens de l'abbaye peut-elle être considérée comme une réussite, ou bien un échec ?

La lecture des sources, mais également l'état de la recherche sur les différents acteurs du conflit m'amènent à formuler l'hypothèse suivante ; l'abbé Wibald de Stavelot, personnage ambitieux, considéra le domaine de Tourinne-la-Chaussée comme un élément essentiel de sa politique territoriale, une importance révélée par l'impressionnante correspondance dédiée à ce litige particulier. Notre ambition sera donc d'établir l'importance économique, stratégique, et militaire de ce domaine, pour dégager les raisons pour lesquelles il fut disputé, puis de mettre en exergue tous les moyens utilisés par Wibald pour faire valoir ses droits, malgré les difficultés imposées par sa vie itinérante. Par ailleurs, on sait que Wibald fut un fervent partisan de la logique « grégorienne », définie par Nicolas Schroeder, c'est-à-dire de l'affirmation de la supériorité ecclésiastique sur le monde laïc héritée de la Querelle

des Investitures.⁵⁹ On sait que, plus qu'une politique de gestion économique des domaines, c'est véritablement une politique symbolique qu'entreprit Wibald, visant à renforcer le principe de liberté ecclésiastique face aux grands seigneurs de Lotharingie.⁶⁰

Considérant ces informations, notre intuition est ici que l'objectif de Wibald, plus encore que la sauvegarde d'une source de revenus considérable, fut de s'imposer sur la scène régionale comme un acteur incontournable, capable de s'opposer avec succès aux nombreux seigneurs laïcs et ecclésiastiques de la Lotharingie. La découverte de l'ancien domaine de Tourinne, située dans une zone riche et fortement contestée, lors de son élection à la dignité abbatiale lui offrit le prétexte idéal à la confrontation dont il devait ressortir victorieux deux décennies plus tard, et qui le consacra comme l'arbitre des conflits dans l'espace lotharingien. Contrairement à ce qui est généralement admis au sujet du litige de Tourinne, Wibald n'aurait donc pas été un abbé lésé et victime des ambitions territoriales de ses voisins, mais bien un fin stratège, utilisant la revendication de Tourinne pour s'impliquer dans la politique régionale instable de la Lotharingie et s'y imposer comme un homme d'influence, indispensable à la résolution des conflits.

- Méthodologie

La bonne conduite de cette enquête ne pourra en effet être assurée qu'en l'asseyant sur une méthodologie claire et efficace. Nous serons amenés à traiter de plusieurs domaines ayant appartenu à l'abbaye de Stavelot ; Wellin, Harzé, ou encore Ocquier sont autant de domaines monastiques ayant été la cible des ennemis de l'abbaye. Cependant, dans le cadre de ce travail, le cas de Tourinne sera le point d'orgue de notre démonstration, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, d'un point de vue pratique, car la documentation le permet ; on cherchera à établir que Wibald, durant son abbatiat, accorda une attention toute particulière à cette possession, une attention retranscrite de manière évidente dans ses lettres. D'autre part, ce cas d'étude cristallise selon nous l'essentiel des manœuvres employées par l'abbé face aux princes lotharingiens : diplômes impériaux, bulles pontificales, décisions de justice du synode de Liège, et jeux d'influences sont autant de ressorts que Wibald employa pour récupérer le domaine hesbignon. S'appuyer sur Tourinne, c'est avoir

⁵⁹ SCHROEDER N., *Les hommes et la terre, op. cit.*, p. 94.

⁶⁰ *Ibidem*.

l'assurance d'avoir une vue d'ensemble de la politique de gestion de Wibald. L'attention particulière que l'abbé témoignât à l'égard de ce domaine excentré permet, selon nous, de considérer d'une manière plus large les ambitions qui animaient le prélat.

La source principale dont nous disposons afin d'évaluer l'action de cet abbé se trouve être le corpus épistolaire compilé par ses soins. Le genre épistolaire est, par nature, lacunaire ; les lettres ne dévoilent jamais que ce que l'auteur veut bien partager avec son correspondant. En outre, la spécificité de notre source, à savoir une compilation épistolaire organisée par l'auteur lui-même, nous oblige à rester constamment alerte sur le discours que nous lisons ; les 450 lettres compilées ont été choisies par Wibald lui-même, et ne laissent entrevoir que la partie de l'histoire que l'abbé a pris la peine de conserver. Ainsi, nous serons fréquemment amenés à juxtaposer les informations délivrées par d'autres sources écrites afin d'éclairer les propos, et les silences, de Wibald et de ses correspondants.

Le corps de notre exposé sera divisé en quatre parties. Dans la première, nous tenterons, par l'analyse des sources mais également par l'observation des caractéristiques géographiques hesbignonnes, et du contexte géopolitique de la région au XII^e siècle, de déceler les différents intérêts qui ont pu amener Wibald et Henri de Namur à convoiter ce petit village.

Ensuite, nous nous attacherons à observer les multiples interactions que l'abbé de Stavelot eut avec les comtes de Namur Godefroid, Henri I^e et leur entourage. Nous retracerons l'origine du litige concernant Tourinne, les multiples ressorts auxquels Wibald eut recours pour imposer sa possession du domaine durant la décennie 1130. Nous analyserons également quelques épisodes de tensions qui surgirent en 1143 et 1147, et la politique d'apaisement que le prélat mena envers son belliqueux voisin en 1148.

Le troisième chapitre sera dédié à la politique de Wibald vis-à-vis de son évêque, Henri II de Leez. Acteur central des luttes en Lotharingie, Henri - que l'historiographie représente régulièrement comme un proche et un allié de Wibald - adopta cependant un comportement attentiste, voire hostile vis-à-vis de Stavelot. Ce chapitre sera l'occasion d'observer les interactions que le prince-évêque eut avec les moines d'abord, avec l'abbé ensuite, et comment celui-ci s'employa à faire plier le successeur de saint Lambert en sa faveur.

Nous verrons ensuite de quelle manière les premiers raids des années 1147 s'envenimèrent pour déboucher, en 1150, sur une guerre régionale entre Liège et Namur. Ce troisième

chapitre sera l'occasion de montrer comment Wibald usa de ses relations avec l'empereur pour protéger ses biens durant ce conflit, sa relation avec le comte de Namur et l'évêque de Liège, ainsi que la façon dont il sut naviguer entre les écueils de cette période trouble pour devenir le principal arbitre de la fin du conflit, s'imposant ainsi comme un personnage incontournable de l'espace lotharingien.

Chapitre premier

Tourinne-la-Chaussée, pomme de discorde en Hesbaye

1.1. Tourinne-la-Chaussée, des origines antiques au XII^e siècle.

Le domaine de Tourinne joua un rôle prépondérant dans les affaires stavelotaines durant l'abbatit de Wibald. Ce village, aujourd'hui situé dans la commune de Braives, tint en effet le rôle de pomme de discorde entre l'abbé et les seigneurs lotharingiens. Pour comprendre l'importance de cette *villa* sur l'échiquier territorial hesbignon, il convient d'en retracer les origines depuis la période antique.

Tourinne est situé en région hesbignonne. Cette région réputée pour ses sols fertiles fut occupée par l'Homme dès le paléolithique.⁶¹ D'un point de vue géographique, elle s'étend sur trois provinces belges actuelles : on distingue ainsi la Hesbaye brabançonne, la Hesbaye namuroise et la Hesbaye liégeoise, dans laquelle nous retrouvons Tourinne. Géologiquement, elle se caractérise par un sol limoneux homogène, permettant une agriculture intensive.⁶² En outre, elle offre un relief peu marqué, principalement composés de petits vallons, dans le creux desquels furent construites les agglomérations villageoises.⁶³ Cette zone fut donc considérée comme économiquement importante dès l'antiquité, principalement en raison de la fertilité de ses sols. Le terme « Hesbaye » provient quant à lui de la période médiévale ; l'expression *in pago Hasbaniense* est attestée pour la première fois dans une charte de donation de l'abbaye de Saint-Trond datant de 741/742.⁶⁴ Il s'agit selon toute évidence de la région la plus riche de l'espace mosan, favorisée par son sol d'abord, puis par le vaste réseau routier qui va se constituer dès la période romaine.⁶⁵

Le site de Tourinne est occupé depuis la préhistoire.⁶⁶ C'est cependant durant la période antique que le village va connaître un véritable essor. Celui-ci est en effet situé non loin du

⁶¹ DANTHINE H., « La Hesbaye avant l'Histoire » in BOUVIER E., AMAND M., BASTIN N. et WIGNY P., *Visages de la Hesbaye*, Tournai, ETC, 1975, p. 13-15.

⁶² DEMEULDRE A., *La Hesbaye*, Gembloux, J. Duculot, 1977, p. 14.

⁶³ *Idem*, p. 15.

⁶⁴ CLOSE FL., « La Hesbaye carolingienne » in DRIESMANN M. (dir.), *Hesbaye liégeoise. Essai d'étude géohistorique du pays de l'Entre-Geer-et-Meuse.*, Rocourt, Cercle géohistorique de la Hesbaye liégeoise, 2012, p. 47.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ HASQUIN H., *Communes de Belgique : dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1983, p. 1479.

village de Braives, importante agglomération romaine fondée durant la période augustéenne et occupé jusqu'au III^e siècle de notre ère.⁶⁷ Au IV^e siècle, le *vicus* de Braives fait place à un fortin, seules quelques habitations subsistent alors.⁶⁸ Une forteresse romaine munie de trois tours reliées par des souterrains fut également construite à Tourinne.⁶⁹ En 715, une première église romane est attestée sur le site.⁷⁰

L'élément le plus saillant de la géographie du village reste néanmoins la chaussée romaine reliant Tongres à Bavay et passant par le village, chaussée auquel celui-ci doit son nom. Cet important axe routier suit un parcours de crête, et est caractérisée dans cette région par une surélévation par rapport au reste du terrain.⁷¹ Si les vieilles voies romaines ont tendance à se délabrer aux alentours des X^e et XI^e siècle dans l'espace français, car devenues obsolètes, ce constat ne s'applique pas dans la région mosane ; ainsi, la voie Bavay-Tongres-Cologne est toujours un axe routier d'importance internationale au XIII^e siècle, et est attesté dans deux itinéraires rédigés à cette époque.⁷²

La situation de cette région entourant Braives et Tourinne est ambiguë. Il s'agit en effet d'une frontière disputée entre les principaux acteurs de l'histoire de la Lotharingie ; entourée par le comté de Namur au sud-ouest, par Liège au sud-est, par le duché de Brabant au nord-ouest et par Loos au sud-est, Tourinne est également située au sud du comté de Duras, comté qui échut à la lignée de Montaigu dans la décennie 1140.⁷³ Au sud-ouest de Tourinne se situe aussi le comté de Brugeron, entité territoriale aux contours difficiles à cerner mais qui fut, à la fin du XI^e siècle, sujet de discorde entre le prince-évêque de Liège et

⁶⁷ PETIT J.-P., *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Paris, Editions Errance, 1994, p. 256.

⁶⁸ *Ibidem*.

⁶⁹ BROU W., *Routes romaines et vertes chaussées en Gaule Belgique*, Bruxelles, Editions techniques et scientifiques Bruxelles, 1981, p. 33. Voir aussi DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, Bruxelles, A. Bieleveld, vol.2, 1925, p. 1337.

⁷⁰ BROU W. et BROU M., *Routes romaines, op. cit.*, p. 33.

⁷¹ CORBIAU M.-H., *Les voies romaines par la Wallonie : la voie Boulogne-Bavay-Tongres-Cologne*, Namur, SPW-AWaP, 2018, p. 59-61. ; GOCHÉL F., SCHMITZ S. et OZER A., « Des géoindicateurs pour l'analyse et l'évaluation des voies romaines. Etude de la voie romaine Bavay-Tongres. », in *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 44 (2004), n° 1, p. 67.

⁷² ROUCHE M., « L'héritage de la voie antique » in HIGOUNET C., *L'homme et la route. En Europe occidentale, au Moyen Âge et aux Temps modernes*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2019, p. 32. ; DUSSART C., « La notion de "route" au Moyen Âge : à propos de deux itinéraires à travers la Basse Lotharingie (XIII^e siècle) », in *Moyen-âge*, vol. 86 (1980), p. 51.

⁷³ ZELLER T., *La maison de Duras : genèse et évolution d'une parentèle comtale dans la Hesbaye féodale : (11e-12e siècle)*, Mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2006-2007, p. 46.

le duc de Brabant.⁷⁴ Enfin, Tourinne est située au sein du comté de Dasbourg-Moha, avec lesquels la maison de Namur entretint des liens matrimoniaux.⁷⁵

La région dans laquelle se situe Tourinne est donc fortement contestée par les seigneurs de Lotharingie. Il convient à présent de faire le point sur le rôle joué par l'abbaye de Stavelot dans cet espace.

La première mention de *Turninas* dans les chartes de Stavelot remonte au X^e siècle. Dans un diplôme daté du 3 mars 975 et rédigé à Nimègue, l'empereur Otton II faisait savoir qu'à la demande de l'abbé Wérinfrid de Stavelot, il restituait le domaine de Tourinne-la-Chaussée à l'usage des moines de l'abbaye.⁷⁶ Il y a donc, selon toute vraisemblance, une occupation antérieure de la *villa* par Stavelot dont nous n'avons pas conservé de traces.

1.2. L'intérêt de Tourinne

La lecture des documents datés de l'abbatit de Wibald nous révèle que le domaine de Tourinne-la-Chaussée apparaissait aux yeux de nombreux acteurs du conflit comme particulièrement digne d'intérêt. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet engouement.

Pour la communauté monastique tout d'abord, la possession de Tourinne, c'est-à-dire une *villa* située en plein cœur du « grenier à blé » de la Principauté, était une source de richesse non négligeable. L'acquisition de territoires en Hesbaye était par ailleurs dans l'air du temps ; dès le XI^e siècle, on observe une accapuration des ressources des campagnes de ces régions au profit des institutions monastiques urbaines liégeoises.⁷⁷ Posséder des terres agricoles dans cette région revenait, pour ces monastères, à s'assurer une source d'alimentation importante. Tourinne n'était d'ailleurs pas la seule possession hesbignonne de Stavelot-Malmédy ; on peut notamment citer les domaines de Waleffes-Saint-Pierre,

⁷⁴ BIJSTERVELD A.-J., GUILARDIAN D., « La formation du duché (843-1106) » in VAN UYTVEN R., BRUNEEL C., KOLDEWEIJ A.M., VAN DE SANDE A. et VAN OUDHEUSDEN J.A., *Histoire du Brabant : du duché à nos jours*, Zwolle, Waanders, 2004, p. 50.

⁷⁵ CRAHAY D., « Château de Moha (Wanze) : estimation du potentiel archéologique » in *Bulletin du Cercle Archéologique Condroz-Hesbaye*, t. XXIII (1995), p. 116.

⁷⁶ « RI II, 2 n°678 » in AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN UND DER LITERATUR MAINZ, *Regesta Imperii* [en ligne], http://www.regesta-imperii.de/id/0975-03-03_1_0_2_2_0_202_678 (page consultée le 08/04/23).

⁷⁷ PREISS S., HENRARD D. et SCHROEDER N., « Approche des pratiques agricoles durant le haut Moyen Âge en Hesbaye : étude de l'habitat rural de Lohincou/Villers-le-Bouillet (Province de Liège, Belgique) », in *Plantes, produits végétaux et ravageurs. Actes des Xe rencontres d'Archéobotanique, Les Eyzies-de-Tayac, 24-27 septembre 2014*, Bordeaux, Aquitania, 2016, p. 160.

situé à un jet de pierre de Tourinne, ou encore les domaines d'Horion et Lantremange.⁷⁸ Ces possessions en Hesbaye étaient d'autant plus importantes pour des communautés ardennaises telles que Stavelot et Malmédy, situées sur des terres peu propices à l'agriculture, et dont la majorité des terres se situaient dans le Condroz, davantage destinées à l'élevage qu'à l'agriculture.⁷⁹

Cependant, les terres fertiles de Hesbaye ne constituaient pas le seul atout de la *villa*. Nous l'avons dit plus haut, Tourinne se situait à proximité de la Chaussée romaine reliant Tongres à Bavay. Or, Jean-Luc Fray, dans une étude dédiée à la notion de route au Moyen-âge, a observé la dynamique d'appropriation de domaines par les abbayes bénédictines de la région de Metz.⁸⁰ Selon lui, les possessions monastiques se situaient majoritairement soit à proximité immédiate de la ville, soit dans un rayon de trente kilomètres autour de celle-ci. Les quelques possessions qui échappaient à cette règle partageaient la même caractéristique ; elles étaient toutes situées à proximité d'une vieille voie romaine.⁸¹ Selon nous, cette règle observée dans l'espace messin s'applique également dans ce cas. En effet, la Hesbaye ne se trouvait pas dans les alentours immédiats de Stavelot, perdue dans les Ardennes. Pour pouvoir profiter de ce riche apport économique, les moines devaient contrecarrer la distance en obtenant un domaine situé suffisamment près d'un axe de communication important. Tourinne était donc la candidate idéale, et alliait richesse du terrain et facilité d'accès pour les moines. Pour rejoindre ce domaine, les moines pouvaient emprunter la route reliant Stavelot à Huy, puis se rendre vers Waremme, ou bien prendre la route Stavelot-Liège, puis Liège-Tongres, et redescendre vers Tourinne en empruntant la chaussée romaine.⁸²

Il est probable que les considérations que nous avons esquissées ici ont également fait partie intégrante de la réflexion des comtes de Namur et d'Eustache de Chiny. Nous pouvons cependant y ajouter d'autres facteurs. En plus d'être une région fertile, la Hesbaye fut, de

⁷⁸ SCHROEDER N., « Imperial abbacy meets French Lordship : Stavelot-Malmédy and the County of Luxembourg under Thibaut of Bar and Ermesinde (1197-1247) in VANDERPUTTEN S., SNIJDERS T. et DIEHL J., *Medieval Liège at the crossroads of Europe : monastic society and culture, 1000-1300*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 31.

⁷⁹ WILKIN A., *La gestion des avoirs, op. cit.*, p. 282.

⁸⁰ FRAY J.-L., « Routes, flux et lieux centraux au Moyen Âge : Quelques réflexions », in *Siècles : cahiers du Centre d'histoire des entreprises et des communautés*, (2007), n° 25, p. 91.

⁸¹ *Ibidem*.

⁸² FANCHAMPS M. L., « Etude sur les tonlieux de la Meuse Moyenne du VIII^e au milieu du XIV^e siècle » in *Moyen-Âge*, t. 70 (1964), p. 215.

fait, le champ de bataille des puissances lotharingiennes durant toute la période médiévale. Cela s'explique par l'absence de cours d'eau majeur dans cet espace ; le déplacement des troupes y était donc relativement aisé.⁸³ Contrôler ainsi un domaine situé sur la voie de communication la plus importante du secteur était stratégiquement fort intéressant, surtout dans un contexte de rivalité entre Namur et Liège. De plus, il est possible que Tourinne ait disposé d'une église fortifiée. La description du domaine dans l'acte d'Albéron II de 1139 nous indique la présence d'une *sepes*, c'est-à-dire d'une enceinte.⁸⁴ Il ne nous paraît pas insensé d'interpréter le document ainsi ; on sait en effet que les enceintes fortifiées entourant l'aîte des églises étaient monnaie courante dans la région dès le X^e siècle.⁸⁵ Si c'est le cas, la valeur de Tourinne était d'autant plus grande qu'elle constituait un refuge et une halte sûre pour les armées en déplacement, et dans le même temps, en privait l'ennemi. Il constituait également un poste frontière intéressant dans cette zone contestée ; on observe en effet un grand nombre de « donjons de villages » dans la vallée du Geer, cours d'eau tout proche de Tourinne.⁸⁶

L'enceinte fortifiée de Tourinne n'aurait cependant pas été la seule protection accordée aux armées. Si la Hesbaye est dépourvue de fleuves, elle dispose en revanche de petits cours d'eau, qui peuvent représenter un obstacle pour une armée en marche.⁸⁷ Une garnison postée à Tourinne aurait ainsi été protégée par le Geer au nord, par la Mehaigne au sud-ouest et, dans une moindre mesure, par l'Yerne à l'est. Une source d'eau pouvait par ailleurs constituer un bon moyen d'abreuver les chevaux utilisés par les armées de passage.⁸⁸

Un dernier indice, toujours visible aujourd'hui, nous permet d'imaginer l'intérêt qu'a pu représenter Tourinne d'un point de vue militaire. On sait en effet que les forteresses de ce type n'étaient pas suffisantes pour contrôler une portion de frontière, mais servaient plutôt

⁸³ GAIER C., *Art et organisation militaires dans la Principauté de Liège et dans le Comté de Loos au Moyen Âge*, Gembloux, Imprimerie J. Duculot, 1968, p. 96.

⁸⁴ [...] *Eustachius [...] sepes fatam villam Turnines occupavit [...]* dans le texte. Voir HR, t. 1, n° 168, p. 345, l. 10. La traduction classique du terme *saepes* est « enceinte, barrière, haie » (Cf. GAFFIOT F., *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, t. 3, Paris, Hachette, 2008, p. 1398.

Dans le dictionnaire latin-français des auteurs du moyen-âge, Albert Blaise traduit ce terme par « paroi » (Cf. BLAISE A., *Dictionnaire latin-français des auteurs du moyen-âge. Lexicon Latinitatis Medii Aevi*, Turnhout, Brepols, 1975, p. 813.

⁸⁵ GAIER C., « La fonction stratégique-défensive du plat-pays au moyen âge dans la région de la Meuse moyenne », in *Moyen-âge*, vol. 18 (1963), p. 755.

⁸⁶ *Idem*, p. 762.

⁸⁷ GAIER C., « La fonction stratégique-défensive du plat-pays » in *Moyen Âge, op. cit.*, p. 765.

⁸⁸ GOVAERTS S., *Armies and Ecosystems in Premodern Europe The Meuse Region, 1250-1850*, Leeds, Arc Humanities Press, 2021, p. 27.

de postes de garde situés à des points stratégiques.⁸⁹ Or, à cet égard, Tourinne est parfaitement située d'un point de vue géographique. L'église actuelle est en effet située à un peu moins de 600m de la Chaussée Tongres-Bavay, et surplombe celle-ci d'une dizaine de mètres en hauteur. De plus, l'église fut construite sur un terrain rehaussé par rapport au reste du village, appuyant encore le sentiment d'élévation du bâtiment vis-à-vis des terres avoisinantes. Il ne paraît pas insensé de considérer cette disposition géographique particulière comme un élément supplémentaire participant à l'intérêt de Tourinne. La tour de l'église aurait très bien pu servir à observer et contrôler les déplacements sur cette voie d'une importance considérable. Si l'on rajoute à cela la particularité de la chaussée dans cette région, à savoir la surélévation de la route par rapport au reste du terrain, Tourinne assurait donc à qui la possédait un contrôle total sur la route ; personne ne pouvait en effet dissimuler son passage sur celle-ci aux hommes postés dans le domaine.⁹⁰ L'absence de données archéologiques spécifiques concernant le village et l'église confine cependant cette analyse au stade d'hypothèse ; des analyses plus poussées permettraient sans aucun doute de préciser les analyses esquissées ici.

1.3. Un indice de la valeur tactique de Tourinne : l'enlèvement d'Hollogne-sur-Geer.

Un dernier indice nous permet d'appuyer notre hypothèse sur la valeur stratégique de Tourinne. Cet indice, narré par le moine d'Affligem Sigebert dans son œuvre *Auctarium Affligemense*, raconte comment le comte Henri de Namur tenta d'enlever le prince-évêque de Liège aux abords du village d'Hollogne-sur-Geer.⁹¹ Le prélat, qui s'était rendu en Hesbaye afin de libérer ceux des siens soumis à la domination du comte, faillit être enlevé par les chevaliers namurois.⁹² Henri II de Leez parvint cependant à s'échapper, et repoussa les

⁸⁹ GOVAERTS S., *Armies and Ecosystems*, op. cit., p. 35.

⁹⁰ CORBIAU M.-H., *Les voies romaines*, op. cit., p. 59-61.

⁹¹ PERTZ G. H. (éd.), « Auctarium Affligemense » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores VI*, Hanovre, 1844, p. 400.

⁹² *Milites comitis in quandam villam, que vocatur Hoylon convenerant, quorum unus, qui potior videbatur, manus in episcopum, ut eum caperet, iniecit [...] dans le texte.* Voir PERTZ G. H. (éd.), « Auctarium Affligemense » in *M.G.H., SS VI*, op. cit., p. 400.

namurois après avoir rallié ses troupes, causant l'incendie de l'église d'Hollogne, et la mort de tous ceux qui s'y étaient réfugiés.⁹³

Ce témoignage est d'une grande valeur dans le cas qui nous occupe ici. On apprend en effet que durant une guerre ouverte, le comte de Namur pouvait se permettre de tenter l'enlèvement du prince-évêque en plein cœur de la Hesbaye, à une journée de marche à peine de Liège, à quelques kilomètres des terres du comte de Loos.⁹⁴ Selon moi, une entreprise aussi hardie ne saurait-êtré lancée sans une base d'opération à proximité du lieu de l'attaque. Or, le village de Tourinne-la-Chaussée se situe à seulement six kilomètres d'Hollogne-sur-Geer, et aurait permis aux assaillants de se réfugier derrière les murs de son enceinte, ou de fuir rapidement en direction de Namur en empruntant la vieille chaussée reliant Tongres à Bavay. Cette hypothèse appuierait à nouveau l'importance stratégique de Tourinne dans les conflits entre Namur et les liégeois sur la scène hesbignonne.

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ Le temps de trajet entre Liège et Hollogne-sur-Geer fut établi par Claude Gaier. Voir GAIER C., *Art et organisation militaires, op. cit.*, p. 119.

Chapitre second

Wibald face aux comtes de Namur

2.1. Les premiers litiges concernant Tourinne : 1130-1139.

Le document n°150 du recueil de chartes de Stavelot-Malmédy, dans lequel figure un dénombrement des biens des deux abbayes bénédictines, offre un témoignage précieux des possessions monastiques de ces institutions.⁹⁵ Ce document, traditionnellement daté de 1130, serait donc à replacer dans les premiers mois de l'abbatit de Wibald.⁹⁶ Cependant, il est également possible que ce document soit à attribuer aux prédécesseurs de l'abbé : en effet, si la datation traditionnelle s'est basée sur le préjugé historiographique selon lequel Wibald aurait succédé à des prélats incompetents d'un point de vue de la gestion de leurs biens, les études les plus récentes tentent à invalider cette hypothèse.⁹⁷ On sait aujourd'hui que les abbés de Stavelot de la première moitié du XII^e siècle ont eu une politique de gestion efficace, et n'hésitaient pas à se déplacer pour juger de leurs possessions ou faire valoir leurs droits.⁹⁸

Qui que soit l'auteur de ce document, il n'en demeure pas moins qu'il se révèle être particulièrement intéressant dans notre enquête. En effet, figure sur parchemin l'ensemble des possessions de Stavelot et de Malmédy aux environs de 1130. Or, il n'y est faite aucune mention de la *villa* de Tourinne. Mais un an après l'élection de Wibald comme abbé, celui-ci reçoit de la part de l'empereur Lothaire III un diplôme impérial restituant le domaine. Au sujet de celui-ci, il est écrit : *Villam Turnines que ad mensam fratrum pertinet, quam eis Godefridus comes Namucensis injuste abstulit, quamque judicio curie in manu imperatoris Heinrici refutavit, perpetuo fratribus confirmamus.*⁹⁹

Ce diplôme est d'une importance capitale. Il nous permet en effet de retracer plus précisément la chronologie des événements concernant Tourinne, et pose les bases des déprédations de 1147. La *villa* avait donc été accaparée par le comte Godefroid de Namur. Le règne de ce comte s'étale de 1102 à 1139 ; la perte de Tourinne peut donc être datée

⁹⁵ HR, t. 1, n°150, t. 1, p. 302-303.

⁹⁶ SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle, op. cit.*, p. 92.

⁹⁷ *Ibidem.*

⁹⁸ *Idem*, p. 89-92.

⁹⁹ HR, t. 1, n°155, p. 316, l. 20-23.

entre 1102 et 1130.¹⁰⁰ Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cet accaparement ; d'une part, on sait que le comte Godefroid, en récompense de sa fidélité envers l'empereur Henri IV lors de la Querelle des Investitures, reçut des territoires en Hesbaye, dans le Condroz et en Famenne.¹⁰¹ Ces territoires gagnés l'avaient cependant été au détriment du prince-évêque ; il n'est fait mention nulle part de terres ponctionnées à Stavelot.¹⁰² Il est cependant possible que Tourinne ait été, à cette époque, une terre oubliée des stavelotains ; d'autres exemples montrent que des possessions de l'abbaye étaient parfois oubliées par les moines, pour être redécouvertes plus tard.¹⁰³

Mais l'obtention de la *villa* de Tourinne pourrait également s'expliquer autrement. Nous savons que Godefroid de Namur épousa en secondes noces Ermesinde, fille du comte de Luxembourg et veuve du comte Albert de Dasbourg-Moha.¹⁰⁴ Ce mariage fut fort avantageux pour la maison de Namur ; de cette alliance matrimoniale, Godefroid de Namur obtint vraisemblablement le comté de Longwy, dont Ermesinde avait hérité par sa mère. Leur fils, le comte Henri, hérita quant à lui du comté de Luxembourg à la mort de son oncle, resté sans enfant.¹⁰⁵ Il ne nous paraît pas insensé d'imaginer que Godefroid aurait pu, à cette occasion, utiliser le premier mariage de sa femme pour revendiquer certains territoires du comté de Moha, dont Tourinne. Cette hypothèse est confortée par un acte émanant de la comtesse Ermesinde datée de 1137 ; dans celui-ci, elle transmet à l'abbaye de Flône des possessions situées dans le village de Warnant.¹⁰⁶ Dans cet acte, elle se présente toujours comme *Comitissa de Musal Ermesindis*, signe qu'elle possédait toujours un pouvoir dans ce comté durant la décennie 1130.¹⁰⁷

¹⁰⁰ WINDELS É., *La Politique matrimoniale des Comtes de Namur du X^e au XII^e siècle*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2007-2008, p. 126-130.

¹⁰¹ *Idem*, p. 127. Voir également KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 431.

¹⁰² *Ibidem*.

¹⁰³ C'est notamment le cas du domaine de Germigny, cédé à Stavelot au VII^e siècle, puis progressivement oublié jusqu'à sa redécouverte à l'aube du XII^e siècle. La procédure de récupération du bien fait d'ailleurs penser à ce que Wibald mit en place trente ans plus tard au sujet de Tourinne. Voir SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 86-87.

¹⁰⁴ WINDELS É., *La Politique matrimoniale*, *op. cit.*, p. 135.

¹⁰⁵ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg : des origines à nos jours*, 8^e édition revue, Paris, Presses universitaires de France / Humensis, 2021, p. 24.

¹⁰⁶ Il pourrait s'agir du village de Warnant, situé à proximité de Namur, ou bien de Warnant-Dreye, situé non loin de Huy. Étant donné qu'Ermesinde utilise sa titulature de comtesse de Moha, ce village de *Warnanz* doit être plutôt identifié comme celui de Warnant-Dreye. Ce village est situé à 7 kilomètres de Tourinne.

¹⁰⁷ ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, Bruxelles, Marcel Hayez, 1936, p. 12-13.

Si les preuves manquent pour pouvoir confirmer ou infirmer l'une ou l'autre de ces hypothèses, il est un fait qu'en 1130, Tourinne est une possession de Namur. Dès son élection à la dignité d'abbé de Stavelot, Wibald chercha à récupérer ce domaine. Selon toute évidence, c'est en fouillant dans les archives de l'abbaye que l'abbé tomba sur le diplôme de 975, et décida d'appuyer cette revendication.

Wibald poursuivit cette revendication les années suivantes ; en 1135, lorsqu'il commande un nouveau retable pour l'autel de saint Remacle, il prend soin d'inscrire l'intégralité des possessions de l'abbaye, et cette fois, Tourinne ne manque pas à l'appel.¹⁰⁸ L'année suivante, lors de la diète de Wurzburg, il demanda à Lothaire III de réitérer la restitution de Tourinne par un nouveau diplôme, demande à laquelle l'empereur consentit.¹⁰⁹ En 1138, c'est au nouvel empereur, Conrad III, que Wibald adressa une demande de confirmation des possessions de l'abbaye.

Plusieurs points sont dignes d'être soulignés ici. D'une part, le diplôme est daté du 11 avril 1138.¹¹⁰ L'empereur est alors à Cologne ; si Wibald avait déjà eu l'occasion de rencontrer Conrad, il s'agit là de leur première rencontre depuis l'élection du nouvel empereur.¹¹¹ Le document est riche d'informations ; on y retrouve explicité la démarche d'élection des abbayes de Stavelot et Malmédy, la notion de prédominance du premier monastère sur le second, les droits et devoir de l'avoué, ...¹¹² Et, parmi ces nombreux thèmes chers à Wibald, se retrouve à nouveau la restitution de la *villa* de Tourinne. Ceci prouve, selon nous, toute l'importance qu'attachait l'abbé à cette possession particulière.

Autre fait intéressant, dans ce document, il est explicitement fait mention du diplôme de 975.¹¹³ Il est donc vraisemblable que Wibald ait eu davantage de poids dans la rédaction de ce diplôme, et put y insérer des informations supplémentaires qu'il jugeait nécessaire à l'appui de ses revendications. Cette hypothèse est confortée par l'importance que prit Wibald au sein de la chancellerie impériale sous Conrad III.

¹⁰⁸ HR, t. 1, n° 159, p. 323, l. 2.

¹⁰⁹ HR, t. 1, n° 160, p. 323-325.

¹¹⁰ « RI IV, 1, 2, n°93 » in AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN UND DER LITERATUR MAINZ, *Regesta Imperii* [en ligne], http://www.regesta-imperii.de/id/1138-04-11_1_0_4_1_2_93_93 (page consultée le 09/04/23)

¹¹¹ ZIEGLER W., *König Konrad III. (1138-1152) : Hof, Urkunden und Politik*, Wien, Böhlau Verlag, 2008, p. 299.

¹¹² « RI IV, 1, 2, n°93 » in *Regesta Imperii*, op. cit.

¹¹³ [...] *villam Tornines quam in div(a)e memori(a)e imperatore Ottone pefat(a)e (a)ecclesi(a)e redditam Godefridus Namucensis comes invaserat, [...]* dans le texte. Voir HR, t. 1, n° 164, p. 336-337, l. 38 et 1-2.

S'il prit toutes ces précautions d'ordre juridique, c'est probablement que Wibald savait que sa position dans la région était malaisée ; il revendiquait en effet un village dans une zone particulièrement disputée et stratégique. Il ne s'y trompa d'ailleurs pas ; Eustache de Chiny, le turbulent avoué de l'église de Liège, jeta son dévolu sur la *villa* peu de temps après la rédaction du diplôme de Conrad III.

Cette affaire nous est parvenue par deux documents. Le prince-évêque Albéron II, ainsi que le chapitre Cathédral, confièrent à Wibald deux documents par lesquels ils déclaraient condamner l'accaparement de Tourinne par Eustache, et forçaient celui-ci à restituer le bien.¹¹⁴ Ces deux documents sont eux aussi particulièrement éloquents, car ils renseignent sur la nature des revendications d'Eustache, et sur son lien avec le comte de Namur. De plus, Ces documents servirent de jurisprudence à l'abbaye de Stavelot dans les années suivantes. Nous y reviendrons.

Penchons-nous d'abord sur le litige de 1139. Voici ce que nous dit Albéron II ; durant une « période assez longue », Eustache s'empara par la force de Tourinne. Le premier élément intéressant est la terminologie employée pour désigner le village ; il est en effet question de *sepe fatam villam Turnines*.¹¹⁵ Le terme « sepes » pouvant être traduit par « enceinte », il est possible que Tourinne ait, à cette époque, disposé d'une maison-forte ou d'une église fortifiée.

En outre, selon le document, Eustache aurait revendiqué le domaine en héritage. Eustache de Chiny hérita, selon ses dires, de son beau-père Wiger de Waremmes, ancien avoué de Hesbaye qui aurait quant à lui reçu le domaine en bénéfice des mains de Godefroid de Namur.¹¹⁶ Ce document est, à notre connaissance, le seul mentionnant ce don ; les archives des comtes de Namur ne nous offrent malheureusement pas un grand nombre de documents pour cette époque.¹¹⁷

Concernant la chronologie des événements, elle demeure difficile à établir. On sait qu'en 1130, Tourinne était une possession des comtes de Namur. 9 ans plus tard, Albéron II nous

¹¹⁴ Il s'agit des documents n° 168 et 169 du recueil de chartes de Stavelot-Malmédy. Voir HR, n°168-169.

¹¹⁵ HR, t. 1, n° 168, p. 345, l. 10.

¹¹⁶ ¹¹⁶[...] *hoc scilicet rationis pretendens quod Wigerus de Woromia, cujus filiam uxorem duxerat, a predicto avunculo nostro Namucense comite eandem villam in beneficium acceperat* dans le texte. Voir *Idem*, p. 345, l. 11-13.

¹¹⁷ DEHOVE P. et NIEUS J.-F., « Aux origines de la science princière des archives : le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263 », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 168 (2010), n° 1, p. 96.

apprend qu'Eustache s'est emparé violemment de la *villa* « durant une période assez longue ». ¹¹⁸ Godefroid, qui avait obtenu les droits sur le domaine, ou les avait accaparé, avait chargé Wiger de Waremme, avoué de Hesbaye dès 1124, de le tenir en bénéfice. Nous ne disposons d'aucune information au sujet de Wiger qui nous permettrait de corroborer la thèse avancée par Eustache, et il est possible que celui-ci ait fabulé pour appuyer son occupation du domaine. ¹¹⁹ Durant les huit années qui séparent ces deux documents, nous ignorons ce qu'il advint de Tourinne. Aucun acte émanant de la cour namuroise n'y fait allusion. ¹²⁰ Il nous est difficile de savoir si Wibald récupéra le domaine durant la période 1131-1138, ou si Tourinne resta aux mains de Godefroid de Namur. La multiplication des diplômes au sujet du domaine pourrait trahir un non-respect de ceux-ci ; Wibald aurait voulu renforcer sa revendication face à un comte de Namur faisant la sourde oreille. Cependant, on sait que Wibald continua cet effort de confirmation de son droit sur Tourinne durant la période 1139-1146, alors même que durant cette période, le village était retourné sous le giron de l'abbaye de Stavelot. Par ailleurs, il est dit dans l'acte émanant d'Albéron II qu'Eustache s'empara violemment de la *villa*. Son usage de la force paraîtrait inapproprié si le domaine était resté sous le contrôle de son oncle. Selon nous, Wibald avait donc réussi à récupérer le domaine, au moins durant une partie de la période 1131-1139. Les documents ne nous permettent malheureusement pas de tracer une chronologie plus fine de ces événements.

Face à cette attaque, Wibald porta l'affaire aux plus hautes sphères ecclésiastiques ; l'acte d'Albéron II nous informe en effet que le pape Innocent II, mais également le roi Conrad et les archevêques de Trêves et de Cologne appuyèrent les demandes de l'abbé. ¹²¹ En 1147, Wibald écrit, dans une lettre adressée à Henri II de Leez, que l'affaire de Tourinne fut amenée devant le pape, qui ordonna à Albéron II que justice soit rendue par trois fois, d'abord de vive voix à Melfi, puis lors du concile de Rome ¹²², et enfin par une lettre. ¹²³

¹¹⁸ *Aliquanto vero plus tempore [...] Eustachius [...] villam Turnines [...] occupavit [...]* dans le texte. Voir HR, n° 168, p. 345, l. 9-10.

¹¹⁹ C'est du moins l'opinion de Pascal Carré dans sa thèse sur l'avouerie liégeoise. Voir CARRÉ P., *Les avoueries des églises liégeoises, XIe-XVe siècles*, thèse de doctorat en histoire, inédit, ULiège, année académique 2008-2009 p. 40.

¹²⁰ ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur*, op. cit., p. 101-107.

¹²¹ HR, t. 1, n°168, p. 345, l. 15-18.

¹²² Concile de Latran, début le 2 ou 3 avril 1139 et fin le 12 avril. Voir WIBALD, t. 1, p. 52, note 22.

Devant ces innombrables pressions, l'évêque fut contraint de se saisir de l'affaire et agir contre son frère, sans tenir compte « de sa chair ni de son sang ».¹²⁴

À la suite de cette affaire, la position de Stavelot à Tourinne s'affermir. Selon toute vraisemblance, les moines purent à nouveau user du domaine jusqu'en 1147, lorsqu'Eustache profita de l'absence prolongée de Wibald pour s'emparer à nouveau de celui-ci.

2.2. Les incendies de 1143 : un coup téléguidé par Namur ?

En novembre 1150, alors que le doyen Robert tentait d'obtenir l'excommunication des incendiaires ayant ravagé les terres de Stavelot devant le synode épiscopal, il se retrouva confronté à l'opposition de l'évêque.¹²⁵ Henri II de Leez estimait en effet que seul lui ou les archidiacres pouvaient jeter une excommunication, et non les moines de Stavelot.¹²⁶ Pour contrer cet argument, le doyen invoqua le souvenir d'une affaire similaire, s'étant déroulée durant le règne d'Albéron II de Chiny. Alors que les moines demandaient l'excommunication des incendiaires Walter « de Warnanz » et Baudouin de Hosdent, l'évêque refusa de l'appliquer.¹²⁷ Les archidiacres s'opposèrent alors à la décision de l'évêque, et ratifièrent l'excommunication.¹²⁸

Cette affaire semble, à priori, être sans lien avec le dossier qui nous occupe ici. Et pourtant, ce bref témoignage renseigne, selon moi, sur la situation de Stavelot en Hesbaye entre 1139 et 1147. Sur l'identité des protagonistes tout d'abord, Baudouin provient du village de Hosdent, tandis que Walter provient de « Warnanz », une localité que l'on peut identifier comme étant le village de Warnant-Dreie, situé non loin de Hosdent.¹²⁹ Ces deux hommes

¹²³ *dominus papa Inno(centius)¹²³ domino Alberoni¹²³ viva voce precepit, semel apud Oliventum¹²³ iuxta Melphim¹²³ civitatem, secundo Rom(a)e in concilio, tercio per litteras suas, quas nos ei in plena synodo Leod(iensi) presentavimus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 52, l. 9-12.

¹²⁴ [...] *non percepimus carni et sanguini [...]* dans le texte. Voir HR, t. 1, n°168, p. 345, l. 18.

¹²⁵ WIBALD, t. 2, lettre 276, p. 589.

¹²⁶ *Idem*, p. 589, l. 8-11.

¹²⁷ *Idem*, l. 14-19.

¹²⁸ Cet événement se serait déroulé durant l'année 1143. Voir LEPEZ H., *Contribution à l'étude du règne d'Albéron II, Prince-Evêque de Liège (1136-1145)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 1148-1149, p. 194-195.

¹²⁹ Hosdent est un hameau du village de Latinne, arr. Waremme, prov. Liège, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique, op. cit.*, t. 1, p. 813.

furent condamnés pour avoir ravagés les domaines de Stavelot par le feu. Les sources ne renseignent pas sur la localisation du domaine ayant été victime des agissements des deux hommes. Cependant, le faible nombre de possessions stavelotaines dans la région entourant Hosdent et Warnant-Dreie réduit le nombre de villages potentiellement victimes.¹³⁰ Warnant-Dreie se situe à huit kilomètres de Tourinne. Quant à Hosdent, trois kilomètres la séparent seulement de Tourinne. Il me semble donc pertinent de considérer le domaine de Tourinne-la-Chaussée comme étant la cible de l'attaque.

Concernant le mobile à présent, nous avons d'ores et déjà mis l'accent sur la richesse du domaine de Tourinne-la-Chaussée. Attaquer cette villa aurait donc pu s'avérer profitable pour n'importe qui, qu'importe son allégeance. Walter et Baudouin proviennent cependant tous deux de villages situés dans le comté de Moha.¹³¹ Concernant le village de Warnant-Dreie, nous savons qu'en 1137, la comtesse Ermesinde, veuve du comte de Moha, épouse du comte Godefroid de Namur et mère d'Henri de Namur, céda un manse et deux *curtes* situés dans ce village à l'abbaye de Flône.¹³² Six ans avant l'attaque de Walter et Baudouin, le comté de Namur exerçait donc une influence dans ce village, par l'intermédiaire de la comtesse Ermesinde. Par ailleurs, Eustache de Chiny, en tant qu'avoué de Hesbaye et gendre du seigneur Wiger de Waremme, disposait également d'une influence dans la région, dont il se servit une première fois en 1139, puis une nouvelle fois en 1147 afin de s'emparer violemment de Tourinne. Par ailleurs, on sait qu'Albéron II rechigna à confirmer l'excommunication lancée par la communauté de Stavelot.¹³³ Ce refus du prélat pourrait s'expliquer par l'identité du véritable instigateur de cette attaque, qui devait être son frère Eustache, ou son cousin Henri de Namur. Le parti de Namur, connaissant désormais l'étendue de l'influence de Wibald à la suite de l'affaire de 1139, aurait ainsi voulu saper la présence de Stavelot en Hesbaye tout en se prémunissant des éventuelles retombées, en utilisant des locaux pour accomplir leur besogne. Si les sources ne permettent pas d'établir formellement si le commanditaire se trouvait être Eustache ou Henri, l'hypothèse selon laquelle les actions

Warnant-Dreie, arr. Huy, prov. Liège, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique, op. cit.*, t. 2, p. 1595.

¹³⁰ Tourinne-la-Chaussée est la seule possession de Stavelot située à proximité de ces villages. Waleffes-Saint-Pierre se trouve également non loin de là, mais étant donné qu'il s'agit d'une possession de Malmédy, il aurait été plus logique que la plainte devant le synode provienne des moines de Malmédy si l'attaque s'était passée sur ce domaine.

¹³¹ CRAHAY D., « Château de Moha (Wanze) : estimation du potentiel archéologique » in *Bulletin du Cercle archéologique Condroz-Hesbaye*, t. XXIII (1995), p. 116.

¹³² ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur, op. cit.*, p. 12-13.

¹³³ WIBALD, t. 2, lettre 276, p. 589, l. 13-15.

entreprises par Walter et Baudouin furent influencées par le comte de Namur me paraît, au vu des éléments précités, tout à fait plausible. Wibald ne fut cependant pas décidé à abandonner Tourinne, et lutta afin de traîner en justice les incendiaires. L'excommunication fut prononcée contre eux lors du synode de Liège, excommunication confirmée peu de temps après par le pape Célestin II.¹³⁴ Cet événement prouverait donc que la période 1139-1147, pour laquelle nous ne disposons malheureusement que de peu de sources, ne fut pas une période paisible pour Stavelot, et que Tourinne resta également aux centres des préoccupations du comte de Namur durant ce laps de temps.

2.3. Les acteurs du chaos de 1147.

En 1147, l'abbé est alors loin de Stavelot ; depuis le mois d'août, il est parti en expédition au nord-est de l'empire, sur le territoire des Wendes, et s'est joint les troupes saxonnes dans le cadre de la Seconde Croisade.¹³⁵ Pendant ce temps, dans les Ardennes, l'abbaye est en proie au tourment. La trêve prononcée entre les comtes de Laroche et de Montaigu vient d'être violée, et le chaos règne sur les terres stavelotaines. Dans le même temps, l'avid Eustache de Chiny envahit violemment la villa de Tourinne, possession de Stavelot en Hesbaye.¹³⁶ Les moines sont désemparés. Ainsi, lorsque la nouvelle du retour de Wibald arrive à eux, en septembre 1147, ils ne tardent pas à écrire à leur abbé pour lui expliquer la situation délétère à laquelle la communauté doit faire face.

La lettre n°26 du corpus de Wibald nous est précieuse, car elle nous renseigne sur de nombreux aspects de l'affaire qui nous occupe ici. D'une part, elle nous permet d'identifier l'essentiel des protagonistes qui s'affairent à cette époque en Lotharingie. De plus, elle nous apprend les stratégies mises en place par la communauté monastique pour faire face à ces difficultés en l'absence de leur abbé. Car ce serait commettre une erreur que de considérer l'abbaye de Stavelot comme la « chose » exclusive de Wibald : le monastère est, plus qu'un

¹³⁴ Bien que le document ne fasse pas directement mention de Walter et Baudouin, le fait que Célestin déclare confirmer l'excommunication lancée par Albéron II envers les *infestatores* de Stavelot en 1143 semble indiquer qu'il s'agissait des mêmes personnes. C'est également l'opinion d'Hélène Lepez. Voir LEPEZ H., *Contribution à l'étude du règne d'Albéron II*, op. cit., p.194-195.

¹³⁵ LEES J. T., « The leaders of the Wendish Campaign of 1147 » in ROCHE J.T. et MØLLER JENSEN J. (éd.), *The Second Crusade : holy war on the periphery of latin christendom*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 289.

¹³⁶ WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 45-47.

simple point sur une carte ou un lieu vide dans lequel Wibald passe quand son agenda le lui permet, le lieu de vie d'une communauté active, qui réfléchit, écrit, et agit dans la mesure de ses capacités.¹³⁷ Ainsi, Stavelot abrite, vers 1147, une quarantaine de moines.¹³⁸ À ceux-ci s'ajoutent la communauté de Malmédy, composée quant à elle de 27 individus.¹³⁹

Que nous dit ce document ? Premier point à relever, les moines déclarent répondre à une lettre de Wibald leur annonçant son retour, lettre qui n'est pas conservée dans le Codex compilé par l'abbé.¹⁴⁰ Cette absence étaye, selon nous, la théorie selon laquelle le corpus épistolaire de Wibald fut construit petit à petit, en sélectionnant les documents que l'abbé souhaitait conserver. On imagine en effet qu'une simple lettre prévenant du retour de Wibald n'aurait pas constitué pour lui un document important dans la conduite de ses affaires ; cela expliquerait pourquoi il n'a pas pris la peine d'en faire une copie. Par ailleurs, Martina Hartmann a mis l'accent sur le fait que les lettres étaient recopiées par Wibald ou l'un de ses secrétaires lors de ses séjours à Stavelot ou Corvey, ou du moins dans un endroit offrant à la fois le calme et les matériaux nécessaires à ce travail.¹⁴¹ Lors de la croisade contre les Wendes, il est vraisemblable que l'abbé n'ait pas disposé d'un tel luxe ; la compilation parvenue jusqu'à nous est donc également le résultat des contraintes circonstancielles auxquelles Wibald devait faire face. Ce bref passage nous offre ainsi l'occasion d'insister à nouveau sur la complexité de l'analyse des lettres, qui ne doivent pas simplement être envisagées comme de simples textes mais bien dans toute leur matérialité. Cette vigilance devra nous accompagner tout du long de ce travail.

Concernant les troubles à présent, deux affaires inquiètent particulièrement les moines. Attardons-nous ici sur la première, à savoir la rupture de la trêve entre les comtes de Laroche et de Montaigu. Le texte nous apprend qu'une trêve avait en effet été conclue et

¹³⁷ Les moines de Stavelot appartenaient à l'ordre bénédictin, et suivaient donc la Règle de saint Benoît, laquelle préconisait une vie quotidienne axée sur la prière et l'étude intellectuelle. Voir LAWRENCE C.H., *Le monachisme médiéval. Forme de vie religieuse en Europe occidentale au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p. 43.

¹³⁸ Une liste des religieux habitant à Stavelot et Malmédy a en effet été rédigée à l'occasion du traité de confraternité liant Stavelot à Corvey, vers 1146-1147. Voir HALKIN J. et ROLAND C.-G., *Recueil des chartes, op. cit.*, p. 388.

¹³⁹ *Idem*, p. 388-389.

¹⁴⁰ *Paternitati vestr(a)e itaque his litteris unanimiter occurrentes vos reversum immo adhuc revertentem intime excipimus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 46, l. 10-11.

¹⁴¹ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch, op. cit.*, p. XLIX-LI.

devait durer jusqu'à « la fête de saint Rémi », c'est-à-dire le premier octobre 1147.¹⁴² Or, la communauté de Stavelot nous apprend que cette trêve a été violée immédiatement après le départ de Wibald, dont le départ est à dater du mois de novembre 1146.¹⁴³

Qui sont donc ces contrevenants à la paix conclue ? Le premier, Henri, est comte de Laroche, une entité territoriale couvrant la majeure partie de l'ancien *pagus* d'Ardenne.¹⁴⁴ Ce comté échut, vers le milieu du XI^e siècle, à la lignée des comtes de Namur, qui en fit l'apanage de l'une de ses branches cadettes.¹⁴⁵ Ainsi Henri, fils d'Albert III de Namur, est-il désigné dès 1102 comme *comes*.¹⁴⁶ L'homme dont il est question ici est son fils, Henri II de Laroche, qui succéda à son père avant 1139.¹⁴⁷

La lettre nous apprend autre chose : ce n'est pas tant de l'action du comte dont se plaignent les moines, mais de celle de leur avoué.¹⁴⁸ En effet, Albert III de Namur, lorsqu'il hérita du château de Laroche et du fisc d'Amberloup, fit également main basse sur l'avouerie de l'abbaye.¹⁴⁹ Cette fonction fut dès lors liée de manière héréditaire aux comtes de Laroche, lien qui dura jusqu'à l'extinction de la lignée en 1152.¹⁵⁰

L'adversaire du comte Henri est un certain Godefroid, comte de Montaigu. L'origine de cette maison est mystérieuse : d'aucuns prétendent qu'il s'agirait de descendants d'une branche de la famille de Normandie, lesquels se seraient installés dans les Ardennes, sur les bords de l'Ourthe et de l'Amblève, dans les années suivant les raids des Normands.¹⁵¹ Si les origines des Montaigu sont peu claires, leur influence au sein de la Principauté de Liège, elle, a bien été étudiée. Ermengarde, veuve du comte Gozelon de Montaigu et arrière-grand-mère du Godefroid de la lettre 26, a ainsi fait don au prince-évêque de terres en Hesbaye et dans la

¹⁴² *Nam treug(a)e sive induci(a)e, qu(a)e [...] usque ad festum sancti Remigii servari et teneri debuerunt [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 46, l. 18-20. Sur la date de la Saint-Rémi, voir GUERIN P., *Vies des Saints, d'après les bollandistes, Surius, Ribadeneira, Le P. Giry. Les hagiographies et les propres de chaque diocèse et les travaux hagiographiques les plus récents*, t. 10, Paris, Victor Goupy, 1866, p. 15.

¹⁴³ WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 46, l. 20.

¹⁴⁴ MARGUE M., « Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (Xe – XIIIe siècle) », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 89 (2011), n° 2, p. 524.

¹⁴⁵ *Idem*, p. 525.

¹⁴⁶ *Idem*, p. 528.

¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁸ [...] *advocato nostro* dans le texte. WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 46, l. 18-19.

¹⁴⁹ PETIT R., « L'avouerie de l'abbaye de Stavelot du IXe au XIIe siècle », in *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2e Journées lotharingiennes, 22-23 octobre 1982*, Luxembourg, Centre universitaire de Luxembourg, 1984, p. 143.

¹⁵⁰ *Ibidem*.

¹⁵¹ SON P., *L'ermitage de Saint-Thibaut et le site de Montaigu*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2009, p. 8.

Campine, deux régions particulièrement fertiles.¹⁵² Cette donation se révéla être un investissement sur le temps long ; ainsi, deux des fils de la comtesse obtinrent des places de choix au sein de l'église liégeoise, et l'oncle de Godefroid de Montaigu, Henri, fut archidiacre de la cathédrale et prévôt de la collégiale de Fosses.¹⁵³ La maison des Montaigu exerce donc, à la fin du XI^e et durant le XII^e siècle, une influence majeure sur le chapitre Cathédral. Le père de Godefroid, Lambert de Montaigu, avait quant à lui combattu la maison de Namur lors du conflit Alexandrins-Frédérins de 1119.¹⁵⁴

Si l'on résume, le conflit qui se joue alors sur les terres stavelotaines est un bras-de-fer entre les sphères d'influence namuroises et liégeoises. Et c'est Stavelot, abbaye à la merci des exactions commises par les uns et les autres, qui subit les funestes retombées de la querelle.

Les troubles en région ardennaise ne sont cependant pas les seules menaces auxquels durent faire face les moines. En effet, « à l'amas de leur misère » s'ajouta le raid de la villa de Tourinne par un certain Eustache.¹⁵⁵ Cet Eustache se trouve être Eustache de Chiny, fils du comte Otton II de Chiny, détenteur d'un petit comté au sud de la Principauté.¹⁵⁶ Si la maison de Chiny s'est montrée bien moins turbulente que la majorité des autres grandes familles lotharingiennes, elle a tout de même, à son échelle, contribué à l'histoire de la région. Ainsi, Arnould de Chiny fut un allié du comte Albert III de Namur dans son conflit contre le duc Godefroid de Bouillon.¹⁵⁷ Otton II, fils d'Arnould, épousa la sœur du comte Godefroid de Namur, Alix.¹⁵⁸ De cette union naquit six enfants ; si les deux filles, Ide et Ode, demeurent difficiles à identifier, ce n'est pas le cas de la descendance masculine du comte. Ainsi, Alix donna naissance à Albert, Frédéric, Albéron et Eustache. Albert hérita du comté de

¹⁵² KUPPER J.-L., « Mulier nobilissima Ermengardis nomine : contribution à l'histoire de la seigneurie rurale en Basse-Lotharingie », in *Publications de la section historique de l'Institut G.D. de Luxembourg*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg, 1986, p. 71. Voir également KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 522.

¹⁵³ KUPPER J.-L., « Mulier nobilissima » in *Publications*, op. cit., p. 71.

¹⁵⁴ KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 148-149.

¹⁵⁵ WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 47, l. 1-2.

¹⁵⁶ KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg : le Comté de Chiny des origines à 1300*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1986, p. 76.

Le village de Chiny (commune de Chiny, arr. Virton, province du Luxembourg, Wallonie, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique*, op. cit., p. 315) fut en effet la capitale d'un petit comté médiéval situé en Gaume. Il était bordé par la principauté de Liège au nord et à l'ouest, par le comté de Luxembourg à l'ouest et par le comté de Bar au sud. Voir KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg*, op. cit., p. 207.

¹⁵⁷ *Idem*, p. 75.

¹⁵⁸ WINDELS É., *La Politique matrimoniale des comtes de Namur*, op. cit., p. 122-123.

Chiny en 1131, Frédéric devint prévôt de l'église de Reims.¹⁵⁹ Quant aux deux derniers, ils connurent un destin particulier à Liège. Albéron devint prince-évêque sous le nom d'Albéron II, en 1134.¹⁶⁰ Une fois élu, il s'arrangea pour marier son frère à la fille du seigneur Wiger de Waremme, alors détenteur du titre d'avoué de Hesbaye.¹⁶¹ À la mort de son beau-père, Eustache hérita du titre.¹⁶²

Mais que signifiait véritablement ce titre énigmatique d' « avoué de Hesbaye » ? L'avoué de Hesbaye est en réalité le protecteur de l'église de Liège, et partage l'avouerie du Pays de Liège avec l'avoué de la cité, alors chargé de la justice urbaine.¹⁶³ Les attributions de cet avoué étaient essentiellement militaires ; on sait, par exemple, qu'Eustache mena les milices urbaines lors du siège de Bouillon, en 1141.¹⁶⁴ Les prérogatives de l'avoué comportaient également une mission défensive, sur laquelle nous sommes malheureusement moins bien renseignés.¹⁶⁵ La dénomination « de Hesbaye » succéda à « de Saint-Lambert » aux alentours de 1124.¹⁶⁶ Si les raisons de ce changement ne sont pas connues, certaines hypothèses ont néanmoins été avancées. Ainsi, il est possible que cette titulature soit due au grand nombre de possessions de l'église de Liège en Hesbaye, ainsi que le nombre important de mercenaires provenant de cette région fertile.¹⁶⁷

Eustache est désigné pour la première fois sous la dénomination d'*ecclesie nostre advocatus* dans une charte liégeoise en 1139. Il est probable qu'à partir de cette date jusqu'à la mort d'Albéron II, il cumula les fonctions d'avoué de l'église et d'avoué de la cité.¹⁶⁸ Cependant, dès l'élection d'Henri II de Leez à l'épiscopat, le titre d'avoué de la cité revint à un certain Wéry de Pré, Eustache ne conservant alors que l'avouerie de Hesbaye.¹⁶⁹

Eustache n'était en effet pas en « odeur de sainteté » auprès du chapitre cathédral ; ceux-ci avaient en effet déjà dû le réprimander à cause de son occupation de la villa de Tourinne, en

¹⁵⁹ KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg, op. cit.*, p. 76.

¹⁶⁰ STRUBBE E., VOET L., *De chronologie van de middeleeuwen en de Moderne Tijden in de Nederlanden*, Bruxelles, Palais des académies, 1991, p. 282. Voir également KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg, op. cit.*, p. 76.

¹⁶¹ KUPPER J.-L., *L'avouerie de la cité de Liège au haut moyen âge*, Luxembourg, Joseph Belfort, 1984, p. 101.

¹⁶² *Ibidem*.

¹⁶³ *Idem*, p. 96.

¹⁶⁴ CARRE P., « Avoueries (960-1794) in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Les institutions publiques de la principauté de Liège : (980-1794)*, t. 1, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2012, p. 405.

¹⁶⁵ *Ibidem*.

¹⁶⁶ CARRÉ P., *Les avoueries, op. cit.*, p. 38.

¹⁶⁷ L'avoué de Hesbaye possédait en effet des compétences militaires non négligeables. Voir *Idem*, p. 39.

¹⁶⁸ KUPPER J.-L., *L'avouerie de la cité de Liège, op. cit.*, p. 102.

¹⁶⁹ *Ibidem*.

1139.¹⁷⁰ En 1143, il s'en était pris au domaine de Glons, propriété de l'abbaye de Saint-Laurent dont il était le protecteur.¹⁷¹ Eustache était donc de toute évidence un personnage avide, n'hésitant pas à user de ses fonctions pour son enrichissement personnel.¹⁷² Au décès de son frère, le nouvel évêque, Henri II de Leez, qui fut très critique du règne de son prédécesseur, considéra probablement son turbulent avoué comme un poids.¹⁷³ Si nous avons vu qu'il put remettre en cause une partie des attributions d'Eustache, il ne put cependant s'en débarrasser complètement¹⁷⁴ ; Sous la plume de Wibald lorsqu'il écrit au prince-évêque en 1147, Eustache est encore décrit comme *homo vester et parochianus et vester specialis et tamquam domesticus ac familiaris homo*, attestant des liens étroits unissant l'évêque à son avoué.¹⁷⁵ Son nom apparaît dans des chartes émanant du prince-évêque jusqu'en 1159.¹⁷⁶

À en croire la lettre de la communauté des moines de Stavelot à Wibald, Eustache aurait pris possession de Tourinne *ex consensu Namu(censis) comitis*.¹⁷⁷ Il convient de rappeler qu'Eustache est le fils d'Alix de Namur, et donc cousin du comte Henri de Namur. Ces liens de sang pourraient expliquer cet « accord » du comte concernant l'occupation de Tourinne par Eustache. Le comte de Namur n'était par ailleurs pas étranger aux troubles en Hesbaye : le prévôt Bovon de Malmédy informe en effet Wibald qu'Henri de Namur et ses adversaires s'affrontent dans cette région, causant pillages et incendies sur les terres de l'abbaye.¹⁷⁸

¹⁷⁰ HR, n° 169, p. 346-347. Voir aussi CARRÉ P., *Les avoueries, op. cit.*, p. 40.

¹⁷¹ CARRÉ P., *Les avoueries, op. cit.*, p. 41.

¹⁷² Le comportement d'Eustache tenait cependant plus de la règle que de l'exception. Les exactions commises par les avoués sont monnaie courante à partir du XI^e siècle, notamment dans des domaines excentrés, comme Tourinne-la-Chaussée. Voir CARRE P., « Avoueries (960-1794) in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Les institutions, op. cit.*, p. 398.

¹⁷³ Sur les critiques émises par Henri II de Leez envers Albéron II, voir KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale, op. cit.*, p. 170-171 ; ADAM R., « La Vie de saint Lambert du chanoine Nicolas (ca 1145) et l'élection du prince-évêque Henri de Leez (1145-1162) », in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, vol. 111 (2003), p. 68-69.

¹⁷⁴ L'évêque disposait d'un droit de destitution de l'avoué, mais les occurrences d'utilisation de ce droit sont très rares. Voir CARRE P., « Avoueries (960-1794) in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Les institutions, op. cit.*, p. 400.

¹⁷⁵ WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 51, l. 5-6 et 19-20. Ces passages nous semblent éloquentes sur les liens qui unissaient Henri II de Leez à Eustache, ou du moins, sur la responsabilité que portait l'évêque vis-à-vis des exactions d'un paroissien et proche du pouvoir épiscopal si turbulent.

¹⁷⁶ CARRÉ P., *Les avoueries, op. cit.*, p. 43.

¹⁷⁷ WIBALD, t. 1, Lettre 26, p. 47, l. 1-2.

¹⁷⁸ WIBALD, t. 1, Lettre 28, p. 50, l. 1-2.

2.4. La communauté monastique face aux troubles.

L'objet de notre étude se trouve être l'action de Wibald face à ces menaces. On aurait tort cependant de réduire l'abbaye de Stavelot à son seul abbé. Nous avons d'ores et déjà insisté sur l'existence d'une communauté monastique active au sein du monastère. Ces moines, en l'absence de leur supérieur, ne restèrent pas les bras croisés face aux dangers qui pesaient sur eux. Si les moyens à leur disposition furent moindres comparés à ceux employés plus tard par Wibald, l'étude de leur action lors de ces troubles se révèle néanmoins éclairante sur de nombreux points. Les paragraphes suivants seront l'occasion de le démontrer.

Trois lettres nous renseignent sur l'action des moines durant l'absence de Wibald, toutes datées des mois de septembre et octobre 1147. Ces trois lettres, rédigées respectivement par la communauté des moines de Stavelot, par le doyen Robert de Stavelot et par le prévôt Bovon de Malmédy, furent écrites à la suite de l'annonce du retour prochain de Wibald de son expédition contre les Wendes.¹⁷⁹ Dans ces lettres, les moines supplient l'abbé de ne pas retarder son retour, sa présence étant indispensable pour résoudre les troubles auxquels l'abbaye fait face. À cette époque, comme nous l'avons dit précédemment, les possessions de Stavelot sont menacées par les guerres entre Namur, Looz et Dasbourg en Hesbaye, et par le conflit entre le comte de Laroche et le comte de Montaigu dans le Condroz. En Hesbaye, le domaine de Tourinne fut à nouveau attaqué par Eustache de Chiny.

Si le message principal de ces quatre lettres est une exhortation de retour adressée à Wibald, chacune d'elle distille cependant quelques informations sur la façon dont les moines agissent en l'absence de leur abbé. À cet égard, la lettre 26 est sans aucun doute la plus éclairante ; après une longue narration des événements ayant agités Stavelot depuis le départ en croisade de Wibald, les moines déclarent avoir contacté l'évêque de Liège, par le biais de lettres qu'ils ont transmises à l'abbé. Ces lettres et la réponse qu'elles reçurent, qui n'ont malheureusement pas été conservées, seraient à dater des mois de juin-juillet-août 1147 selon Martina Hartmann.¹⁸⁰ Nous reviendrons plus tard sur la relation entre l'évêque

¹⁷⁹ Il s'agit des lettres 26, 27 et 28 du corpus édité par Martina Hartmann. Voir WIBALD, Lettre 26, 27, 28, p. 45-50.

¹⁸⁰ WIBALD, lettre 26, p. 45, note 17.

de Liège et Stavelot, et les implications que ces lettres ont pu avoir vis-à-vis de l'action de Wibald.

Un autre élément de la lettre 26 attire l'œil du lecteur : la mention d'un rituel d'« humiliation des âmes ».¹⁸¹ Les moines décrivent le rituel ainsi ;

*Interim autem ad humiliandum deo animas vestras reliquias seu corpora sanctorum omnium, qu(a)e apud nos habebantur, cum salvatoris nostri ymagine in terra deposuimus, [...].*¹⁸²

La description de cet acte de foi pourrait surprendre ; aujourd'hui, on imagine assez mal pourquoi des moines « humilieraient » ainsi leurs reliques, objets sujets à une telle dévotion et d'une si grande valeur. Et pourtant, de nombreux exemples de cette pratique sont attestées dans nos régions, et ce dès le X^e siècle.¹⁸³

L'humiliation des reliques est en réalité un type de malédiction particulier invoqué par les communautés monastiques. Lester Little, dans un ouvrage de synthèse paru sur le sujet, rapprochait ces malédiction de la clameur, forme liturgique particulière héritée d'un concept juridique présent dès la haute-antiquité.¹⁸⁴ La clameur, qui servait originellement à désigner le fait d'interpeller un magistrat au sujet d'une affaire ou pour lui présenter une demande, fut récupérée durant la période alto-médiévale pour désigner l'interpellation d'une figure d'autorité par un groupe d'individus de plus basse extraction.¹⁸⁵ Aux alentours de l'an 1000, ce concept fut récupéré par les communautés monastiques, qui le transformèrent en moyen liturgique de demander justice aux saints et à Dieu, spécifiquement au sujet de possessions monastiques usurpées.¹⁸⁶ Deux prières sont ainsi identifiées comment étant associées à la clameur ; *Omnipotens sempiterne Deus* et *In spiritu humilitatis*.¹⁸⁷ L'humiliation décrite par les moines de Stavelot est liée à la seconde.

Le rituel fut décrit à maintes reprises par de nombreuses communautés monastiques. En dépit de quelques différences transcrites çà et là dans les sources, l'essentiel demeure

¹⁸¹ *Interim autem ad humiliandum deo animas vestras [...]* dans le texte. Voir WIBALD, lettre 26, p. 47, l. 7.

¹⁸² *Idem*, p. 47, l. 6-9.

¹⁸³ LITTLE L.K., *Benedictine maledictions: liturgical cursing in Romanesque France*, London, Cornell University Press, 1993, p. 19.

¹⁸⁴ *Idem*, p. 17.

¹⁸⁵ *Idem*, p. 18-19.

¹⁸⁶ *Idem*, p. 20-22.

¹⁸⁷ *Idem*, p. 26.

toujours ; le rituel a pour but de « provoquer » l'intervention du saint patron en humiliant ses reliques. Pour ce faire, les moines déposaient ses reliques sur le sol au pied de l'autel, l'entouraient d'épines, puis se prosternaient au sol en récitant des psaumes et autres passages de la Bible.¹⁸⁸ Les moines demandaient alors que les ennemis de la communauté soient punis pour leurs méfaits.¹⁸⁹ La durée de l'humiliation pouvait varier, allant d'une journée à plus d'un an.¹⁹⁰

De nombreux cas de ces humiliations de reliques sont attestés dans nos régions ; on peut notamment citer les exemples de l'église de Liège, de l'abbaye Saint-Bavon de Gand ou encore de l'abbaye de Lobbes.¹⁹¹ De nombreux cas sont également attestés à Stavelot, avant et pendant l'abbatit de Wibald.¹⁹² L'humiliation des reliques est également attestée à Corvey, pourtant située hors de la zone géographique étudiée par Lester Little.¹⁹³ Ainsi, dans une lettre à l'empereur, Wibald explique qu'en son absence, les moines de Corvey, faisant face à l'hostilité des seigneurs locaux, déposèrent les reliques de saint Vith et saint Justin au sol, avec l'image du Christ.¹⁹⁴ Si Lester Little explique la présence de cette pratique par les liens entre Corvey et l'abbaye de Corbie, située près d'Amiens, dont l'abbaye saxonne aurait pu recevoir une copie du coutumier, la proximité chronologique entre les rituels ardennais et saxons, et la similitude des situations nous amènent à penser que la pratique a pu être propagée en Saxe par Wibald lui-même.¹⁹⁵ L'abbé, bien conscient des dangers qui pesaient sur les abbayes et en même temps déchiré par l'impossibilité d'y résider de manière permanente, aurait pu enseigner cette pratique aux moines de Stavelot et de Corvey pour palier à son absence. Dans la mesure où les malédictions impressionnaient grandement les esprits, et où de multiples sources narratives témoignent du succès de ces pratiques, l'humiliation des reliques a pu, aux yeux de Wibald et des moines, constituer un recours efficace face aux déprédations dont ils étaient victimes.

¹⁸⁸ *Idem*, p. 29.

¹⁸⁹ *Ibidem*.

¹⁹⁰ *Idem*, p. 30 et 133.

¹⁹¹ *Idem*, p. 138-142.

¹⁹² GEORGE P., « Maledictio adversus ecclesiae Dei persecutores. À propos d'un ouvrage récent », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 73 (1995), n° 4, p. 1014-1017.

¹⁹³ *Idem*, p. 1015.

¹⁹⁴ *Pro hac tam atroci contumelia fratres nostri, cum absentes essemus, corpora sanctorum Viti et Iustini, qu(a)e apud nos requiescunt, in terram deposuerunt et humiliatis crucifixi salvatoris nostri imaginibus ab omni deinceps sollempni officio divino et a pulsatione campanarum abstinulerunt* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 359, p. 754-755, l. 21-22 et l. 1-3.

¹⁹⁵ LITTLE L.K., *Benedictine maledictions, op. cit.*, p. 147.

La fin de la lettre 26 démontre le lien qui peut être fait entre ce rituel et les malédictions bénédictines étudiées par L. Little. La communauté des moines de Stavelot achève ainsi sa lettre en admettant que l'objectif du rituel était de supplier Dieu de « renverser ceux qui se sont livrés à de telles sauvageries par la main droite de sa puissance ».¹⁹⁶ Malheureusement, le rituel ne semble pas avoir suffi à pacifier les ennemis de Stavelot.

¹⁹⁶ [...] *summ(a)e divinitatis clementiam quantum valemus, attentius exorantes, ut eos, qui in sua feritate confidunt, dextera virtutis sue prosternat, nosque ab ipsum oppressionibus eripiat,* [...] dans le texte. Voir WIBALD, lettre 26, p. 47, l. 9-11.

Chapitre troisième

Wibald face au prince-évêque de Liège

3.1. Un soutien à distance : la correspondance comme arme

Face aux suppliques des stavelotains, l'abbé se devait de réagir. Or, nous touchons ici à ce qui fut sans doute le handicap le plus contraignant auquel Wibald dut faire face : son emploi du temps. Entre les abbatiats de Stavelot et Corvey, et son rôle à la cour de l'empereur, Wibald fut constamment sur la route. Martina Hartmann est parvenue, dans son édition critique du corpus épistolaire de l'abbé, à retracer son itinéraire durant la période 1146-1158. Or, en se basant sur ce travail qui, s'il comporte évidemment quelques imprécisions, nous offre tout de même un aperçu représentatif du parcours de Wibald, on peut estimer que durant la période 1146-1152, l'abbé ne se trouva à Stavelot que durant 19 mois.¹⁹⁷

Pour parer à cette difficulté, Wibald possède un outil extrêmement précieux : sa plume. Les nouvelles apportées par les lettres 26-28 le contraignirent à préparer un voyage à Stavelot plus tôt qu'il ne l'aurait pensé : en attendant de pouvoir s'y rendre, c'est par le biais de lettres qu'il défendit les intérêts de son abbaye. La rédaction des deux lettres dont il va être question ici est à dater de la fin du mois de septembre, ou du début du mois d'octobre 1147. Dans la première, Wibald tente ce que les moines de Stavelot avaient eux-mêmes entrepris quelques mois auparavant ; il contacte le prince-évêque Henri II de Leez. Dans la seconde, il répond à Stavelot, informe les moines de son retour prochain, se lamente du caractère chronophage d'un double abbatiat, et leur donne une série d'instructions. Les prochaines lignes seront dédiées à la première lettre, numérotée 29 dans le corpus d'Hartmann.

¹⁹⁷ 4 mois durant l'année 1146, 2 mois en 1147, 2 mois en 1148, 6 mois en 1149, 2 mois en 1150, 1 mois en 1151 et 2 mois en 1152. Voir HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch*, op. cit., p. XV-XVIII.

3.1.1. Henri II de Leez

Nous avons déjà pu mettre en exergue l'action de Wibald auprès du prince-évêque Albéron II, proche parent de la maison de Namur. En 1147, un nouveau prélat siège depuis deux ans sur le trône de saint Lambert, en la personne d'Henri II de Leez. Cet ecclésiastique, issu d'une famille noble vassale des comtes de Namur fut la figure principale de l'opposition à l'évêque sous le règne d'Albéron II.¹⁹⁸ Henri, alors grand-prévôt, jugea durement l'action de l'évêque, et réunit autour de lui une faction d'opposition si forte qu'Albéron fut contraint de se rendre à Rome pour s'expliquer auprès du pape.¹⁹⁹ Ce parti, au sein duquel on retrouve le chanoine Nicolas, auteur de la *Vita Landiberti Leodiensis*, considérait en effet que le prince-évêque était trop immobiliste, et aspirait à rendre à Liège une gloire qu'elle avait perdue depuis la fin de la Querelle des Investitures.²⁰⁰ À la mort d'Albéron II, le peuple et le clergé de Liège élirent Henri de Leez à la dignité épiscopale.

Le projet politique d'Henri II de Leez est relativement bien connu : homme de poigne, et personnalité ambitieuse, son objectif fut de rendre son prestige à la principauté, prestige lié selon lui à la figure impériale. Pour cette raison, le prélat fut, suivant la tradition établie par ses prédécesseurs, un fervent partisan de l'empereur, au point que sous la plume de J.-M. Cauchie, Liège est décrite comme étant redevenue « le fleuron de l'Église impériale » sous la dynastie des Hohenstaufen.²⁰¹ Déjà en qualité de grand-prévôt, son influence se faisait ressentir : ainsi, Jean-Louis Kupper voyait en lui l'instigateur véritable du célèbre siège de Bouillon par les troupes liégeoises, en 1141.²⁰² C'est également sous l'impulsion du groupe dont il était le chef de file que fut rédigée la *Vita Landiberti Leodiensis*, sorte de manifeste du programme politique de l'évêque.²⁰³ D'un point de vue militaire, il lança une vaste campagne

¹⁹⁸ GÉNICOT L., *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1975, p. 150.

¹⁹⁹ ADAM R., « La Vita Landiberti Leodiensis (ca 1144-1145) du chanoine Nicolas de Liège. Étude sur l'écriture hagiographique à Liège au XIIe siècle », in *Le Moyen Age*, CXI (2005), n° 3-4, p. 527. Voir aussi ADAM R., « La Vie de saint Lambert du chanoine Nicolas (ca 1145) et l'élection du prince-évêque Henri de Leez (1145-1162) », in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, vol. 111 (2003), p. 69.

²⁰⁰

²⁰¹ CAUCHIE J.-M., « Le pouvoir dans les principautés » in DEMOTZ B., *Les principautés dans l'Occident médiéval : à l'origine des régions*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 111.

²⁰² KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 119.

²⁰³ L'affaire a été parfaitement étudiée par Renaud Adam. Sur ce sujet, nous renvoyons à ses deux publications sur le sujet, déjà citée en note 197.

castrale aux frontières de la principauté, et bâti ou acquit de nombreuses fortifications.²⁰⁴ Il porta également un intérêt particulier à la Toxandrie, et fit l'acquisition de nombreux domaines économiquement et stratégiquement intéressants dans cette région.²⁰⁵

C'est donc à un personnage à la forte autorité, bien différent d'Albéron II, que Wibald écrit en cette fin d'année 1147 ; un personnage qui, par ailleurs, ne semble avoir eu aucune considération pour la supplique adressée par la communauté monastique de Stavelot. L'abbé prépara donc un solide argumentaire visant à obtenir le soutien de l'évêque. Les lignes suivantes seront l'occasion de le décortiquer.

3.1.2. Wibald et la protection accordée aux croisés.

Dans sa lettre, Wibald ne mentionne que les méfaits commis par Eustache, et le pillage de Tourinne. L'abbé nous apprend donc que la *villa Tornines*, affectée auparavant à la mense des frères, fut envahie et les revenus provenant de celle-ci furent « accaparés violemment ». Or, l'abbé dévoile qu'Eustache est en tort dans cette affaire, et ce pour deux raisons.

Premièrement, Wibald déclare que le domaine de Tourinne appartient à Tourinne *iudicio et iusticia dictante*.²⁰⁶ Par-là, l'abbé fait référence à la décision prise lors du synode liégeois de mars 1139 de restituer le domaine de Tourinne à l'abbaye de Stavelot.²⁰⁷ Cette décision avait ensuite été confirmée par deux actes, émanant respectivement du prince-évêque et du chapitre Cathédral.²⁰⁸ En 1147, les litiges concernant cette propriété sont donc, d'un point de vue juridique, clos. La justice synodale a tranché en faveur de Wibald, et Eustache a d'ores et déjà dû s'y plier lors de sa précédente occupation de la *villa*. Si Eustache pouvait, en 1139, se cacher derrière une prétendue cession du domaine par son beau-père, cet argument n'est aujourd'hui plus recevable ; l'avoué de Hesbaye sait pertinemment qu'il agit en hors-la-loi.

²⁰⁴ DEPRez R., *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège d'Eracle à Jean d'Arckel : caractères de la politique castrale du Xe au XIVE siècle*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 1954-1955, p. 213.

²⁰⁵ BIJSTERVELD A. J., « De Notger à Henri de Leez. La formation du patrimoine liégeois en Toxandrie, fin du X^e siècle-milieu du XII^e siècle » in WILKIN A. et KUPPER J.-L. (éd.), *Evêque et prince : Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 79.

²⁰⁶ WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 51, l. 9.

²⁰⁷ MAQUET J., *Faire justice, op. cit.*, p. 638.

²⁰⁸ Les HR168 et 169. Voir *Supra*, p. 33.

Depuis la récupération de la villa en 1139, Wibald s'attela « durant de longues années » à remettre la villa en ordre.²⁰⁹ Nous apprenons également que le domaine avait été affecté à la mense des frères pour faire face à la « situation de l'abbaye ».²¹⁰ Tourinne était vraisemblablement un domaine assez riche pour que sa contribution permette à l'abbaye de subsister. De surcroît, cela explique également toute l'inquiétude ressentie par les moines à la suite de l'attaque de ce domaine, et tout le mal que Wibald se donna à son sujet ; comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir, la perte de Tourinne se traduisait par une perte conséquente de revenus.

Or, la dîme et les autres taxes prélevées *cum labore magno* furent dérobées par Eustache en l'absence de Wibald.²¹¹ Peut-être imaginait-il que l'abbé, qui approchait de la cinquantaine à cette époque, ne survivrait pas à une expédition de l'autre côté de l'Elbe. Quoi qu'il en soit, Wibald insiste bien sur le fait que ce méfait fut commis durant la croisade, alors même qu'il avait reçu du pape « *protectionem beati Petri et suam* ».²¹²

En effet, l'abbé de Stavelot participa, durant les mois d'août et septembre 1147, à la croisade contre les Wendes, et fut l'un des chefs spirituels de la seconde armée, dirigée par le margrave Albert de Brandebourg.²¹³ Durant cette expédition, il participa notamment aux attaques des villes de Demmin et Szczecin.²¹⁴ La campagne semble avoir été pénible pour Wibald qui, dans sa réponse aux moines de Stavelot, rapporte que c'est uniquement grâce à la douceur et à la joie apportées par les souvenirs liés à l'abbaye que le prélat put tenir, malgré les nombreux maux dont il eut à souffrir durant son expédition.²¹⁵

La croisade contre les Wendes fit partie d'une série de campagnes initiées au départ par le pape Eugène III. Cette « Seconde Croisade » est fondée sur un texte, la bulle *Quantum praedecessores* d'Eugène III, écrite en réponse à la prise d'Edesse par les armées

²⁰⁹ [...] *eandem villam iudicio et iusticia dictante recepimus et eam per multa iam tempora in libera possessione nostra tenuimus et quiete ordinavimus et ad usus fratrum nostrorum, prout monasterii oportunitas poscebat, reditus universos aptavimus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 51, l. 9-12.

²¹⁰ [...] *prout monasterii oportunitas poscebat*. J'ai choisi, suivant les conseils de Florence Close, de traduire le terme « oportunitas » par « situation » plutôt que par « opportunité ». Voir *Ibidem*.

²¹¹ WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 51, l. 13.

²¹² *Ibidem*, l. 16-17.

²¹³ LEES J. T., « The leaders of the wendish campaign » in ROCHE J.T. et MØLLER JENSEN J. (éd.), *The Second Crusade*, *op. cit.*, p. 289.

²¹⁴ Demmin, arr. du Plateau des lacs mecklembourgeois, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne. Szczecin, parfois orthographiée Stetin ou Stettin, Poméranie Occidentale, Pologne.

²¹⁵ [...] *inter tot pericula, qu(a)e die noctuqu(a)e in expeditione super paganos trans Albim [...] pertulimus [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 30, p. 53, l. 31-32.

musulmanes en 1145.²¹⁶ Si l'objectif originel de cet appel à la Croisade était de rassembler les armées chrétiennes afin de conquérir la Terre Sainte, d'autres idées germèrent bientôt au sein de la noblesse impériale. De nombreux sujets de l'empereur, principalement saxons, désiraient en effet jeter leurs forces non contre les sarrasins à l'est, mais contre les slaves au nord. Les raisons étaient multiples : aux raisons purement religieuses, comme le désir de voir ces turbulents voisins convertis, s'ajoutaient des considérations plus pragmatiques, la principale étant la conquête de nouveaux territoires.²¹⁷ Wibald lui-même, en qualité d'abbé de Corvey, souhaitait revendiquer l'île de Rügen, sur la mer Baltique.²¹⁸ La question fut abordée une première fois lors de la diète de Francfort de mars 1147 : alors que l'empereur Conrad rassemblait ses vassaux afin d'organiser le gouvernement de l'Empire durant son expédition en Terre Sainte, de nombreux princes et évêques exprimèrent leur envie de s'attaquer aux peuples slaves païens. Quelques jours plus tard, l'affaire fut portée devant le pape, à Dijon.²¹⁹ Le pape Eugène III rencontra la délégation impériale, dont faisait partie Wibald, afin de discuter de la participation de Conrad III à la croisade en Terre Sainte ; c'est au cours de cet entretien que l'idée d'une croisade vers le nord fut proposée au pape.²²⁰ Le pape semble avoir été convaincu par le bien-fondé de cette entreprise et, le 11 avril 1147, par la bulle *Divini Dispensatione*, il donna son accord à l'expédition.²²¹

Concernant le statut des croisés et leurs privilèges, il semble que, dès les origines, une protection spéciale ait été accordée aux hommes s'engageant dans une Croisade. Ainsi, en 1101, le pape Pascal II commandait aux évêques et archevêques de s'assurer que les croisés revenus de la Terre Sainte se voient restituer l'entièreté de leurs biens.²²² Cette protection spéciale, dont on suppose qu'elle date du concile de Clermont, et qui aurait été instituée par le pape Urbain II, comportait cependant des faiblesses institutionnelles ; ainsi, en 1106 l'évêque Ivon de Chartres fut confronté à un litige entre deux seigneurs, l'un étant le vassal

²¹⁶ PHILLIPS J., « Eugenius III and the Crusades to the East » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III (1145-1153) : the first Cistercian pope*, Amsterdam, University Press, 2018, p. 126.

²¹⁷ VON GÜTTNER-SPORZYNSKI D., « Poland and the Second Crusade » in ROCHE J.T. et MØLLER JENSEN J. (éd.), *The Second Crusade*, *op. cit.*, p. 142.

²¹⁸ LEES J. T., « The leaders of the wendish campaign » in ROCHE J.T. et MØLLER JENSEN J. (éd.), *The Second Crusade*, *op. cit.*, p. 296.

²¹⁹ FONNESBERG-SCHMIDT I., « Eugenius III and the northern crusade » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 158.

²²⁰ *Ibidem*.

²²¹ *Idem*, p. 159.

²²² PARK D.E.A., *Papal protection and the crusader : Flanders, Champagne, and the kingdom of France, 1095-1222*, Woodbridge, The Boydell Press, 2018, p. 32-33.

d'un ancien croisé.²²³ L'évêque en question, pourtant fort compétent en droit canonique, ignorait quelle était l'étendue exacte de cette protection accordée aux croisés.²²⁴

Le modèle proposé par Urbain II va continuer d'alimenter la réflexion de l'Église durant de longues années. Ainsi, lors du concile de Latran de 1123, la référence à ce modèle était toujours très prégnante. Au sujet des croisés, il fut décrété que ceux-ci se verraient accorder la rémission de leurs péchés, et la protection « de Saint-Pierre et de l'Église romaine » concernant leurs biens.²²⁵ L'excommunication était prévue pour les contrevenants.²²⁶ Cette protection était véritablement particulière, en ce sens où les punitions prévues en cas de non-respect de celle-ci étaient beaucoup plus sévères que celles prévues, par exemple, dans le cadre de la protection accordée aux « simples » pèlerins.²²⁷

Le système administratif pontifical connu par ailleurs d'importants développements durant la première moitié du XII^e siècle. Ainsi, la protection invoquée par l'abbé Wibald en 1147 était bien plus stricte et codifiée que ce qui était d'application cinquante ans auparavant. Le mérite en revient principalement au pape Eugène III qui, dans ses bulles *Quantum praedecessores* et *Divini dispensatione I*, précisa les implications de cette protection.²²⁸ Ces textes insistaient sur la protection accordée aux croisés concernant leur femme, enfants, biens et possessions, une protection qui devait être appliquée par les évêques et archevêques.²²⁹ De plus, aucune poursuite judiciaire ne pouvait être intentée à un croisé avant la confirmation de son retour, ou de son décès.²³⁰ Les évêques étaient responsables d'excommunier quiconque ne respectait pas ces principes.²³¹

C'est donc en vertu des considérations précisées par Eugène III que Wibald demande réparation à Henri II de Leez qui, en sa qualité d'évêque, avait le devoir de les faire respecter. L'abbé ajoute qu'il serait malvenu de refuser une telle requête à l'un des aînés de

²²³ *Ibidem*.

²²⁴ *Idem*, p. 31.

²²⁵ *Idem*, p. 77. On remarquera ici la ressemblance terminologique avec la protection invoquée plus tard par Wibald.

²²⁶ *Ibidem*.

²²⁷ *Ibidem*.

²²⁸ *Idem*, p. 80-81.

²²⁹ *Ibidem*.

²³⁰ *Ibidem*.

²³¹ *Ibidem*.

l'Église de Liège, tant par l'âge que par le nombre d'années passées en tant qu'abbé.²³² Un dernier élément fut invoqué par Wibald afin de susciter la réaction, provocation à peine voilée à l'encontre de l'évêque ; sans doute valait-il mieux qu'il soit redevable à son évêque plutôt qu'au pape, qui s'apprêtait à se rendre en Lotharingie, écrivait alors Wibald.²³³ Autrement dit, la justice allait être rendue à propos de Tourinne, qu'Henri de Leez le veuille ou non. Dans ces circonstances, il valait donc mieux régler cette affaire « entre lotharingiens » plutôt que d'en référer au pape. En cas de non-réaction de la part de l'évêque, l'abbé n'hésiterait pas à porter l'affaire plus haut, à l'instar de ce qu'il avait fait quelques années auparavant.²³⁴ La lettre, très respectueuse dans la forme, se veut cependant menaçante sur le fond.²³⁵

3.1.3. La réponse épiscopale

Le prince-évêque répondit par une lettre, datée de la seconde moitié du mois d'octobre 1147. En substance, son discours ne se veut pas fort conciliant à l'égard de Wibald, et Henri de Leez n'hésite pas à faire comprendre à celui-ci que les difficultés auxquelles fait face Stavelot sont causées par l'absence du prélat.²³⁶ Il déclara que la spoliation dont l'abbaye est victime ne serait punie que si les abus de pouvoir des hommes de l'abbé étaient corrigés par les ordres de celui-ci.²³⁷ Le document ne nous en dit malheureusement pas beaucoup plus sur les griefs reprochés ici à Stavelot. Peut-être l'évêque fait-il référence aux actes de l'avoué de l'abbaye, Henri de Laroche, lequel combattait à cette époque contre l'un des vassaux de Liège, le comte de Montaigu.

²³² [...] *inter primo priores matris nostr(a)e Leodiensis ecclesi(a)e apparere et annumerari debemus tam per ordinationis nostr(a)e tempus et locum quam per (a)etatem [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 52, l. 3-5. Wibald de Stavelot approchait alors de la cinquantaine, et était abbé de Stavelot depuis 17 ans. Peu de prélats dans le diocèse pouvaient alors se vanter d'une si grande ancienneté. Parmi ces aînés de l'Église de Liège, on peut citer l'abbé Wazelin de Saint-Laurent (1130-1149) et l'abbé Azon de Saint-Gilles (1127-1152).

²³³ *Et sinite, ut hanc gratiam vobis potius quam domino pape debeamus, qui ad parte Lotharingi(a)e in proximo venturus est* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 29, p. 51, l. 21-23.

²³⁴ Voir *Supra*, p. 32.

²³⁵ EVRARD E., « L'abbé Wibald et sa correspondance », in *Epistolae Antiquae III : Actes du IIIe colloque international 'l'épistolaire antique et ses prolongements européens*, Tours, Peeters, 2002, p. 431.

²³⁶ WIBALD, t. 1, lettre 31, p. 56, l. 2-3.

²³⁷ *Necesse est enim, ut communicato utriusque annisu et vestrorum hominum excessus et insolenti(a)e vobis presente corrigantur et nostr(a)e partis malicia deo propitiante aliquantulum mitigetur* dans le texte. WIBALD, t. 1, lettre 31, p. 57, l. 6-8

Or, les comtes de Laroche jouissaient d'une exemption juridique spéciale au sein du diocèse de Liège ; ils n'étaient en effet pas soumis à la juridiction du Tribunal de la Paix, responsable de juger les délits liés au non-respect de la Paix de Dieu.²³⁸ Cette création juridique liégeoise avait comme objectif de réguler les comportements violents et de les circonscrire à certaines périodes de l'année.²³⁹ Ainsi, il était interdit d'utiliser une arme sur le territoire du diocèse du premier jour de l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie, puis du dimanche de la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pentecôte. Sachant que les moines de Stavelot déclarent que les hostilités entre Laroche et Montaigu ont repris immédiatement après le départ de Wibald pour Francfort en novembre 1146, il est vraisemblable que la guerre entre eux ait constitué une violation de la Paix de Dieu.²⁴⁰

Dans ces conditions, Henri aurait pu vouloir utiliser Wibald pour ramener la paix dans le Condroz, se servant de l'accapuration de Tourinne par Eustache comme d'un moyen de pression. L'insistance d'Henri de Leez au sujet de l'absence de Wibald, dont Henri de Laroche profita pour rompre la trêve que l'abbé avait négociée, pourrait apporter davantage de crédit à cette hypothèse.

Dès le départ, Wibald ne semble pas s'être fait beaucoup d'illusions sur l'aide que son évêque était disposé à lui apporter. Dans sa lettre de réponse aux frères de l'abbaye, vraisemblablement écrite dès son arrivée à Corvey, au même moment que celle adressée à l'évêque, l'abbé esquisse la stratégie qu'il compte mettre en œuvre pour sauvegarder les biens de Stavelot. Après quelques considérations sur son expérience de l'autre côté de l'Elbe, et un long développement sur la difficulté qu'il rencontre à gérer quotidiennement deux abbayes si éloignées l'une de l'autre, Wibald donne ses instructions aux moines ; si la rumeur selon laquelle le pape projetait de se rendre à Trêves s'avérait fautive, il devaient envoyer une délégation composée du frère Henri et d'Erlebald auprès du souverain pontife,

²³⁸ L'origine de cette particularité n'est pas bien connue des historiens. André Joris émettait l'hypothèse que cette exemption provenait de la nature impériale immédiate du fief des comtes de Laroche. Voir JORIS A., *Villes, affaires, mentalités : autour du pays mosan*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1993, p. 337.

²³⁹ MAQUET J., *Faire justice, op. cit.*, p. 192.

²⁴⁰ En 1146, le premier jour de l'Avent tombait le 1^{er} décembre. En 1147, la date de Pâques était fixée au 20 avril. La Paix de Dieu liégeoise était donc d'application du 1^{er} décembre jusqu'au 6 janvier, puis du 16 février au 15 juin, date de l'octave de Pentecôte. Sachant que la guerre reprit entre Laroche et Montaigu « immédiatement après le départ de Wibald » durant le mois de novembre, il est clair que le conflit était une violation de la Paix. Voir CAPPELLI A., *Cronologia, Cronografia e Calendario Perpetuo dal principio dell'era cristiana ai nostri giorni : tavole cronologico-sincrone e quadri sinottici per verificare le date storiche*, Milan, Ulrico Hoepli, 1969, p. 54-55 et 94-95.

afin de lui présenter les documents relatifs au sauvetage de Tourinne et demander à ce que le pape leur apporte son aide dans cette affaire.²⁴¹ Si au contraire, la rumeur était vraie, l'abbé se chargerait lui-même de rencontrer le pape.²⁴²

Wibald n'attendit donc pas la réponse de l'évêque avant de planifier la suite des événements. Il eut d'ailleurs raison ; la communauté de Stavelot répondit à Wibald dans la deuxième moitié du mois d'octobre, regrettant que la question de Tourinne ne fût pas abordée lors du synode, alors que les moines s'étaient manifestés auprès de l'assemblée synodale au sujet de ce problème dès les calendes d'août.²⁴³ Les moines expliquent qu'ils reçurent les lettres envoyées par Wibald trop tard pour le synode, et ne purent défendre efficacement leur cause sans les documents. La seule supplique des moines ne pesa pas assez lourd sans eux, et la question ne fut finalement pas abordée.²⁴⁴

²⁴¹ WIBALD, t. 1, lettre 30, p. 55-56, l. 22-25 et 1-2. Les documents en question sont vraisemblablement les actes d'Albéron II et du chapitre Cathédral de 1139. Wibald fait également allusion à une lettre du pape Innocent II envoyée à Albéron II. Cette lettre est aujourd'hui perdue.

Le recours à l'aide du pape était progressivement devenu chose courante au sein des institutions monastiques liégeoises durant le XII^e siècle. Cependant, en observant la situation et la relation entre le pape et diverses abbayes liégeoises, on peut s'apercevoir que Wibald était l'un des précurseurs de ce recours à la juridiction pontificale. À titre d'exemple, l'abbaye de Saint-Trond ne commença véritablement à s'en référer aux décisions du pape que sous le pontificat d'Alexandre III, une dizaine d'années après les événements décrits ici. Voir SCHMIDT K., *Entre la couronne et la tiare, op. cit.*, p. 457-460.

²⁴² *Idem*, p. 55, l. 21-22.

²⁴³ J. Maquet identifiait le synode en question comme étant celui au cours duquel furent confirmés les biens de l'abbaye d'Affligem. Il proposait également de dater ce synode entre le 13 mai et le premier août 1147. (MAQUET J., *Faire justice, op. cit.*, p. 651-652.) En prenant compte de la nouvelle datation des lettres établie par Martina Hartmann, cette datation ne nous paraît cependant plus aussi judicieuse ; selon nous, ce synode se serait déroulé entre les mois de septembre et octobre 1147, entre l'envoi des lettres 29 et 30 et la réception de la lettre 32. L'identification du synode comme étant celui où fut discuté le cas d'Affligem nous semble cependant tout à fait logique ; c'est en effet le seul de cette année où la présence d'Eustache est attestée. L'institution synodale permettant à l'accusé de se défendre, et le cas de Tourinne étant à l'origine censé être discuté, il paraît logique de considérer que l'avoué de Hesbaye s'y soit rendu.

²⁴⁴ Dans leur lettre, les moines font allusion à plusieurs *litteras*. Les documents qu'ils n'ont pas reçus à temps seraient donc les lettres 29 et 30 du corpus. La lettre 29, adressée à Henri II de Leez, aurait pu donc à l'origine être un écrit destiné à être lu devant le synode par les moines, comme une sorte de réquisitoire. Voir WIBALD, t. 1, lettre 32, p. 58, l. 3.

3.2. « Un espoir de salut venant de Trêves ? » : la correspondance pontificale de Wibald.

3.2.1. Eugène III

Pour obtenir justice, Wibald devait donc s'adresser aux plus hautes instances ecclésiastiques, et entrer en contact avec le pape Eugène III. Cet homme, connu sous le nom de Bernard de Pise avant son accession au trône de saint Pierre, commença sa carrière ecclésiastique en 1115 à Pise, avant de se tourner vers la vie monastique, à l'abbaye de Clairvaux.²⁴⁵ En 1140, il fut chargé de la fondation de l'abbaye de Tre Fontane, près de Rome.²⁴⁶ Lorsque le pape Lucius II décéda en février 1145, la situation de Rome était critique ; la Curie faisait en effet face à une révolte menée par des Romains républicains.²⁴⁷

Le choix des cardinaux surprit de nombreux contemporains de l'élection, dont le propre mentor d'Eugène III, Bernard de Clairvaux. Celui-ci ne comprenait en effet pas comment la Curie avait pu décider de retirer ainsi un tel *homo rusticanus* de sa vie de travail et de contemplation pour le placer au sommet de l'Eglise.²⁴⁸ Si aucune source écrite ne nous renseigne sur les raisons du choix des cardinaux, certains arguments semblent pouvoir l'expliquer : cistercien, protégé de Bernard de Clairvaux, figure très importante de l'époque, Eugène faisait la jonction entre la spiritualité monastique et l'expérience administrative qu'il avait acquise durant ses années à Pise.²⁴⁹ De plus, la situation catastrophique dans laquelle se trouvait la Curie romaine à cette époque, confrontée à une importante révolte populaire à Rome, ne permettait pas de tergiverser longuement sur la question.²⁵⁰

Au départ véritable créature de Bernard de Clairvaux, dont de nombreux contemporains ont relevés l'influence auprès du nouveau souverain pontife, celui-ci finit cependant par

²⁴⁵ LAUDAGE J., « Eugen III » in BUCHBERGER M. et KASPER W., *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 3, Freiburg im Breisgau, Herder, 1993, col. 981.

²⁴⁶ *Ibidem*.

²⁴⁷ DIMIER M.-A., « Eugène III » in AUBERT R., VAN CAUWENBERGH E. (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 15, Paris, Letouzey et Ané, 1963, col. 1349.

²⁴⁸ EGGER C., « Curial politics and papal power » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 70.

²⁴⁹ JOTISCHKY A., « Introduction » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 18.

²⁵⁰ *Idem*, p. 17.

s'émanciper de son mentor, et ce sur de multiples sujets.²⁵¹ Bernard estimait par exemple qu'Eugène accordait trop d'importance aux considérations juridiques romaines et aux avocats par rapport aux lois canoniques.²⁵² Le pape, malgré la nature « rustique » que lui attribuait son mentor, sut en effet s'adapter à l'époque qui fut la sienne : l'Italie du XII^e siècle voyait en effet l'émergence d'une génération de spécialistes du droit, se basant sur les textes juridiques romains. Eugène, qui avait commencé sa carrière ecclésiastique à Pise, n'était du reste pas étranger à ces considérations : Pise possédait en effet des institutions juridiques particulièrement développées, avec lesquelles Eugène, qui était alors *vicedominus*, dut régulièrement interagir.²⁵³ Quant aux cardinaux, ils comptaient dans leurs rangs des spécialistes du droit dès la fin des années 1120.²⁵⁴ La Curie à laquelle Wibald s'adresse en 1147 dispose donc de larges connaissances en droit ; véritable institution politique, juridique et administrative semblable aux cours séculières de l'époque, elle était fréquemment amenée à résoudre les litiges qui lui étaient présentés.

En 1147, le pape était en déplacement : le roi de France Louis VII l'avait invité dans ses contrées afin que celui-ci prêche en faveur de la Seconde Croisade.²⁵⁵ Saisissant l'opportunité, Eugène III et sa Curie se mirent en route : l'équipée, composée d'une centaine de personnes, fit route vers Paris, où le pape célébra les fêtes pascales et couronna le roi de France.²⁵⁶ Son voyage, qui dura la majeure partie de l'année 1147, l'amena également à Troyes, Châlons-sur-Marne, et Verdun.²⁵⁷ La rumeur de son passage à Trêves, à laquelle Wibald fait allusion dans la lettre 32, s'avéra exacte : La Curie y installa ses quartiers d'hiver, et y resta du 29 novembre au 13 février 1148.²⁵⁸

Wibald envoya quatre lettres à la Curie romaine ; une directement adressée au pape, datée de la première moitié du mois de novembre selon M. Hartmann, et trois autres aux

²⁵¹ EGGER C., « Curial politics and papal power » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 96.

²⁵² DUGGAN A. J., « « Justinian's Laws, not the Lord's » : Eugenius III and the learned laws » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 27.

²⁵³ *Idem*, p. 38-39.

²⁵⁴ *Idem*, p. 44-45.

²⁵⁵ DUGGAN A. J., « The benefits of exile » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 173.

²⁵⁶ *Idem*, p. 177.

²⁵⁷ Le trajet exact d'Eugène III a pu être retracé par Anne J. Duggan, avec l'aide de Duncan Probert. Voir *Idem*, p. 194-195.

²⁵⁸ *Ibidem*.

cardinaux Guidon, Jean et Jourdain, vraisemblablement écrites dans le courant des mois de novembre et décembre.

La lettre 33 du corpus, adressée au pape, remet en perspective certaines informations précédemment évoquées dans ce travail. En effet, dans sa lettre à l'évêque de Liège, Wibald laisse entendre qu'il pourrait s'en remettre au pape en cas d'inaction de la part d'Henri II de Leez. Cette lettre, qui, selon le mot d'Étienne Evrard, sonne presque comme une menace, laisse apparaître un Wibald confiant et sûr autant de lui que de son influence.

Or, lorsqu'il s'adresse au pape, l'abbé se montre beaucoup plus réservé ; à peine évoque-t-il la série de demande qu'il vient lui soumettre ; nulle mention d'Eustache, nulle mention de Tourinne, le seul indice d'une éventuelle requête apparaît lorsqu'il se présente comme un *agens*.²⁵⁹ On pourrait facilement mettre cette attitude sur le compte de la déférence due au père de l'Église romaine. D'autres indices laissés par Wibald fournissent cependant des explications supplémentaires.

Lorsqu'il rentra à Stavelot vers le début du mois de novembre, Wibald, qui projetait déjà depuis quelques semaines de faire appel au pape, apprit une terrible nouvelle ; l'un des ministériaux de Stavelot avait capturé la délégation du village d'Erwitte, qui projetait de rencontrer le pape.²⁶⁰ Ce ministériel, que Martina Hartmann identifie comme étant Nicolas de Logne, avait emprisonné la délégation, et projetait de les rançonner contre 50 marcs d'argent.²⁶¹

L'abbé, auquel la nouvelle provoqua sans aucun doute quelques sueurs froides, craignit que cette action de la part de l'un de ses ministériaux n'affaiblisse sa position auprès du souverain pontife.²⁶² Sans attendre, « avant même de déguster le pain », Wibald assiégea le fortin dans lequel se terrait le rançonneur, libéra les hommes d'Erwitte, leur fournit vivres et moyens de locomotion et leur permit de reprendre la route.²⁶³

²⁵⁹ *Et agente divina misericordia piam ac fidelem intentionem subsecuta est maturior efficacita* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 33, p. 59, l. 8-9.

²⁶⁰ Erwitte, arr. Soest, Land Rhénanie-du-nord-Westphalie, Allemagne. *Idem*, l. 9-12.

²⁶¹ *Idem*, l. 17.

²⁶² WIBALD, t. 1, p. 60, note 12.

²⁶³ *Et sub momento introitus nostri, antequam panem gustaremus, ad honorem personae vestr(a)e et defensionem (a)ecclesiastic(a)e iustici(a)e eandem munitioem obsedimus [...]* dans le texte. Voir *Idem*, l. 12-

La seule lettre que Wibald adressa à Eugène III fut donc, non pas le récit des malheurs de Stavelot, mais plutôt une tentative d'apaiser la potentielle colère du pape face aux téméraires actions des ministériaux de Stavelot. S'étant assuré d'apprendre au pape la façon dont il avait rétabli la situation, Wibald devait néanmoins faire parvenir la nouvelle des tribulations de Stavelot à la Curie romaine.²⁶⁴ Les prochaines pages seront l'occasion d'approfondir l'étendue du réseau dont Wibald disposait au sein de la sphère pontificale.

3.2.2. Wibald et les cardinaux

A) Guidon de Saints-Côme-et-Damien

Par chance, Wibald possédait un allié de poids dans l'entourage pontifical, en la personne du cardinal-diacre Guidon de Saints-Côme-et-Damien.²⁶⁵ Ordonné au cardinalat par le pape Innocent II en 1132, Guidon devint rapidement l'une des figures les plus importantes de la Curie.²⁶⁶ Considéré comme étant l'un des plus habiles légats pontificaux, son sens de la diplomatie lui permit d'accomplir de nombreuses missions pour le compte du pape, notamment en France, en Espagne et au Portugal.²⁶⁷ En 1146, il fut nommé chancelier de la cour pontificale.²⁶⁸ Durant l'année 1147, il fut envoyé à la cour de l'empereur Conrad III afin de régler la question de la gouvernance de l'Empire durant son absence.²⁶⁹

L'amitié entre les deux hommes, ou du moins leur rencontre, est cependant plus ancienne. Ainsi, on observe la présence de Guidon parmi les témoins d'une bulle du pape Lucius II que celui-ci remit à Wibald en 1144 à Latran, dans lequel le souverain pontife confirme à Stavelot ses privilèges et possessions.²⁷⁰ Il était également présent en 1146 à Viterbe, lorsque Wibald

14 ; *Sed propter honorem vestrum duas eis equitaturas et viaticum largiti sumus* dans le texte. Voir *Idem*, p. 60, l. 1-2.

²⁶⁴ *Idem*, p. 59, l. 12-14.

²⁶⁵ JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo und Corvey*, *op. cit.*, p. 107.

²⁶⁶ ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130 bis 1159*, thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Würzburg, année académique 1963-1964, p. 146.

²⁶⁷ *Ibidem*.

²⁶⁸ *Ibidem*.

²⁶⁹ PHILIPPS J., « Eugenius III and the Crusades to the East » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III*, *op. cit.*, p. 129.

²⁷⁰ HR, t.1, n°179, p. 374, l. 26.

se vit remettre un document similaire des mains d'Eugène III.²⁷¹ Il est même possible que la mention d'un « Guidon, cardinal diacre de la sainte Église romaine » que l'on trouve dans une bulle d'Innocent II datant de mai 1140 et remise à Wibald fasse référence à ce même Guidon.²⁷²

Guidon, alors chancelier, dut probablement recevoir et découvrir la teneur de la lettre adressée à Eugène III par Wibald. Le cardinal prit alors l'initiative, vraisemblablement à la suite d'une discussion avec le messenger envoyé par l'abbé, de rédiger à son tour une lettre à son *karissimo amico*.²⁷³ Dans celle-ci, Guidon déclare avoir reçu la lettre de Wibald, mais lui conseille cependant de se rendre lui-même sur place afin de défendre sa cause de vive voix. La raison est simple ; selon Guidon, les contestations de certains détracteurs de l'abbé joueraient en sa défaveur.²⁷⁴

Ce passage au sujet de ces détracteurs est malheureusement cryptique, comme le fit d'ailleurs remarquer Wibald dans sa réponse, et ne peut être sujette qu'à l'hypothèse. Nous l'avons vu, Wibald ne manque pas d'ennemis en Lotharingie. Par ailleurs, on sait que la venue d'Eugène III à Trêves suscita un certain engouement ; de nombreux évêques et archevêques, venus d'Allemagne, de France, d'Italie et même d'Angleterre se joignirent au pape afin de présenter leurs respects au pontife.²⁷⁵ Pourrait-on voir derrière ce mystérieux détracteur la personne du prince-évêque Henri II de Leez ? L'hypothèse est séduisante : les lettres 29 et 31 laissent en effet apparaître une relation assez conflictuelle entre l'évêque et Wibald. Henri, averti des projets de Wibald par l'abbé lui-même, aurait pu vouloir saboter sa réputation auprès d'Eugène III. Le prince-évêque jouissait lui aussi des faveurs de la papauté, et aurait pu tenter de présenter son point de vue sur l'affaire de Tourinne et mettre le pape de son côté.²⁷⁶ Cependant, le séjour d'Eugène III à Trêves fit l'objet d'une description précise

²⁷¹ HR, t.1, n°182, p. 380, l. 18.

²⁷² Contrairement aux autres mentions cependant, ce document ne précise pas quelle était l'affectation spécifique de ce personnage. Le prénom « Guido » étant relativement courant au sein de la Curie à cette époque, il n'est pas possible de s'assurer qu'il s'agisse bien du même homme. Voir HR, t.1, n°171, p. 355, l. 4.

²⁷³ WIBALD, t. 1, lettre 35, p. 63, l. 21.

²⁷⁴ *Satis dictum est sapienti : Bonum videtur nobis, si domino pape propter molestias detrectantium vestram obtulissetis presentiam* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 35, p. 63, l. 26-27. Le messenger stavelotain se trouve être Erlebald, frère de Wibald.

²⁷⁵ DUGGAN A. J., « The benefits of exile » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III, op. cit.*, p. 183.

²⁷⁶ La candidature d'Henri II de Leez à l'épiscopat avait en effet été appuyée par Eugène III. Voir KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale, op. cit.*, p. 408.

sous la plume de Balderic de Florennes dans ses *Gesta Adalberonis*.²⁷⁷ On y trouve notamment la mention d'un grand nombre d'ecclésiastiques, dont la liste précise des cardinaux accompagnants Eugène III.²⁷⁸ Les actes édictés par le pape durant cette période nous renseignent également sur l'identité des évêques, archevêques, archidiaques et abbés présents aux côtés du pape.²⁷⁹ Or, on ne trouve dans ces documents aucune mention de la présence d'Henri II de Leez. S'il est évidemment possible que l'évêque se soit tout de même rendu auprès du pape, il ne nous paraît cependant pas judicieux de considérer celui-ci comme le détracteur dont parle Guidon. En effet, il nous semble que l'objectif principal du prince-évêque ne fut pas tant de se confronter à l'abbé que d'obtenir son retour afin de rétablir la paix au sein du diocèse. En novembre 1147, Wibald est bel et bien de retour ; selon nous, Henri II, satisfait de la présence du prélat, n'aurait plus eu de raison de ternir l'image de Wibald.

Pourrait-il s'agir des comtes de Namur ou de Laroche ? Cela pourrait, à première vue, surprendre ; le comte Henri de Namur, qui était également comte de Luxembourg, avait en effet, durant plusieurs années, mené la vie dure à l'archevêque de Trèves Adalbéron.²⁸⁰ Dès qu'il eut hérité du comté à la mort de son oncle Conrad II, Henri se lança en effet dans un conflit avec l'archevêque, au sujet de la possession de l'abbaye de Saint-Maximin.²⁸¹ La guerre entre les deux hommes avaient pris une telle ampleur que l'empereur lui-même fut obligé de prendre les armes pour mettre un terme aux ambitions du comte.²⁸²

Le conflit s'était néanmoins résolu en fin d'année 1146, lors de la diète de Spire.²⁸³ Le comte Henri, affaibli par de nombreuses années de conflit, dut se résoudre à déposer les armes, jura fidélité à l'archevêque, et renonça à ses prétentions au sujet de Saint-Maximin.²⁸⁴ Selon Félix Rousseau, le comte de Luxembourg compta dès lors parmi les alliés d'Adalbéron.²⁸⁵ La présence d'Henri de Namur à Trèves se trouve par ailleurs largement sous-entendue dans

²⁷⁷ WAITZ G. (éd.), « *Gesta Adalberonis archiepiscopi Treverensis auctore Balderico scholastico Trevirensi a. 1132-1152* » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores VIII*, Hanovre, 1848, p. 243-260.

²⁷⁸ DUGGAN A. J., « The benefits of exile » in FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A. (éd.), *Pope Eugenius III, op. cit.*, p. 183.

²⁷⁹ *Ibidem*.

²⁸⁰ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg : des origines à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France / Humensis, 2021, p. 24.

²⁸¹ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, op. cit.*, p. 24-27.

²⁸² *Idem*, p. 28.

²⁸³ *Ibidem*.

²⁸⁴ *Ibidem*.

²⁸⁵ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, op. cit.*, p. 28.

une lettre adressée au pape quelques mois plus tard, où le comte fait état d'une décision de justice l'impliquant et ayant été rendue à Trêves.²⁸⁶ De plus, le comte de Namur aurait pu avoir un motif pour tenter de saper l'influence de Wibald auprès du pape ; c'était en effet lui qu'il fallait voir derrière les actions d'Eustache de Chiny.²⁸⁷ À cette époque, le comte de Namur affrontait les comtes de Looz et de Dasbourg en Hesbaye ; or, nous avons d'ores et déjà mis l'accent sur l'intérêt stratégique de la *villa* de Tourinne.²⁸⁸ Le contrôle de ce domaine, par l'intermédiaire de son cousin, était donc important pour la bonne conduite de ses opérations militaires. Il aurait donc eu tout intérêt à se rendre à Trêves avant Wibald afin de défendre son action auprès du pontife.

Cette hypothèse, si elle nous paraît crédible, ne doit cependant pas nous faire oublier que Wibald ne comptait pas des ennemis qu'en Lotharingie, mais également en Saxe. Son voyage à Trêves fut en effet l'occasion pour l'abbé de s'entretenir avec le pape au sujet des soucis qu'il rencontrait à Corvey.²⁸⁹ Quant à Guidon, il ne donne pas davantage d'informations concernant le discours des détracteurs de Wibald. Le cardinal était par ailleurs au fait des difficultés éprouvées par l'abbé à Corvey, notamment au sujet de l'affaire de l'intégration des monastères de Kemnade et Fischbeck.²⁹⁰ Il est donc possible que les ennemis auquel Wibald dut faire face à Trêves soient à chercher du côté de Corvey. Le silence des sources ne nous permet cependant pas de trancher cette question de manière définitive.

Face à cette hostilité, Wibald dut vraisemblablement chercher d'autres alliés. Les semaines suivantes, il contacta ainsi deux autres cardinaux ; Jean de Sainte-Marie-Nouvelle, et Jourdain de Sainte-Suzanne.

B) Jourdain de Sainte-Suzanne et Jean de Sainte-Marie-Nouvelle

Le cardinal-prêtre Jourdain fut d'abord un moine chartreux, avant d'être recruté au sein de la Curie sous le pontificat de Lucius II, en 1144.²⁹¹ Nommé cardinal-prêtre par Eugène III

²⁸⁶ *Sicut inter me et Richardum ardiaconum Viridunensem in curia vestra Treveris [...] ordinatum fuit [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 62, p. 105.

²⁸⁷ Les moines de Stavelot ne s'y étaient du reste pas trompés. Voir WIBALD, t. 1, lettre 26, p. 47, l. 1-3.

²⁸⁸ Voir *Supra*, p. 24-27.

²⁸⁹ Le pape remit d'ailleurs à Wibald une lettre à ce sujet à l'issue de leur rencontre. Voir WIBALD, t. 1, lettre 41, p. 71-72.

²⁹⁰ Guidon et Wibald avaient déjà correspondu à ce sujet. Voir WIBALD, t. 1, lettre 13-14, p. 24-26.

²⁹¹ ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums*, op. cit., p. 104.

l'année suivante, il devint très vite l'un des hommes de confiance du pape.²⁹² À en juger par le contenu de la lettre que Wibald lui adressa, Jourdain était à cette époque chargé de collecter les contributions financières des abbayes au trésor papal.²⁹³ Dans sa lettre, l'abbé déclare s'être acquitté de cette dépense de bon cœur, « sans aucun murmure », rapidement et d'avoir donné plus que ce qui était demandé à Stavelot.²⁹⁴

Cette lettre donne ainsi un indice de la situation financière de l'abbaye en fin d'année 1147. Malgré les nombreux malheurs ayant accablés les moines de Stavelot, l'institution demeurait néanmoins assez riche pour se permettre ce qui pourrait s'apparenter à un pot-de-vin ; Wibald tente ici, par un versement d'argent plus grand que ce qui était demandé, de s'attirer les bonnes grâces du pape par l'intermédiaire de l'un de ses proches conseillers.²⁹⁵

Le reste de la lettre n'est guère éloquent ; Wibald se contente de demander au cardinal de restituer la complainte de l'abbé à « la miséricorde apostolique », complainte dont on ne sait d'ailleurs pas grand-chose, si ce n'est qu'elle devait être transmise à Jourdain par l'intermédiaire des moines de Stavelot, de vive voix.²⁹⁶ Contrairement aux autres lettres adressées aux cardinaux, celle-ci ne reçut pas de réponse. Il est possible que Jourdain n'en vît pas l'intérêt, et se contenta de transmettre sa réponse oralement par l'intermédiaire des envoyés stavelotains. Il est cependant possible que la lettre ne parvînt jamais à son destinataire ; Jourdain est en effet absent de la liste des cardinaux présents à Trêves, liste dressée par Baldéric de Florennes dans ses *Gesta Adalberonis*.²⁹⁷ Wibald, qui ne s'était alors pas encore rendu personnellement sur place, aurait pu anticiper la présence de cet homme de confiance d'Eugène III aux côtés de celui-ci, et aurait écrit une lettre en conséquence.

²⁹² *Ibidem*.

²⁹³ La lettre 37 serait d'ailleurs une réponse d'une autre lettre écrite par Jourdain, selon l'hypothèse de Martina Hartmann. *Fecimus, quod iussistis* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 37, p. 65, l. 24. Cette lettre est aujourd'hui perdue ; Voir HARTMANN M., *Studien zu den Briefen Abt Wibalds von Stablo und Corvey sowie zur Briefliteratur in der frühen Stauferzeit*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2011, p. 71. La fiscalité pontificale s'était en effet considérablement alourdie au XII^e siècle. Voir SCHROEDER N., *Les hommes et la terre, op. cit.*, p. 230.

²⁹⁴ WIBALD, t. 1, lettre 37, p. 66, l. 1-3.

²⁹⁵ On ignore le montant demandé par le pape dans le cadre de cette participation financière. Voir SCHROEDER N., *Les hommes et la terre, op. cit.*, p. 231.

²⁹⁶ [...] *rogamus, ut devotionem nostram benigno sermone commendetis et qu(a)erelam Stabul(ensis) monasterii, qu(a)e per fratres nostros vestr(a)e pietati manifestabitur, [...]* dans le texte. WIBALD, t. 1, lettre 37, p. 66, l. 4-6.

²⁹⁷ Pour la liste en question, voir WAITZ G. (éd.), « *Gesta Adalberonis* » in *MGH, SS VIII, op. cit.*, p. 255, l. 6-20.

Le dernier membre de la Curie auquel Wibald s'adressa fut Jean, cardinal-diacre de Sainte-Marie-Nouvelle. Jean, ordonné en décembre 1143 par le pape Célestin II, se trouvait être le neveu de l'homme qui allait devenir en 1144 le pape Lucius II.²⁹⁸

Le cas du cardinal Jean est particulier, en ce sens que sa correspondance avec Wibald illustre parfaitement un aspect jusqu'ici trop peu soulevé dans ce travail ; l'étendue du carnet d'adresses de l'abbé, et surtout, sa capacité à l'enrichir selon ses besoins du moment. En effet, en novembre-décembre 1147, Wibald ne s'est jamais adressé à Jean, et les deux hommes ne semblent pas se connaître. Et pourtant, l'abbé va rapidement parvenir à s'attirer les bonnes grâces du prélat.

La lettre de Wibald débute par une demande d'excuse à l'attention du cardinal. L'abbé est dès le départ énigmatique, et ne donne pas plus de précisions sur le motif pour lequel il serait à blâmer.²⁹⁹ Peut-être s'agit-il là d'une simple formule d'humilité. Il est également possible, comme le soupçonnait Martina Hartmann, que Wibald fasse allusion à la séquestration des envoyés d'Erwitte par l'un des ministériaux de Stavelot.³⁰⁰ Le cardinal-diacre ayant aidé Guidon de Saint-Chrysogone à gérer les affaires de Wibald durant la croisade contre les Wendes, il aurait également pu être chargé de juger cette affaire, en qualité de juge délégué du pape.³⁰¹

Nous l'avons dit, la lettre 38 semble démontrer que Wibald et Jean ne se connaissaient guère ; l'abbé prend en effet la peine de se présenter, et d'insister sur le fait que son oncle et lui étaient amis de longue date.³⁰² Une fois l'emphase mise sur le lien que les deux hommes partagent par l'intermédiaire de Lucius II, l'abbé se permet alors de demander au cardinal de le prendre sous sa protection.³⁰³

²⁹⁸ ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums*, op. cit., p. 144.

²⁹⁹ *Habetis reum confidentem* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 38, p. 67, l. 1.

³⁰⁰ *Idem*, p. 67, note 2.

³⁰¹ ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums*, op. cit., p. 145. Sur la délégation de la juridiction pontificale dans le cadre d'affaires spécifique, voir MAQUET J., *Faire justice*, op. cit., p. 477-479.

³⁰² Les deux hommes, s'ils ne se connaissent vraisemblablement pas, se sont néanmoins déjà rencontrés. Jean de Sainte-Marie-Nouvelle figure parmi les témoins de l'acte dans lequel Lucius II prend Wibald et l'abbaye de Stavelot sous sa protection. Voir HR, t. 1, n° 179, p. 374, l. 31.

³⁰³ WIBALD, t. 1, lettre 38, p. 67, l. 18-22.

Dans la demande qui constitue la seconde partie de sa lettre, Wibald fait référence à des causes provenant « non des crimes, mais de l'accroissement de notre église ». ³⁰⁴ Ces affaires judiciaires, que Wibald demande à Jean de défendre devant le pape, touchent aux possessions foncières des abbayes à sa charge. ³⁰⁵ L'abbé pourrait donc faire référence à l'affaire de Kemnade et Fischbeck. Cependant, la position de la lettre 38 dans un corpus de 16 lettres mettant essentiellement l'accent sur les problèmes de Wibald en Lotharingie laisse à penser que l'affaire dont il est question ici concerne Tourinne. Par ailleurs, les lettres suivantes émanant du pape traitent seulement de Tourinne ; la lettre qu'Eugène III envoie aux moines de Corvey ne mentionne pas les problèmes de possessions du monastère, mais seulement la discipline et le respect dû à leur abbé. ³⁰⁶

La lettre 38 nous donne par ailleurs l'occasion de nous pencher plus précisément sur la pratique du droit romain de Wibald, dont de nombreux spécialistes ont d'ores et déjà soulignés les connaissances en la matière. Ainsi, dans sa demande à Jean, Wibald se présente comme étant un *cliens* de sa *familia*, en référence à l'amitié qui le liait à son oncle. ³⁰⁷ Le terme *cliens*, qui peut désigner un simple demandeur en justice, se rattache selon nous à la notion du client antique, liée à la figure du patron. ³⁰⁸ Cette lecture antiquisante du passage est par ailleurs confortée par l'emploi de la formule *recipite in fidem*, utilisée notamment sous la plume de Cicéron dans le cadre de la mise en place d'une relation de patronage avec un correspondant. ³⁰⁹ Il convient cependant de ne pas interpréter ce passage comme l'utilisation du principe de clientèle antique *stricto sensu* ; on sait que Wibald employait les concepts hérités de la Rome antique, non pas à la manière d'un

³⁰⁴ [...] *non de criminibus sed de incrementis ecclesi(a)e nostr(a)e* dans le texte. Voir *Idem*, p. 67, l. 16-18.

³⁰⁵ Wibald utilise en effet le terme *hereditarius iure*, qui renvoie ici au droit de possession foncière. *Estis itaque noster propria quodam et speciali possessionis iusticia, recipite in fidem vestrum hereditario iure clientem, famili(a)e vestr(a)e cultorem, provehite personam, defendite causas, [...]* dans le texte. Voir *Idem*, p. 67, l. 14-17. Nous remercions tout spécialement monsieur Julien Maquet, dont l'aide nous a permis de faire la lumière sur ce passage du texte.

³⁰⁶ Voir WIBALD, t. 1, lettres 41-42, p. 71-73.

³⁰⁷ *Idem*, lettre 38, p. 67, l. 16.

³⁰⁸ La première traduction du terme *cliens* proposée par Albert Blaise est « client, protégé ». Voir BLAISE A., *Dictionnaire latin-français, op. cit.*, p. 189.

³⁰⁹ DENIAUX E., « Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron », in *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 182 (1993), n° 1, p. 32.

technicien du droit, mais comme un orateur empruntant tel ou tel concept pour étayer son propos.³¹⁰

La notion de clientèle n'est pas le seul élément que Wibald puise chez Cicéron. Dans le cadre d'un premier contact auprès d'une personne dont l'abbé nécessite l'aide, celui-ci s'inspire selon nous de la pratique antique de la *commendatio* chère à Cicéron. Cette recommandation permettait à un homme d'entrer en contact avec un inconnu par l'intermédiaire d'une tierce personne de confiance.³¹¹ Ce processus était utilisé dans le cas d'une première rencontre, ou dans le cas d'une reprise de contact après une longue période.³¹² L'intermédiaire présentait le *commendatus* comme étant un homme bon, possédant de multiples qualités faisant de lui un bon ami.³¹³ L'originalité de Wibald fut ici de se « recommander lui-même », par l'intermédiaire du souvenir de Lucius II, comme si le pape lui-même se portait garant de l'abbé.

Un dernier élément nous a semblé digne d'attention dans la lettre dédiée au cardinal Jean : la question de la culpabilité. Deux passages y font référence ; le premier concerne l'affaire au sujet de laquelle Wibald s'excuse au tout début de la lettre. Dans ce passage, il déclare que sa faute n'est pas due à une erreur, ni à une négligence, mais bien à l'ignorance, qui elle, mérite le pardon.³¹⁴ Quant aux affaires judiciaires pour lesquelles il demande la protection de Jean, Wibald déclare qu'elles ne proviennent pas « des crimes mais bien de l'accroissement de notre église ». ³¹⁵ Dans les deux cas, Wibald use non pas d'arguments juridiques techniques, mais bien d'arguments moraux, à la manière de son maître à penser,

³¹⁰ MAQUET J., « “Wibald, un Cicéron chrétien ?”. Les connaissances juridiques et la pratique judiciaire d'un grand abbé d'empire († 1158) », in *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien au XIIe siècle. Actes du colloque des 19-20 novembre 2009*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2010, p. 35.

³¹¹ DENIAUX E., « Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron », in *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 182 (1993), n° 1, p. 32.

³¹² Même si l'on part du principe que Wibald et Jean se sont rencontrés une première fois en 1144, cette hypothèse ferait donc toujours sens.

³¹³ Wibald ne fait pas autre chose à la fin de sa lettre, lorsqu'il déclare rechercher la familiarité auprès de Jean, et vouloir parler librement et tranquillement, dans une relation d'amitié sans offense. *In ipso ineunde familiaritatis, immo notici(a)e primordio ita vobiscum secure et liberaliter loquimur sicut cum illo, illo inquam vestro avunculo, sermocinari consueveramus, cuius intima amicitia(a)e gratia XX et eo amplius annis sine offensione usi, et ut minus usitate sed verius dictum sit, frui sumus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 38, p. 67, l. 21-26.

³¹⁴ *Date queso veniam, non equidem erroris, non negligentia(a)e [...] sed date veniam ignorantia(a)e, qu(a)e in hac mortalitate purgatissimis etiam animis longinqua esse non potest* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 38, p. 67, l. 1-4.

³¹⁵ [...] *non de criminibus sed de incrementis ecclesia(a)e nostr(a)e oriuntur* dans le texte. Voir *Idem*, l. 17-18.

Cicéron.³¹⁶ Selon nous, l'objectif de Wibald est de démontrer que les faits qui lui sont reprochés ne sont en rien liés aux sentiments personnels de l'abbé, une tactique empruntée à la défense cicéronienne.³¹⁷ En effet, il convient de rappeler que chez Cicéron, la gradation de culpabilité n'existe pas : un individu est coupable, ou bien il ne l'est pas, les circonstances atténuantes n'ont chez lui aucune importance.³¹⁸ En invoquant son ignorance dans la première affaire, et en niant la notion de crime perpétré dans la seconde, Wibald nie en bloc les accusations qui pèsent sur lui. Les actes en question ne pouvant lui être imputés pour cette raison, l'abbé prouve ainsi son innocence, argument servant à convaincre le cardinal de le défendre.

Le cardinal Jean ne tarda pas lui répondre, déclarant qu'en considération de l'amitié qu'il portait à son oncle, et à la demande de Guidon de Saint-Chrysogone, il avait déjà soutenu Wibald dans ses affaires, sans même attendre que celui-ci ne le lui demande.³¹⁹ Il se réjouit cependant de la lettre de l'abbé, le remerciant pour sa reconnaissance et son affection, et promettant de le soutenir davantage si l'occasion se présentait.³²⁰

³¹⁶ ROBAYE R., « L'argumentation chez Cicéron et le concept de culpabilité en droit romain », in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 25 (1990), n° 2, p. 246.

³¹⁷ *Idem*, p. 146.

³¹⁸ *Ibidem*.

³¹⁹ *Inde fuit, quod a vobis non rogatus, non sollicitatus causas vestras tanquam proprias hucusque proteximus, defendimus, sustulimus, et ubi null(a)e preces porrect(a)e sunt, nos porreximus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 39, p. 69, l. 1-4.

Le cardinal Guidon de Saint-Chrysogone semble avoir été un ami commun de Wibald et Jean. Wibald ne put cependant pas lui demander son aide ; à cette époque, il avait été dépêché par le pape afin de coordonner les efforts des croisés dans le cadre de l'expédition visant la Terre Sainte. Voir ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums*, *op. cit.*, p. 62-63.

³²⁰ WIBALD, t. 1, lettre 39, p. 69, l. 6-10.

Chapitre quatrième

Wibald face à la guerre

4.1. Avant la tempête, le calme : la politique d'apaisement de Wibald

Les nombreuses lettres envoyées aux légats pontificaux ainsi qu'au pape servirent à préparer la venue de Wibald à Trêves ; sa présence y est attestée en début d'année 1148.³²¹ De retour à Stavelot aux alentours du mois de novembre, le mois de décembre fut sans doute l'occasion pour lui de rassembler les nombreux documents reconnaissant les droits de Stavelot sur Tourinne.³²² Arrivé à Trêves vers la fin décembre-début janvier, après avoir pris soin de se rappeler au bon souvenir des prélats auprès desquels il pouvait espérer obtenir un soutien, il dut présenter sa requête concernant les troubles dont souffrait son abbaye.

De cette audience, nous ne conservons qu'un seul document, la lettre 42. Dans cette courte missive, le pape intima à Henri II de Leez l'ordre de punir les usurpateurs des biens de Stavelot.³²³ Le pape cita notamment l'accaparement de Tourinne par Eustache de Chiny, ainsi que les méfaits auxquels Macaire de Sougné et ses sbires s'adonnaient dans le Condroz.³²⁴ Eugène III semblait donc bien renseigné sur les affaires de Stavelot ; en effet, les crimes imputés à Macaire de Sougné n'avaient été soulevés que par le prévôt Bovon de Malmédy dans sa lettre à Wibald de septembre 1147.³²⁵ Wibald n'en avait quant à lui pas fait mention dans sa lettre au prince-évêque de Liège, concentrant ses demandes sur la réprimande des actions d'Eustache. Une fois de plus, cette affaire nous montre qu'il ne faut pas sous-estimer les échanges oraux dont nous ne conservons que quelques indices épars ; les lettres de Wibald à la Curie ne mentionnent en effet pas Eustache, et encore moins Macaire. Le rôle de la parole de Wibald, et sans doute également de son frère Erlebald, qui lui servit d'émissaire

³²¹ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds*, op. cit., p. XVI.

³²² Documents dont il faisait déjà mention dans sa réponse à Robert de Stavelot, en octobre 1147. [...] *Erleb(aldum) fratrem ad dominum papam mature mittetis ferentes secum omnia instrumenta, quae de Tornines bene salva per nos habetis, et praecipue litteras bullatas Inno(centi) pape quas super eodem negotio Leod(iensi) episcopo Alberoni transmisit [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 30, p. 35, l. 23-25.

³²³ *(A)Ecclesiasticorum bonorum pervasores quanta sint animadversione plectendi [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 42, p. 73, l. 9-10.

³²⁴ *Idem*, l. 11-15.

³²⁵ *Idem*, lettre 28, p. 49, l. 25.

à Trêves durant la fin d'année 1147, fut donc primordial.³²⁶ Une chose demeure certaine : au terme de deux mois d'échanges épistolaires avec la cour du pape à Trêves, Wibald avait obtenu les mesures dont il avait menacé Henri II de Leez. Comme son prédécesseur neuf ans auparavant, le prince-évêque se retrouvait contraint de punir ses hommes à la demande insistante de l'abbé de Stavelot.

Eugène imposa ainsi la mesure suivante ; à compter du moment où l'évêque recevait cette lettre, Eustache et Macaire disposaient de quarante jours pour se rendre auprès d'Henri afin de se soumettre. En cas où les malfaiteurs persistaient, l'évêque était alors tenu de les punir suivant le droit canon.³²⁷ Les clauses juridiques exactes de ce cas ne nous sont pas connues ; néanmoins, on peut rapprocher cette décision d'autres cas d'accaparements de biens monastiques perpétrés violemment par des hommes libres de Liège. Pour ce type de délit, qui équivalait à une rupture de la Paix de Liège, un libre risquait une peine matérielle, comme la confiscation de ses alleux et fiefs, ou bien une amende pécuniaire, ainsi que l'excommunication.³²⁸ L'excommunication ne pouvait être imposée d'emblée, et était précédée d'avertissements et d'une période au cours de laquelle le coupable pouvait venir à résipiscence.³²⁹ Cela tient principalement de la nature de la mesure excommunicatoire ; il ne s'agissait pas d'une punition en tant que telle, mais davantage d'un moyen de contrainte forçant les contrevenants à se repentir.³³⁰ Quant à la période permettant le repentir du malfaiteur, sa longueur était régulièrement fixée à quarante jours.³³¹ On suppose donc qu'Eustache et Macaire risquaient, au minimum, l'excommunication pour leurs méfaits.

À la suite de l'entrevue de Trêves, Wibald demeura à Stavelot quelques mois. Une seule absence hors de Stavelot est attestée entre février et septembre 1148 ; en mars-avril, Wibald se rendit à Reims afin de participer à un concile.³³² Durant cette période, les informations

³²⁶ La présence d'Erlebold à Trêves est attestée dans la lettre 36 de Wibald au cardinal Guidon. Voir WIBALD, t. 1, lettre 36, p. 65, l. 1-3.

³²⁷ *Quod si contemptores extiterint, infra XL dies, postquam presentia scripta susceperis, frustratoria dilatione remota canonicam de ipsis iusticiam facias* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 42, p. 73, l. 19-21.

³²⁸ MAQUET J., *Faire justice, op. cit.*, p. 205.

³²⁹ *Idem*, p. 211.

³³⁰ *Idem*, p. 209.

³³¹ *Ibidem*.

³³² HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds, op. cit.*, p. XVI.

directes au sujet de notre affaire se font plus rares ; la correspondance entretenue par Wibald se focalise davantage sur les affaires de l'abbaye dont il est absent, à savoir Corvey.³³³

Cependant, on aurait tort de considérer que cette période marqua une « pause » dans les affaires lotharingiennes de Wibald. L'abbé semblait avoir gagné la partie ; les troubles dont les moines de Stavelot lui avaient fait part étaient désormais de l'histoire ancienne ; l'heure de l'apaisement était venue.

4.1.1. L'intercession de Wibald en faveur d'Henri de Namur

Durant la période s'étalant de février à août 1148, trois lettres ont particulièrement retenues notre attention, et ceci pour une unique raison : la mention dans ces épîtres du comte de Namur, Henri.

Henri I^e de Namur, dit « l'Aveugle », n'a jamais été étranger à notre enquête ; n'est-ce pas avec son autorisation que son cousin Eustache s'empara de la *villa* de Tourinne ? N'est-ce pas son oncle, le comte de Laroche, qui fut la cause des troubles sur les terres de Stavelot, en raison de sa guerre avec le comte de Montaigu ? Enfin, ne serait-ce pas lui qu'il faut voir derrière les « détracteurs » au sujet desquels Guidon mit en garde Wibald, en fin d'année 1147 ? Depuis le commencement des troubles, l'ombre de l'Aveugle planait en effet sur Stavelot, à travers les actions hostiles des membres de sa famille. Mais c'est lors du concile de Reims qu'une lettre le mentionnant apparut dans la correspondance de Wibald ; et quelle mention, puisque le comte de Namur est présenté comme l'auteur de la lettre, adressée au pape.³³⁴

Comment donc une lettre du comte Henri se retrouva-t-elle dans la correspondance de Wibald ? Pour le savoir, il nous faut plonger dans le contenu de la lettre. Dans celle-ci, écrite durant le mois d'avril 1148, Henri l'Aveugle présente un litige qui l'oppose à Richard, archidiacre de Verdun.³³⁵ Ce litige, censé avoir été réglé à Trêves quelques mois auparavant, fut ravivé par Richard, qui accusa le comte de ne pas respecter sa part du marché.³³⁶ En

³³³ Notamment les affaires de Kemnade et Fischbeck, ainsi qu'un conflit concernant l'élection de l'abbé de Fulda.

³³⁴ WIBALD, t. 1, lettre 62, p. 105-106.

³³⁵ *Idem*, p. 105, l. 27-28.

³³⁶ *Idem*, p. 106, l. 3-8.

réaction, Henri déclare se soumettre à la décision du pape, mais lui demande de ne pas jeter l'interdit sur ses terres.³³⁷ Voilà, en somme, le contenu du texte.

Une information doit impérativement retenir notre attention ; Henri déclare que deux ecclésiastiques peuvent témoigner de sa bonne foi et de son respect de la décision de Trêves ; l'évêque de Verdun, et Wibald.³³⁸

Wibald de Stavelot, garant de la parole de l'un de ces grands ennemis en Lotharingie ? Cela peut surprendre. Et pourtant, à bien y réfléchir, la logique derrière tout cela apparaît de manière limpide ; Wibald a certes réussi à obtenir une décision de justice favorable concernant ses problèmes en Hesbaye, mais rien n'est encore fait à cette époque au sujet de la guerre opposant Laroche et Montaigu. Or, l'abbé comprit sans doute que son turbulent avoué de Laroche, de la même manière qu'Eustache, n'était qu'un pion sur l'échiquier du comte de Namur : Henri de Laroche n'était, somme toute, qu'un satellite dont usait Henri l'Aveugle afin de s'opposer à Liège sans s'engager directement dans le conflit. Autrement dit, pour obtenir la paix, il fallait d'abord obtenir l'approbation du comte de Namur.

C'est donc à cela que Wibald s'attela lorsque, durant le concile de Reims, il se posa en intercesseur en faveur d'Henri auprès du pape. Usant à nouveau de l'aura dont il jouissait à la cour pontificale, il écrivit une lettre au nom du comte Henri, en citant son propre nom comme une marque de bonne foi. Cela expliquerait, en outre, pourquoi l'abbé disposait d'une copie de ladite lettre. Ce faisant, il espérait sans doute s'attirer les bonnes grâces du comte dans l'espoir de résoudre le conflit qui ravageait alors les terres de Stavelot.

Un autre cas similaire retint notre attention ; quelques mois plus tard, vers juin-juillet, Wibald adressa une lettre au roi Henri VI, fils de Conrad III que les princes de l'Empire avaient élu comme successeur impérial de son père avant le départ de celui-ci en croisade.³³⁹ Dans cette lettre, Wibald demanda le jugement du souverain au sujet d'un conflit entre deux ministériaux de Stavelot, Cunon et Evrard. Ces deux hommes revendiquaient tous deux l'héritage d'un ministerial de Stavelot nommé Widric ; Cunon en qualité de petit-fils, Evrard

³³⁷ *Idem*, l. 12-16.

³³⁸ [...] *Ita die constituta observare et adimplere modis omnibus postmodum volui sub testimonio Viridunensis episcopi et Corb(eiensis) abbatis* dans le texte. Voir *Idem*, l. 1-3.

³³⁹ ROCHE J.T., *The crusade of King Conrad III of Germany : warfare and diplomacy in Byzantium, Anatolia and Outremer, 1146-1149*, Turnhout, Belgium, Brepols Publishers, 2021, p. 75-76.

en qualité de gendre.³⁴⁰ Le litige, qui concernait la possession de la *Nova villa*, ne pouvait être résolu par le tribunal composé des ministériaux de Stavelot.³⁴¹

De prime abord, il ne s'agit que d'une simple requête de justice, sans grand lien avec notre affaire. Un détail doit cependant notre attention : à la fin de la lettre, Wibald demande en effet à Henri VI de lui communiquer la décision de justice à lui, ainsi qu'au prince-évêque de Liège, au comte de Namur et au comte de Laroche.³⁴²

En sa qualité d'avoué, il semble normal que le comte Henri de Laroche soit prévenu de la décision de justice ; en revanche, on comprend moins quelles auraient pu être les implications de Liège et Namur, sauf à considérer que l'un et l'autre ait pris parti pour Cunon ou Evrard. Neundorf étant situé à la frontière entre les comtés de Luxembourg, de Limbourg, de Laroche et de Salm, l'intérêt de voir la possession de ce domaine revenir à une personne de confiance aurait pu créer des tensions entre le prince-évêque et le comte de Namur-Luxembourg. Wibald, dont l'objectif à cette époque était de rétablir la paix et la concorde en Lotharingie, et plus encore sur les domaines relevant des abbayes de Stavelot-Malmédy, aurait pu se présenter en conciliateur auprès des seigneurs lotharingiens, faisant valoir auprès d'eux sa relation auprès du roi Henri VI, dont il était le tuteur.³⁴³ Le jeune roi ne tarda d'ailleurs pas à faire connaître sa décision à Wibald, et trancha en faveur d'Evrard.³⁴⁴ Le manque d'information concernant l'identité des protagonistes ne nous permet pas de définir davantage quelles purent être les relations que Cunon et Evrard entretenirent avec les autres protagonistes de cette affaire. Une chose demeure cependant certaine ; en juillet 1148, Wibald usa de ces contacts à la cour royale pour régler le litige judiciaire, lequel semblait vraisemblablement inquiéter tant Liège que Namur et Laroche. Selon nous, le timing de ce recours à Henri VI dans un contexte d'apaisement des tensions en Lotharingie n'est pas

³⁴⁰ WIBALD, t. 1, lettre 81, p. 143-145.

³⁴¹ *Idem*, p. 145, l. 12-15.

Nova villa est le nom latin du village de Neundorf. Aujourd'hui situé dans le village de Crombach, arr. Verviers, prov. Liège, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique*, op. cit., t. 1, p. 358, et GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland*, t. 2, Louvain, Belgisch interuniversitair centrum voor nederlandistiek, 1960, p. 736.

³⁴² *Quicquid vero super hoc vestra curia iudicaverit, nobis et domino H. Leod(iensi) episcopo et H. comiti Namuc(ensi) et H. comiti de Rupe, advocato Stabul(ensi), per litteras vestras significare dignemini* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 81, p. 145, l. 23-26.

³⁴³ Avant son départ en croisade, Conrad III avait en effet chargé Wibald de l'éducation de son fils. Voir DESPY G., « Wibald de Stavelot » in *B.N.*, t. 30, op. cit., col. 819-9820.

³⁴⁴ [...] *ut Everardus quiete possideat, modis omnibus efficere satagas* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 82, p. 146, l. 34-35.

anodin. Plus encore que la décision en elle-même, c'est sans doute la position dans laquelle il se trouva par rapport aux autres seigneurs qui intéressa Wibald : c'était à lui, l'abbé de Stavelot, détenteur de la « confiance et de la protection » d'Henri VI, que celui-ci s'adressait.³⁴⁵ Dans sa réponse à Wibald, le souverain ne dit mot des autres seigneurs. Autrement dit, s'ils sont tenus au courant de l'affaire, c'est uniquement parce que Wibald le veut bien.

4.1.2. La trêve négociée, et ses premières failles

En juillet 1148, l'abbé Wibald écrivit une lettre à la communauté des moines de Corvey. Dans celle-ci, il leur explique les multiples raisons qui le retiennent en Lotharingie, et leur décrit les nombreuses victoires qu'il obtint sur les ennemis de la paix. En Hesbaye, une trêve avait été établie jusqu'à la Saint-Rémi entre les comtes de Namur, de Looz et de Moha, tandis qu'entre Laroche et Montaigu, la paix était imposée définitivement.³⁴⁶ En outre, il déclare également avoir obtenu réparation de la part des pillards des biens de Stavelot.³⁴⁷ Il termina sa lettre en annonçant aux moines de Corvey son retour auprès d'eux aux alentours du 14 août.³⁴⁸

L'abbé de Stavelot ne cachait donc pas une certaine satisfaction au sujet de son action durant ces six mois passés en Lotharingie. Sa déclaration au sujet de son retour prochain trahit une certaine confiance en la situation du côté de Stavelot. Pourtant, les événements rattrapèrent vite l'abbé ; il ne put finalement rentrer à Corvey qu'en octobre, soit deux mois en retard.³⁴⁹ La cause de ce retard est à chercher du côté de Liège.

En août 1148, le chapitre Cathédral liégeois convia Wibald à une réunion au sujet de la gestion du diocèse. La réponse de l'abbé ne se fit pas attendre ; un problème le retenait à Stavelot, aussi déclina-t-il l'invitation. Pour cause, un des domaines de Stavelot, la *villa* de

³⁴⁵ *Tu ergo, de nostra gratia et protectione confisus* dans le texte. Voir *Idem*, l. 32-33.

³⁴⁶ [...] *inter comitem Namucensem et comitem de Lon et comitem de Dasburch quorum discordia totam terram lacerebat, pacem Deo auctore usque in festo sancti Remigii fecimus, atque inter comitem de Rupe, qui noster advocatus est, et comitem de Monte Acuto [...] finitivam et toti terrae salutatem concordiam reformavimus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 78, p. 138, l. 1-6.

³⁴⁷ *Adversarios nostros, qui bon(a)e ecclesi(a)e nostr(a)e diripuerant, divina potencia subegit, ut nobis nostra cum ingenti satisfactione restituant* dans le texte. Voir *Idem*, p. 138, l. 6-8.

³⁴⁸ [...] *in vigilia Assumptionis sanctae Mariae ad vos cum karitatis gaudio pervenimus* dans le texte. Voir *Idem*, p. 138, l. 11-12.

³⁴⁹ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVI.

Daverdisse, avait été attaquée par l'un des ministériaux du prince-évêque de Liège.³⁵⁰ Thierry de Sensenruth, officier de Bouillon, avait procédé à un pillage de Daverdisse. Les hommes de Wellin et des villages alentours avaient alors accouru afin de défendre la *villa* ; le conflit entraîna la mort de plusieurs hommes de Stavelot, lesquels furent enterrés dans le cimetière de Wellin.³⁵¹ En représailles, l'évêque de Liège ordonna que l'interdit soit jeté sur l'église et le cimetière de Wellin, et que les victimes de l'attaque soient excommuniées.³⁵²

Wibald, averti de l'affaire, ne tarda pas à protester, faisant à nouveau étalage de l'étendue de ses connaissances juridiques ; invoquant tout à tour le *ius gentium* romain, l'Évangile selon Matthieu, et enfin la parole des Pères de l'Église, il démontra l'injustice de cette décision. Ainsi, il balaya tout d'abord la culpabilité des hommes de Stavelot, en expliquant que leur usage de la violence avait été légitime.³⁵³ Concernant l'excommunication, elle n'était quant à elle pas valable, car suivant les enseignements des papes Léon et Gélase, seuls les vivants pouvaient être excommuniés.³⁵⁴ L'abbé termina son exposé par une expression empruntée à Cicéron.³⁵⁵

L'affaire a d'ores et déjà été commentée, notamment par Franz-Josef Jakobi.³⁵⁶ Cependant, la mise en lien entre cette affaire et le reste des événements s'étant déroulés en Lotharingie à cette époque n'a pas encore été entreprise. L'attaque de Thierry de Sensenruth est-elle fortuite, fruit du hasard et de l'avidité d'un seul homme ? Ou bien doit-on voir là le maillon d'une stratégie plus grande, destinée à déstabiliser Wibald ?

Face au silence des sources, il convient de peser les arguments en faveur de chacune des hypothèses. Premièrement, il faut prendre en considération la localisation de l'action. Thierry

³⁵⁰ Daverdisse, arr. Neufchâteau, prov. Luxembourg, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique, op. cit.*, t. 1, p. 373-374.

³⁵¹ WIBALD, t. 1, lettre 87, p. 155-156, l. 22-25 et 1-2.

Wellin, arr. Neufchâteau, prov. Luxembourg, Belgique. Voir HASQUIN H., *Communes de Belgique, op. cit.*, t. 2, p. 1619.

³⁵² *Idem*, p. 156, l. 6-8.

³⁵³ *Novit enim discretio vestra, quod etiam iure gentium licet vi vim repellere [...] dans le texte. Voir Idem, l. 9-10.*

³⁵⁴ *Sicut itaque iuxta auctoritatem Leonis et Gelasii, quibus vivis non communicavimus nec mortuis communicare possumus, sic e converso quod ecclesia vivos non devitavit, mortuos abicere non debet dans le texte. Voir Idem, l. 12-14. ; Sur l'emploi de références aux écrits de Léon et Gélase, voir HARTMANN M., « The Letter Collection of Abbot Wibald of Stablo and Corvey and the Decretum Gratiani » in *Bulletin of Medieval Canon Law*, n°29 (2011), p. 39.*

³⁵⁵ [...] *et iam ecclesiam nostram pudet, nos vero tedet dans le texte. La découverte de l'influence derrière ce passage revient à Martina Hartmann. Voir Idem, l. 18-19.*

³⁵⁶ JAKOBI J.-F., *Wibald von Stablo und Corvey, op. cit.*, p. 231.

est décrit comme étant un ministerial de Bouillon, et était sans doute châtelain ou second de celui-ci.³⁵⁷ Bouillon était un domaine situé aux marges méridionales de la Principauté de Liège. Or, on sait que les exactions commises par les avoués et autres hommes libres dans les domaines excentrés étaient nombreuses, en raison de la difficulté pour les seigneurs de contrôler leurs hommes séparés d'eux par de trop grandes distances.³⁵⁸ Il est donc tout à fait possible que Thierry ait agi par pure cupidité, voyant Daverdisse comme une cible facile, dont le pillage ne lui vaudrait aucun ennui, à cause de la distance séparant Bouillon et Daverdisse de Liège et Stavelot.

D'un point de vue chronologique cependant, la thèse d'une implication d'Henri II de Leez obtient davantage de crédit. En effet, le prince-évêque était au courant de l'exaction de Thierry de Sensenruth, puisqu'il témoigna son soutien à celui-ci en jetant l'interdit sur l'église où reposaient ceux qui s'étaient opposés à lui.³⁵⁹ Pourrait-on imaginer que le prince-évêque se soit laissé berné par un récit trompeur des événements, faisant des hommes de Wellin les fautifs ? Ce serait sans doute sous-estimer l'intelligence d'Henri II de Leez. Que l'évêque soit le véritable instigateur de l'attaque, les sources ne permettent nullement de le concevoir. Cependant, il semble plausible qu'Henri, ayant eu vent de l'affaire se jouant à Daverdisse, s'en soit saisi afin de gêner Wibald.

Reste alors à définir le motif : pourquoi le prince-évêque aurait-il profité de cette situation pour entreprendre une action hostile envers Stavelot ? L'objectif d'Henri II de Leez, en fin d'année 1147, était le retour de la paix sur ces territoires. Il voyait en Wibald le moyen de l'obtenir, vision qui se confirma dans les mois qui suivirent le retour de l'abbé. N'avait-il pas obtenu ce qu'il voulait ?

On aurait, à première vue, bien du mal à trouver un motif valable à une telle action. Et pourtant, l'analyse du caractère des deux hommes d'église jette une nouvelle lumière sur ce cas d'étude. Nous l'avons dit, le programme politique d'Henri II de Leez, qui définit l'action du prélat durant l'intégralité de son épiscopat, s'orienta vers la grandeur de Liège.³⁶⁰ Son objectif était de reconstituer une principauté forte, puissante, par tous les moyens possibles,

³⁵⁷ KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale*, op. cit., p. 368.

³⁵⁸ CARRE P., « Avoueries » in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Les institutions*, op. cit., p. 398.

³⁵⁹ *Audivimus vero, quod ecclesiam nostram in Wellin velitis interdicere [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 87, p. 156, l. 6-7.

³⁶⁰ ADAM R., « La Vie de saint Lambert », in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, op. cit., p. 67-69.

qu'ils soient artistiques, militaires, diplomatiques, ...³⁶¹ Or, il est fort probable qu'il considéra Wibald comme un rival. On sait en effet que Wibald n'hésitait pas à user de tout l'arsenal à sa disposition pour faire valoir ses droits et, c'est l'hypothèse défendue dans ce travail, imposer sa présence et ses revendications aux autres seigneurs.³⁶² L'ambition régissant l'action des deux hommes a sans doute provoqué de nombreuses tensions entre eux.³⁶³ Par ailleurs, Freya Stephan-Kühn a en effet démontré que Wibald ne considérait pas le statut d'abbé comme étant inférieur à celui d'évêque ; ses capacités juridiques, ses critiques de la gestion du diocèse ainsi que sa vision personnelle de la hiérarchie ecclésiastique sont autant de facteurs ayant contribué à détériorer les rapports entre les deux hommes.³⁶⁴

Lorsqu'au terme de nombreuses négociations, Wibald parvint à rétablir la paix en Lotharingie, chose dont Henri II de Leez s'était révélé incapable, celui-ci fut sans doute pris d'une certaine jalousie ; Wibald, le grand abbé, l'un des plus proches conseillers de Conrad III, parvenait, entre deux voyages, à imposer la trêve entre les principaux belligérants lotharingiens.³⁶⁵ La lettre 82, dans laquelle le roi Henri VI communique sa décision de justice à Wibald, et en profite pour exalter les mérites de l'abbé, lettre dont on sait qu'une copie est parvenue à l'évêque, a pu exaspérer celui-ci.³⁶⁶ Il aurait également pu être offensé par l'aide que l'abbé apporta au comte de Namur, l'un de ces grands rivaux en Lotharingie.³⁶⁷ Dans un tel cas de figure, son positionnement dans l'affaire de l'attaque de Daverdisse devient plus clair : profitant du prétexte que lui fournissait son ministerial, il trancha en faveur de celui-ci, s'opposant donc clairement à Wibald. Par cette décision à l'encontre de Wellin, Henri II de

³⁶¹ Nous renvoyons au développement que nous avons consacré plus haut au prince-évêque. Voir *Supra*, p. 48-49.

³⁶² Que cette ambition ait fait partie intégrante de la personnalité de l'abbé n'est pas seulement confirmée par son action en Lotharingie, mais également par les multiples conflits qui l'occupèrent en Saxe durant son abbatiat à Corvey. Voir notamment JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo und Corvey*, *op. cit.*, p. 83-89.

³⁶³ L'échange épistolaire entre Henri II de Leez et Wibald en fin d'année 1147 en est un parfait exemple. Voir WIBALD, t. 1, lettres 29-31, p. 50-57.

³⁶⁴ STEPHAN-KÜHN F., *Wibald als Abt von Stablo und Corvey und im Dienste Konrads III*, thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Cologne, année académique 1972-1973, p. 250.

³⁶⁵ Henri II de Leez était en effet un fervent défenseur de la cause impériale, mais ne fut jamais aussi proche de Conrad III et son fils Henri VI que ne le fut Wibald. Voir ZIEGLER W., *König Konrad III*, *op. cit.*, p. 244-245.

Quant aux conflits opposant Laroche et Montaigu, et Namur à Looz et Moha, Henri II de Leez demanda expressément de retour de Wibald afin d'y mettre un terme, signe qu'il n'y parvenait pas lui-même. Voir *Supra*, p. 53-54.

³⁶⁶ *Quicquid vero super hoc vestra curia iudicaverit, nobis et domino H. Leod(iensi) episcopo [...] par litteras vestras significare dignemini* dans le texte. Voir WIBALD, lettre 81, p. 145, l. 23-26.

³⁶⁷ Voir *Supra*, p. 70-71.

Leez aurait pu vouloir s'imposer face à l'abbé, et lui faire comprendre qu'en dépit de ses manigances, la réalité du pouvoir résidait toujours entre les mains de l'évêque.

L'absence de réponse à la lettre écrite par Wibald confine cette analyse au rang d'hypothèse. Une chose demeure certaine ; malgré les bonnes nouvelles énoncées par Wibald dans sa lettre aux moines de Corvey, la situation semble en réalité moins assurée qu'elle n'y paraît. Les efforts de l'abbé ne permirent que de retarder l'inévitable, la Lotharingie demeurait une poudrière ; le moindre prétexte était suffisant pour que la situation explose.

4.1.3. L'année 1149, une année paisible ?

Entre la situation pour le moins tendue décrite durant la période 1147-1148, et le conflit qui éclata en fin d'année 1150, on pourrait penser que 1149 fut une année relativement paisible pour la Lotharingie. Et pour cause, on ne retrouve pas de traces d'un conflit précis s'étant déroulé du côté de Stavelot durant cette année ; Wibald semble davantage s'être soucié des affaires le retenant à Corvey.

Est-ce dire que la situation à Stavelot était apaisée durant cette période ? Au vu de la situation lorsque Wibald quitta Stavelot en octobre 1148, il semble illusoire de croire que l'abbaye ardennaise fut gérée sans accroc pendant plus d'un an. Si un descriptif complet des événements s'étant déroulés à cette époque ne peut être trouvé dans les écrits de Wibald, des indices peuvent néanmoins être glanés çà et là au travers des multiples lettres par lesquelles l'abbé entretenait sa correspondance.

Aux alentours du mois de mai 1149, l'abbé de Stavelot reçut une lettre de son homologue de Solignac. Dans celle-ci, Gérald de Solignac lui demanda de prier pour lui, ainsi que de lui fournir des nouvelles de l'abbaye fondée par saint Remacle.³⁶⁸ Wibald ne tarda pas à répondre à sa requête : il s'engagea à prier pour lui, et lui fit un court compte-rendu de la situation de Stavelot.

³⁶⁸ Stavelot et Solignac étaient en effet liés par la figure commune de saint Remacle, qui avait été le fondateur de la première abbaye et premier abbé de la seconde. En 1134, Wibald avait reconduit une confraternité de prières liant les deux communautés avec le prédécesseur de Gérald, l'abbé Maurice de Solignac. Voir GEORGE P., « Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmédy », in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, (1995), n° 161, p. 113.

Le contenu du rapport est globalement rassurant, mais présente cependant une série de nuances. Ainsi, s'il déclare que la majeure partie des biens de l'abbaye est sauvée, Wibald ne peut s'empêcher de préciser qu'elles « dépérissent un peu de partout ». ³⁶⁹ La situation ne semble donc pas avoir été idéale en début d'année 1149. Faut-il simplement y voir le souci causé par des pillages antérieurs, dont les conséquences sont toujours perceptibles, causant ainsi le dépérissement des domaines évoqué par Wibald ? On pourrait imaginer qu'à cette date, la seule préoccupation de Wibald est de reconstruire, dans une Lotharingie dorénavant en paix.

La lecture de la lettre 160 nous donne davantage d'informations sur cette période. Aux alentours du mois de juin 1149, Wibald se vit contraint de décliner une requête de Conrad III, lequel lui demandait de se rendre à ses côtés afin de l'aider dans la gestion des affaires impériales. L'abbé s'en expliqua par les difficultés qui le retenaient en Ardenne. ³⁷⁰ En effet, rappelant sa fidélité à l'empereur, il écrivit cependant qu'en raison des multiples vols et incendies ravageant l'Ardenne, il ne pouvait s'absenter de Stavelot. ³⁷¹ De même, lorsque le cardinal Guidon demanda l'aide de Wibald au sujet d'une affaire en Pologne, l'abbé invoqua les mêmes raisons pour expliquer l'impossibilité pour lui de se rendre aux côtés du cardinal. ³⁷²

Au vu de la localisation du conflit, que l'abbé situe en Ardenne, il y a fort à parier que les auteurs de troubles ne sont autres que les comtes de Laroche et Montaigu. La « paix perpétuelle » que Wibald se vantait d'avoir conclue entre eux en été 1148 ne fit donc pas long feu. Rien n'est dit au sujet des conflits en Hesbaye ; les lettres conservées par Wibald ne permettent pas de savoir si la trêve conclue entre Namur, Looz et Moha, laquelle devait s'achever le 1^e octobre 1148, fut suivie ou non d'une reprise des hostilités. ³⁷³ Cependant, au vu de la participation conjointe du comte de Namur et du prince-évêque de Liège à une expédition contre le comte de Flandres Thierry d'Alsace en 1149, il est probable que la

³⁶⁹ *Ceterum res nostras [...] salva est, licet de partibus aliquantulum depereat [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 157, p. 337, l. 14-16.

³⁷⁰ Wibald se rendit à Stavelot en février/mars 1149, et y resta jusqu'en juin. Il y retourna encore en septembre avant de regagner Corvey. Voir HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVI.

³⁷¹ *[...] rapin(a)e et incendia cotidianis pressuris Lotharingiam et precipue miseram Arduennam afflictaerent [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 1, lettre 160, p. 342, l. 10-11.

³⁷² WIBALD, t. 1, lettre 162, p. 346, l. 25-27. Martina Hartmann date cette lettre de la première moitié de l'année 1149.

³⁷³ Sur la trêve entre Namur, Looz et Moha, voir *supra*, p. 73.

situation entre les deux seigneurs était apaisée à cette époque.³⁷⁴ La présence d'Henri de Namur et de Louis de Looz en tant que témoins d'une charte d'Henri II de Leez cette même année confirme que les tensions entre eux étaient momentanément mises de côté en 1149.³⁷⁵

Son action au cours des années 1148-1149 semble donc avoir été un succès en demi-teinte pour Wibald ; son domaine de Tourinne semblait être sécurisé, mais le danger guettant les terres ardennaises de Stavelot était encore bien présent. Sa capacité à tempérer les ardeurs belliqueuses de son avoué demeurait faible, et les domaines de Stavelot représentaient toujours pour le comte de Montaigu une cible privilégiée. L'abbé, trop occupé par ses affaires à Corvey, l'objet principal de sa correspondance durant cette période, rencontra vraisemblablement des difficultés à conserver la paix qu'il avait mis de longs mois à obtenir en Lotharingie. Le feu de l'hiver 1147 avait été atténué, mais pas totalement éteint ; en 1150, un concours de circonstances allait attiser les braises encore chaudes, et conduire la Lotharingie dans les flammes de la guerre.

4.2. La guerre namuro-liégeoise.

L'année 1150 marqua l'apogée des tensions imprégnant les relations entre Liège et Namur. Les deux puissances régionales, qui jusqu'alors ne s'étaient opposées que par l'intermédiaire de leurs vassaux respectifs, en vinrent finalement à prendre les armes pour se confronter directement l'une à l'autre.

Cette guerre résulte de la combinaison d'une série de facteurs. Tout d'abord, la personnalité des deux belligérants a joué pour beaucoup ; nous avons d'ores et déjà insisté sur le caractère d'Henri II de Leez, personnage ambitieux, dont le souhait fut de restaurer le prestige de la Principauté de Liège, après une période qu'il jugeait décadente.³⁷⁶ Le prince-évêque prit soin, durant son épiscopat, d'acquérir ou de se voir confirmer la possession de plusieurs châteaux et forteresses, notamment en direction du comté de Namur.³⁷⁷

³⁷⁴ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, op. cit.*, p. 20.

³⁷⁵ *Idem*, p. 33.

³⁷⁶ Voir *Supra*, p. 48-49.

³⁷⁷ DEPRez R., *Les châteaux, tours et maisons fortifiées, op. cit.*, p. 216.

En ce qui concerne Henri de Namur, nous avons déjà mis l'accent sur son caractère belliqueux et expansionniste. En tant que comte de Luxembourg, il s'engagea dans une guerre de plusieurs années face à l'archevêque de Trêves, avec pour objectif de récupérer des territoires entre les mains du prélat.³⁷⁸ Concernant Liège, Henri mit un terme à la tradition de ces aïeux, fidèles serviteurs de l'Église de Liège, et entretint une relation plus conflictuelle avec le siège épiscopal.³⁷⁹ En 1140 déjà, sous l'épiscopat de son neveu Albéron II de Chiny, il incendia le château de Fosses, propriété liégeoise.³⁸⁰ Sous le règne d'Henri II de Leez, il ne se présenta au synode épiscopal qu'une fois, en 1149, alors même que, sous la plume de Jean-Louis Kupper, son père était décrit comme faisant partie du « noyau de fidèle » du prince-évêque.³⁸¹

Les personnalités ambitieuses des deux hommes auguraient donc une relation tendue entre eux. Durant un temps, le prince-évêque resta en retrait, laissant le soin à ses vassaux d'affronter Henri de Namur et ses alliés en Hesbaye et dans le Condroz. Cependant, en 1149 déjà, alors même que l'heure semblait davantage à l'apaisement qu'à la confrontation, l'évêque prit tout de même soin de rebâtir le château de Fosses, situé à dix-huit kilomètres seulement de Namur, que le comte avait détruit quelques années auparavant.³⁸² Peut-être doit-on y voir une précaution prise par un homme sachant qu'un conflit allait, tôt ou tard, éclater avec son voisin.

Durant de nombreuses années, Henri de Namur préféra affaiblir son rival liégeois par conflits interposés plutôt que de le combattre frontalement. Plusieurs facteurs expliquent cela. D'une part, l'armée à la disposition du prince-évêque était conséquente : Claude Gaier estime qu'au XI^e siècle, le successeur de saint Lambert pouvait déjà rassembler une force de quelques 700 cavaliers.³⁸³ Si l'on ajoute les troupes mises à disposition par le comte de Loos, que Gaier estime au XII^e siècle à 400 cavaliers, celles des autres vassaux pour lesquels les chiffres sont moins précis, et les milices des grandes villes telles que Huy, la force de frappe liégeoise

³⁷⁸ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle*, op. cit., p. 23-25.

³⁷⁹ KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 201.

³⁸⁰ 1140. *Monasterium sancti Foilliani in Fossis cum omni oppido comburitur et castrum penitus destruitur ab Henrico comite Namucensi* dans le texte. Voir BETHMANN L. (éd.), « Annales Floreffenses » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores XVI*, Hanovre, 1859, p. 624.

³⁸¹ KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 201.

³⁸² 1149. *Hinricus episcopus castrum Fossense reedificat, deinde urbem muro circumdat*. Voir PERTZ G. H. (éd.), « Annales Fossenses » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores IV*, Hanovre, 1841, p. 31.

³⁸³ GAIER C., *Art et organisation militaires*, op. cit., p. 64.

devait probablement être prodigieuse.³⁸⁴ En comparaison, le comte de Namur ne pouvait guère compter sur plus de 250 chevaliers lors de la bataille d'Andenne.³⁸⁵

D'autre part, une ombre planait constamment sur les desseins expansionnistes du comte de Namur : la figure de Conrad III. C'est à lui qu'Henri devait sa défaite définitive face à l'archevêque de Trêves, lors de la guerre qui les opposa au sujet de l'abbaye de Saint-Maximin.³⁸⁶ Ce souvenir devait probablement le pousser à faire preuve d'une grande prudence face à son rival mosan : en tant que prince-évêque, Henri II de Leez disposait d'un soutien de poids de la part du souverain.

Or, en 1150, une opportunité se présenta pour le comte de Namur ; la rumeur fut colportée selon laquelle Conrad III était affaibli par la maladie.³⁸⁷ Henri l'Aveugle ne tarda pas à en tirer profit ; tandis que la trêve qu'il avait aidé à conclure entre Laroche et Montaigu venait d'être rompue, il effectua un raid sur Ciney, possession du prince-évêque.³⁸⁸ Le *casus belli* invoqué demeure sujet à débat : Si Félix Rousseau botte en touche à ce sujet, Joseph Daris reprenait quant à lui un extrait de l'œuvre de Jean d'Outremeuse évoquant cet épisode de l'histoire liégeoise.³⁸⁹ Dans celui-ci, le chroniqueur narre la façon dont le comte de Namur aurait réclamé au prince-évêque une importante somme d'argent prêtée à son prédécesseur à l'occasion du siège de Bouillon.³⁹⁰ Henri II de Leez demanda une preuve de ce prêt avant de le rembourser, ce que le comte interpréta comme un refus, qu'il utilisa ensuite pour déclarer la guerre contre Liège.³⁹¹ Ce témoignage fort tardif, issu d'un auteur réputé pour son imagination particulièrement féconde, est à notre connaissance la seule source renseignant sur ce sujet.

L'événement le plus marquant de cette guerre fut sans conteste la bataille d'Andenne, qui marqua la victoire définitive du prince-évêque de Liège sur Henri de Namur, et mit un terme

³⁸⁴ *Ibidem*.

³⁸⁵ *Idem*, p. 252-253.

³⁸⁶ ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, op. cit.*, p. 28.

³⁸⁷ L'information nous vient d'une lettre d'Henri II de Leez adressée à Wibald. *Comes Namu(censis), nescimus quo rumore regi(a)e debilitatis, venenosa factione aliorum principum in nos et (a)ecclesias nostras furit* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 273, p. 582, l. 13-15.

³⁸⁸ [...] *Cinei nostram dominicam villam adhuc ista legatione infecta penitus succendit* dans le texte. Voir *Idem*, p. 16-17.

³⁸⁹ DARIS J., *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au 13. s.*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1974, p. 545.

³⁹⁰ BORMANS S. (éd.), *Ly myreur des histours, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, t. 4, Bruxelles, F. Hayez, 1877, p. 438.

³⁹¹ *Ibidem*.

aux ambitions expansionnistes du comte. Cependant, il serait tout à fait inexact de résumer ce conflit à ce seul fait d'arme : comme le faisait remarquer Claude Gaier, la guerre médiévale, a fortiori à Liège, se résume davantage à une série de pillages dévastateurs sur des communautés villageoises qu'à de grandes batailles rangées entre deux armées.³⁹² Malheureusement, les villages dépendant de l'abbaye de Stavelot furent maintes fois victimes de ces exactions.

4.2.1. Henri II de Leez, allié ou ennemi de Stavelot ?

La guerre semble débiter aux alentours du mois d'octobre 1150. La première trace du conflit dans la correspondance se trouve dans la lettre 273, que le prince-évêque adressa à Wibald.

Dans celle-ci, Henri II de Leez explique les troubles qui agitaient l'église de Liège, la façon dont le comte Henri de Laroche avait à nouveau rompu la trêve, et comment le comte de Namur, apprenant l'état de santé de Conrad III, déclara également les hostilités en ravageant Ciney.³⁹³ Présentant Wibald comme son confident, et rappelant les liens qui les unissaient au sein du même diocèse, il demanda ensuite l'aide de l'abbé dans la gestion de ce conflit.³⁹⁴

Dans cette lettre, l'évêque de Liège s'adresse à Wibald sur un ton inhabituellement agréable. L'heure était-elle à l'union des prélats face à la menace des princes laïques ? Rien n'est moins sûr. En effet, malgré cette lettre au ton mielleux, l'action du prince-évêque ne tarda pas à rappeler à Wibald la réalité de leurs relations.

Le mois suivant, le doyen Robert rédigea une lettre à l'attention de son abbé, lui procurant un compte-rendu de la situation de Stavelot.³⁹⁵ Robert, ainsi que le moine Henri, s'étaient rendus à Liège immédiatement après le départ de Wibald, afin de faire entendre leur plainte à propos des incendies et des rapines infligés aux biens de Stavelot.³⁹⁶ Les deux moines y rencontrèrent l'abbé de Floreffe, qui était présent au synode pour les mêmes raisons.³⁹⁷ Les

³⁹² GAIER C., *Art et organisation militaires, op. cit.*, p. 214-215.

³⁹³ WIBALD, t. 2, Lettre 273, p. 582, l. 8-17.

³⁹⁴ *Idem*, l. 17-21.

³⁹⁵ Wibald était absent de Stavelot en fin d'année 1150. Il avait quitté les Ardennes au plus tard vers octobre. Voir HARTMANN M., *Das Briefbuch, op. cit.*, p. XVII.

³⁹⁶ MAQUET J., *Faire justice, op. cit.*, p. 656.

³⁹⁷ WIBALD, t. 2, Lettre 276, p. 588, l. 18-20.

demandes de Stavelot étaient claires : ils souhaitaient que le synode confirme et observe l'excommunication qu'ils avaient lancée sur les incendiaires.

Or, l'action de l'évêque lors de ce synode est révélatrice ; devant l'exposé des moines, il déclara douter du pouvoir de Wibald en la matière, expliquant que seuls les archidiaques pouvaient prononcer une excommunication contre les hommes libres du diocèse.³⁹⁸ Lorsque les moines de Stavelot répliquèrent, il répondit qu'il ne prendrait une décision qu'après avoir vu Wibald en personne, ainsi que les chartes et privilèges attestant du droit d'excommunier de l'abbé de Stavelot.³⁹⁹ Lorsque Robert répliqua que le pape lui-même avait statué sur le droit d'excommunier les incendiaires accordé aux abbés, l'évêque fit mine de se soumettre à la parole du souverain pontife, mais refusa de donner le nom des coupables, retarda le jugement d'une journée, et adopta un comportement qui fit douter Robert sur l'observation réelle de la sentence.⁴⁰⁰

L'explication derrière cette attitude pour le moins hypocrite du prince-évêque s'explique aisément. D'une part, l'attitude d'apaisement de Wibald envers Henri de Namur, grand ennemi de Liège, a sans doute été interprétée comme une trahison de l'abbé envers son évêque.⁴⁰¹ D'autre part, le statut d'avoué de Stavelot détenu par le comte de Laroche impliquait *de facto* Stavelot dans la spirale du conflit : les terres de l'abbaye constituaient des cibles privilégiées du comte de Montaigu dans sa lutte contre son ennemi de Laroche. Par ailleurs, il est un fait que le comte de Namur considérait à cette époque Wibald comme un allié, raison pour laquelle il demanda à l'abbé d'intercéder en sa faveur auprès de Conrad III.⁴⁰²

³⁹⁸ [...] *respondit episcopus dubitare se, utrum liberos homines parochianos suos excommunicare possitis, iudicio tamen archidiaconorum consilioque omnia acturum* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, Lettre 276, p. 589, l. 5-7.

³⁹⁹ *Tum episcopus : « Cum, inquit, abbatem vestrum et privilegia et cartas eius videro, consilio meorum quae iusta sunt, agam »* dans le texte. Voir *Idem*, l. 11-13.

⁴⁰⁰ Lors du concile de Reims, Eugène III avait en effet statué sur la peine réservée aux incendiaires des biens d'une abbaye. Voir KUPPER J.-L., *Raoul de Zähringen, évêque de Liège, 1167-1191 : contribution à l'histoire de la politique impériale de la Meuse moyenne*, Bruxelles, Palais des Académies, 1974, p. 202.

[...] *numquam nisi coactus sententiam de incendiariis nostris observaturus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, Lettre 276, p. 590, l. 15-16.

⁴⁰¹ Voir *Supra*, p. 76.

⁴⁰² *Comes autem per abbatem Florefiensem nos multum sollicitavit, ut eius verbum apud dominum regem manuteneretis et bono fine, si possibile esset, terminaretis* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, Lettre 276, p. 591, l. 1-4.

En octobre, lors de l'attaque de Ciney, Henri II de Leez voulut sans doute profiter de cette relation entre Wibald et Henri de Namur pour entamer les négociations. Le départ de Wibald à la même période fut sans doute mal pris par l'évêque, qui fut dès lors fermement décidé à compter Stavelot parmi ses ennemis.⁴⁰³ Des actions furent donc prises en conséquence envers l'abbaye ardennaise ; dans la suite de sa lettre, Robert décrit la situation catastrophique dans laquelle Stavelot se trouve, et les prochains griefs d'ores et déjà prévus à leur égard. Ainsi, lorsque Robert écrivit à Wibald, le comte Godefroid de Montaigu s'était déjà établi sur les terres de l'abbaye à Harzé, et s'apprêtait à ravager le Condroz et l'Ardenne.⁴⁰⁴ Le comte Louis de Looz avait pris possession de Tourinne, tandis que le prince-évêque lui-même comptait attaquer le domaine de Wellin.⁴⁰⁵ Sans son abbé, à la merci de Liège et ses vassaux, Stavelot était attaquée de toute part.

4.2.2. Doutes et actions d'un abbé

A en croire la lettre du moine Robert, Wibald aurait quitté Stavelot quelques jours avant la tenue du synode, c'est-à-dire aux alentours du mois de novembre.⁴⁰⁶ Or, Martina Hartmann nous apprend que l'abbé ne rentra à Stavelot qu'au mois d'août 1151.⁴⁰⁷ La gestion des troubles se fit donc vraisemblablement uniquement à distance. Dans ces circonstances, l'arme épistolaire fut à nouveau d'un précieux secours pour l'abbé ; ainsi, il s'empressa de contacter Conrad III, afin d'exposer les violences dont Stavelot était victime, et de solliciter son aide. La chronologie exacte de la rédaction des lettres 275-276 est difficile à établir ; Wibald avait-il déjà reçu le compte-rendu du moine Robert lorsqu'il rédigea sa lettre à Conrad III ? Plusieurs éléments sont à observer.

⁴⁰³ On pourrait interpréter le fait qu'Henri II de Leez demanda à voir Wibald lors du synode comme un indice en ce sens. Sachant l'abbé absent, il aurait ainsi voulu « remuer le couteau dans la plaie » en insistant sur ce fait, bloquant toute tentative de réplique de la part des moines de Stavelot.

Freya Stephan-Kühn a en effet établi que lors de la guerre entre Liège et Namur, Stavelot était considérée comme faisant partie du bloc namurois. Voir STEPHAN-KÜHN F., *Wibald als Abt von Stablo und Corvey*, op. cit., p. 238.

⁴⁰⁴ *Comes God., ut dicitur, Harizeis intrat terram nostram et in Condrusio et in Arduenna depopulaturus [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, Lettre 276, p. 591, l. 6-7.

⁴⁰⁵ *Comes de Los Turnines nostram vastavit [...]. Wellin episcopus post natale se dicit incendio vastaturum* dans le texte. Voir *Idem*, l. 8-10.

⁴⁰⁶ WIBALD, t. 2, lettre 276, p. 588, l. 18.

⁴⁰⁷ HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVII.

D'abord, Wibald ne fait mention d'aucune des localités citées par Robert ; nulle trace de Tourinne, d'Harzé ou de Wellin ne se trouve dans la L275. On peut en revanche lire que la *villa* d'Ocquier avait été ravagée par le comte Godefroid de Montaigu, événement dont Robert ne fait pas mention.⁴⁰⁸ On pourrait donc imaginer que la destruction d'Ocquier est antérieure aux ravages subis par les autres localités ; Wibald, alors en voyage, aurait directement écrit à Conrad III, en mentionnant uniquement l'attaque dont il avait connaissance avant son départ de Stavelot, et en ne tenant pas compte des éléments de la lettre de Robert, qui serait parvenue à lui par après. Robert n'aurait pas fait mention d'Ocquier, car il savait que Wibald en était d'ores et déjà averti.

Un élément présent dans la lettre permet cependant d'invalider cette hypothèse : Wibald demanda en effet à Conrad III de s'entretenir avec Henri II de Leez au sujet des dévastations subies par Stavelot, au cas où celui-ci se rendrait auprès de lui.⁴⁰⁹ Wibald semblait donc au courant du projet de l'évêque d'envoyer un messenger auprès du roi, à Worms. Or, comment aurait-il pu être au courant de cette rumeur, sans avoir au préalable été informé par le moine Robert, qui en fait mention dans sa lettre ?⁴¹⁰

Il paraît donc vraisemblable que Wibald ait agi ainsi ; étant tenu de quitter Stavelot pour se rendre à Rome, il confia à Robert la charge de se rendre à Liège, afin de défendre la cause de l'abbaye auprès du synode.⁴¹¹ Ayant obtenu le compte-rendu du doyen quelques semaines plus tard, inquiet par la situation, il se décida à recourir à la protection du roi, et rédigea une lettre à l'attention de Conrad III. La nouvelle du pillage d'Ocquier, non mentionnée dans la lettre de Robert, aurait donc été communiquée oralement par le messenger ; il est possible que cet événement se soit déroulé alors que la rédaction de la missive était déjà terminée.⁴¹²

⁴⁰⁸ [...] comes G. de Monte Acuto sua et domini episcopi militia villam nostram Okeriis devastavit et succendit [...] dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 275, p. 586, l. 11-12.

⁴⁰⁹ [...] ut si dominus episcopus ad vestrae maiestatis presentiam venerit, de nostra a suis et nostrorum iniusta oppressione, sicut vos decet, eum conveniatis [...] dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 275, p. 587, l. 3-5.

⁴¹⁰ Fama erat et constabat, quod dominus episcopus nuncios suos ab urbem direxerit, et quod ad curiam presentem domini regis Wormaciam iturus erat [...] dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, L276, p. 590, l. 17-19.

⁴¹¹ Wibald avait en effet été chargé de la délégation royale auprès du pape par Conrad III. Il était donc tenu de se rendre à Rome. Après son départ, il apprit que cette tâche avait finalement été confiée aux évêques de Bâle et de Constance. Voir JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo*, op. cit., p. 154.

⁴¹² En outre, Ocquier se situe en Condroz, une région que Godefroid de Montaigu projetait de ravager, selon le doyen Robert. Voir WIBALD, t. 2, lettre 276, p. 591, l. 5-7.

Wibald rédigea donc sa lettre à Conrad III en novembre 1150. Un mois plus tard, une autre lettre, provenant du roi, arriva à Liège, à l'attention du prince-évêque. Dans celle-ci, Conrad déclara avoir été informé de la situation en Lotharingie, et vouloir prendre la défense de l'église de Liège dans le cadre de ce conflit.⁴¹³ Cependant, il se présenta également en défenseur de Stavelot, et ordonna à l'évêque de cesser les hostilités envers l'abbaye ardennaise, entreprises en représailles des méfaits de l'avoué Henri de Laroche.⁴¹⁴

La lettre 271, dont Wibald lui-même a sans doute rédigé le brouillon, sonne donc comme une tentative d'apaisement, une main tendue à l'évêque de Liège, mais également comme un avertissement : en dépit de la situation difficile dans laquelle se trouvait Stavelot, l'abbé comptait tout de même le roi parmi ses proches alliés, et le souverain semblait décidé à prendre le parti de Stavelot, dans le cas où le conflit avec Henri II de Leez se prolongeait.⁴¹⁵

La lettre 271 est chronologiquement la dernière lettre rédigée au sujet des troubles en Lotharingie. Durant la période couvrant la guerre entre Namur et Liège, on dénombre seulement quatre lettres rendant compte de la situation catastrophique de Stavelot.⁴¹⁶ Cela pourrait surprendre, lorsque l'on compare cette situation à celle, relativement moins grave, de la fin d'année 1147.⁴¹⁷ De multiples raisons expliquent cette différence, mais on pourrait néanmoins tenter de résumer la situation de Wibald en cette fin d'année de la manière suivante ; il est débordé. Comme l'explique Franz-Josef Jakobi, en fin d'année 1150, l'abbé de Stavelot est sollicité de toute part ; par le roi dans le cadre de la délégation auprès du pape, par les moines de Corvey et ceux de Waulsort, ...⁴¹⁸ Et à l'amas de sa misère s'ajoutait la situation désastreuse de Stavelot. Cet agencement de circonstances difficiles fragilisa vraisemblablement le moral de l'abbé, lequel semblait déjà vaciller en août 1150.⁴¹⁹ En

⁴¹³ [...] *quod consilio et iudicio principum hanc contumeliam digna animadversione in brevi tempore vindicabimus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 271, p. 579, l. 9-11. Conrad III souhaitait vraisemblablement régler le litige entre Liège et Namur par une décision du tribunal de sa cour. Voir ZIEGLER W., *König Konrad III, op. cit.*, p. 245.

⁴¹⁴ WIBALD, t. 2, lettre 271, p. 579, l. 11-21.

⁴¹⁵ Voir ZIEGLER W., *König Konrad III, op. cit.*, p. 245.

⁴¹⁶ Il s'agit des lettres 271, 273, 275 et 276 du corpus.

⁴¹⁷ A titre comparatif, plus d'une dizaine de lettres ont été conservées à propos du litige opposant Eustache de Chiny à Stavelot en 1147. Si l'on s'en tient à l'observation de la correspondance conservée par l'abbé, les efforts fournis par celui-ci pour défendre Stavelot en 1150 sont moindres.

⁴¹⁸ La communauté de Corvey se déchirait au sujet de l'élection d'un nouveau prévôt, et était confronté à une pénurie alimentaire. Quant aux moines de Waulsort, ils souhaitaient l'aide de Wibald afin de réaffirmer la prédominance de leur abbaye sur celle d'Hastière. JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo, op. cit.*, p. 154-156.

⁴¹⁹ En juin-juillet 1150, Wibald confiait déjà éprouver des difficultés de plus en plus grandes à gérer simultanément deux abbayes. Voir WIBALD, t. 1, Lettre 242, p. 518-521.

janvier 1151, le désespoir de Wibald fut tel qu'il songea à renoncer à l'abbatit de Stavelot-Malmédy : il fut finalement convaincu de rester, à la suite d'un long échange épistolaire avec son ami, le doyen Robert de Stavelot.⁴²⁰ Il est également vraisemblable que l'arrêt des hostilités en Lotharingie en début février 1151 rassura l'abbé.

On ignore si la lettre de Conrad III eut une quelconque répercussion sur l'attitude d'Henri II de Leez et de Godefroid de Montaigu vis-à-vis de Stavelot. Quoiqu'il en soit, le calvaire de l'abbaye ardennaise devait prendre fin rapidement. Le 1^{er} février 1151, alors que le comte de Namur prévoyait d'attaquer la principauté liégeoise depuis son campement situé à Andenne, les troupes du prince-évêque vinrent à sa rencontre, et arrachèrent la victoire au comte Henri.⁴²¹ Cette cinglante défaite marqua la fin des ambitions territoriales du comte de Namur-Luxembourg, qui n'entreprit dès lors plus aucune tentative d'expansion sur ses voisins.⁴²² La bataille d'Andenne marqua semble-t-il un arrêt des hostilités dans le Condroz, en Ardenne et en Hesbaye ; aucune source n'atteste de pillages commis par les alliés de Liège après cette date.

4.3. Sortie du chaos.

Les répercussions directes de la bataille d'Andenne et de la défaite du comte de Namur dans la gestion de l'abbaye de Stavelot sont, au premier abord, difficilement perceptibles ; en effet, la correspondance de Wibald ne fournit que peu de renseignements concernant Stavelot durant la période 1151-1152. On peut cependant, çà et là, glaner quelques informations permettant d'émettre une série de remarques et d'hypothèses sur la résolution de cette affaire, qui occupa l'esprit de l'abbé Wibald durant 22 ans.

4.3.1. Wibald, arbitre lotharingien

On ignore presque tout de l'activité de Wibald à Stavelot en cette première moitié d'année 1151. Selon l'itinéraire retracé par Martina Hartmann, il semble que durant cette période, l'abbé passa la majeure partie de son temps aux côtés de Conrad III, qu'il accompagna de

⁴²⁰ Cet échange est conservé dans le recueil de Wibald. Voir WIBALD, t. 2, Lettres 288-294, p. 609-622.

⁴²¹ GAIER C., *Art et organisation militaires*, op. cit., p. 252. Voir aussi MELIN A., *Une cité carolingienne : histoire de la ville et du ban d'Andenne*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1928, p. 25-27.

⁴²² ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle*, op. cit., p. 21-23.

février à juin.⁴²³ Une seule lettre renseigne sur ses préoccupations en Lotharingie ; dans sa réponse à une lettre rédigée par les moines de Corvey, datée de mai 1151, Wibald explique qu'il ne peut les rejoindre, et ce à cause de l'agitation et de la ruine dont Stavelot, et la Lotharingie entière, ont souffert.⁴²⁴ Il semble donc que l'abbé de Stavelot travailla également à la restauration de la Lotharingie au lendemain de la guerre namuro-liégeoise. Ces efforts, donc nous ne pouvons malheureusement pas saisir la nature, pourraient expliquer pourquoi les prélats du diocèse liégeois se tournèrent vers Wibald afin d'arbitrer la résolution du conflit entre Henri II de Leez et Henri de Namur. En effet, aux alentours du mois de juillet 1151, dans une lettre adressée à son ami, le nouvel archevêque de Trêves Arnold de Wied, Wibald narra la façon dont de nombreux prélats vinrent des quatre coins du diocèse afin de solliciter son aide.⁴²⁵ La tâche que ces ecclésiastiques liégeois voulaient lui confier s'annonçait ardue : il s'agissait ni plus ni moins que de négocier la paix entre le prince-évêque de Liège, et le comte de Namur.⁴²⁶ Selon l'abbé, l'évêque Henri lui-même aurait consenti à cette désignation.⁴²⁷ Il est un fait que le profil de Wibald faisait de lui un candidat privilégié pour une telle mission ; excellent diplomate, spécialiste du droit, jouissant de bonnes relations avec le vaincu, et connaissant bien les tenants et aboutissants du conflit pour en avoir été l'un des acteurs, il aurait été ardu de trouver un homme plus qualifié que lui pour mener ces négociations. De plus, il a été démontré que la plupart des négociateurs de paix désignés durant le XII^e-XIII^e siècles étaient ou avaient été chanceliers ; or, en 1151, Wibald occupait ce poste à la cour de Conrad III depuis de nombreuses années déjà.⁴²⁸

La lettre de Wibald à Arnold de Wied est l'unique source à notre disposition concernant les négociations entre Liège et Namur ; nous ignorons tout des personnes présentes lors de

⁴²³ HARTMANN M., *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVII.

De février à mai 1151, Wibald ne semble avoir accordé qu'une attention relative à Stavelot ; lors de ses voyages en compagnie du roi, il a notamment réglé définitivement l'affaire de Kemnade pour Corvey, et a également demandé une confirmation des privilèges de l'abbaye de Waulsort. Rien ne fut conservé concernant l'abbaye ardennaise. Voir STEPHAN-KÜHN F., *Wibald als Abt von Stablo und Corvey*, op. cit., p. 350-354.

⁴²⁴ [...] *reditum nostrum ad vos accelerare prohibet non solum Stabul(ensis) ecclesi(a)e, verum etiam totius Lotharingi(a)e concussio et eversio* [...] dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 303, p. 641, l. 10-12.

⁴²⁵ [...] *venerunt ad nos plures de religiosis abbatibus Leodiensis episcopatus propre monasterium nostrum orantes enixius, ut ommissa interim iniuria, [...], de pace inter ipsos componenda tractaremus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 311, p. 662, l. 1-5.

⁴²⁶ [...] *quam tum a domino Leodiensi episcopo tum a comite Namucense et operibus et verbis gravem frequenter accepimus, de pace inter ipsos componenda tractaremus* dans le texte. Voir *Idem*, l. 3-5.

⁴²⁷ *Et quia dominus episcopus in vicino erat, pollicentes tam honestis viris operam nostram pro eodem verbo pariter episcopum convenimus* dans le texte. Voir *Idem*, l. 5-7.

⁴²⁸ BENHAM J., *Peacemaking in the Middle Ages : principles and practice*, Manchester, Manchester University Press, 2017, p. 122-123.

celles-ci, des sanctions infligées au vaincu, ou encore de l'action de Wibald dans la résolution du conflit. Face au manque d'informations à ce sujet, nous en sommes réduits à postuler un certain nombre de questionnements et d'hypothèses. La principale interrogation découlant de cette lettre tient de la relation entre Wibald et le prince-évêque de Liège ; doit-on voir dans la désignation de Wibald comme négociateur une réconciliation entre l'abbé et son évêque ? En ne tenant compte que des informations délivrées dans sa lettre à l'archevêque de Cologne, on pourrait être porté à le penser ; Wibald explique en effet que sa nomination en tant qu'arbitre a reçu l'approbation d'Henri II de Leez.⁴²⁹ Deux autres lettres, datées de janvier 1152, remettent cependant cette idée en cause.

En début d'année 1152, Wibald se trouvait à Segni, en compagnie du pape Eugène III.⁴³⁰ Comme à son habitude, l'abbé profita de cette rencontre pour faire valoir ses droits, et demander l'aide du souverain pontife. En résultèrent deux lettres, toutes deux adressées à Henri II de Leez. Dans la première, l'auteur, qui se trouve être le pape lui-même, somme l'évêque de contraindre ses vassaux Louis de Looz et Godefroid de Montaigu à réparer les dégâts causés aux possessions de Stavelot durant la guerre contre Henri de Namur. Concernant Louis de Looz, celui-ci devait restituer les biens volés et présenter ses excuses à Stavelot endéans les deux mois, sous peine d'être « frappé du glaive de l'anathème ».⁴³¹ Quant au comte de Montaigu, il devait également présenter réparation à la communauté de Stavelot, sans qu'aucune sanction ne soit explicitée en cas de non-respect de la demande.⁴³² Le prince-évêque se vit adresser la même demande sous la plume des cardinaux Grégoire de Saint-Ange et Jacinthe de Sainte-Marie⁴³³ ; les deux prélats demandèrent à Henri II de Leez de réparer les dégâts que Stavelot avait subi par sa faute durant sa guerre contre Namur.⁴³⁴

En janvier 1152, Wibald ne semblait donc pas totalement satisfait de ses interactions avec l'évêque ; les dégâts que lui et ses hommes avaient engendrés à Tourinne, Wellin, Ocquier,

⁴²⁹ Voir WIBALD, t. 2, lettre 311, p. 662, l. 5-7.

⁴³⁰ HARTMANN M., *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVII.

⁴³¹ [...] *prefatus comes et eius fautores anathematis gladio feriantur* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 324, p. 687, l. 14-15.

⁴³² *Idem*, l. 15-18.

⁴³³ Grégoire de Saint-Ange, fut élevé cardinal en 1137, jusqu'à sa nomination en tant qu'évêque de Sabine en 1154. Il est témoin d'une confirmation de privilèges accordée par le pape Lucius II à Wibald en 1144. Voir ZENKER B., *Die Mitglieder*, op. cit., p. 174. ; HR179, p. 374, l. 30.

Jacinthe de Sainte-Marie, cardinal de 1144 jusqu'à sa mort en 1191. Voir ZENKER B., *Die Mitglieder*, op. cit., p. 161 .

⁴³⁴ [...] *Wibaldus abbas [...] multa, immo infinita per militia vestram perdiderit [...] recompensationem gerat et habeat [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 2, lettre 325, p. 688, l. 18-23.

... n'avaient toujours pas été réparés. Nous ignorons dans quelle mesure Wibald s'entretint avec Henri II de Leez à ce sujet avant les lettres de Segni, et ce qu'il ressortit de la conversation, si tant est qu'elle ait eu lieu. On peut cependant admettre que, malgré l'arrêt des hostilités, l'évêque de Liège ne semble pas avoir été doté des meilleures intentions envers Wibald. Il est donc possible que son consentement à la désignation de Wibald comme arbitre en juillet 1151 lui fût arraché ; en effet, l'abbé de Stavelot, un homme à qui il avait personnellement nuit à de nombreuses reprises durant le conflit, ne devait sans doute pas être le premier choix de l'évêque. Sans doute aurait-il préféré un prélat moins encombrant, plus volontiers enclin à favoriser Liège. Cependant, devant l'appel des nombreux ecclésiastiques du diocèse, et sans doute à la demande du comte de Namur, souhaitant tous voir cette mission accordée à Wibald, l'évêque fut contraint d'obtempérer. En tenant compte du passif entre Henri II de Leez et l'abbé depuis 1147, cette hypothèse nous semble plus probable qu'une mystérieuse réconciliation entre les deux hommes durant les quelques mois qui séparent la bataille d'Andenne de la rédaction de la lettre à l'archevêque de Cologne, et dont nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune preuve tangible.

En partant de ce postulat, selon lequel Wibald fut désigné pour arbitrer la résolution du conflit malgré la volonté de l'évêque, cette désignation apparaît comme une victoire hautement symbolique ; l'abbé de Stavelot, au terme d'un âpre conflit s'étalant sur deux décennies, d'abord avec le comte de Namur, puis avec le prince-évêque de Liège, serait donc parvenu à se hisser par-dessus eux afin de résoudre leurs différends. Autrement dit, Wibald, après avoir été victime des exactions des namurois et des liégeois, serait finalement devenu le juge de ses anciens bourreaux.

4.3.2. Un prestige renouvelé : le cas du comte de Salm.

La lettre de Wibald à Arnold de Wied de juillet 1151 nous a laissé entrevoir une dimension importante de la réussite politique de Wibald : l'obtention d'un prestige symbolique, qui fit de lui un personnage incontournable en Lotharingie, vers qui de nombreux ecclésiastiques se tournèrent, et ce malgré les probables réticences de l'un des acteurs principaux de l'affaire, le prince-évêque de Liège. Ce prestige, acquis après de longues années de lutte pour faire valoir ses droits, est aisément observable dans la sphère ecclésiastique lotharingienne. Il est

cependant nécessaire de remarquer que la majorité des ennemis auxquels Wibald eut affaire provenait de la sphère laïque ; le comte de Namur-Luxembourg, Eustache de Chiny, les comtes de Montaigu et de Looz, ... sont autant de personnages aux yeux de qui Wibald fut davantage considérée comme une victime que comme une figure « intouchable ». Il paraît donc intéressant d'observer si le lendemain de la bataille d'Andenne marqua également un tournant dans la manière dont les seigneurs locaux interagirent avec l'abbé de Stavelot.

Malheureusement, nous ne possédons aucune trace d'une correspondance entretenue entre Wibald et l'un des seigneurs laïcs mentionnés précédemment. Sur l'affaire de Tourinne, ou sur l'épisode de la guerre namuro-liégeoise, rien ne fut conservé ; si tant est qu'un tel document ait existé, Wibald ne prit pas la peine d'en faire une copie pour son recueil de travail. Nous disposons cependant d'une trace d'un litige entre l'abbaye de Stavelot et les hommes d'un seigneur ardennais, dont l'abbé s'occupa ; ce conflit, s'étant déroulé en 1153, fut résolu dans un échange épistolaire entre Wibald et le seigneur en question, le comte Henri de Salm.⁴³⁵

En début d'automne 1153, Wibald était en déplacement⁴³⁶ ; une lettre provenant de Stavelot lui parvint, dans laquelle les moines de la communauté se plaignaient des incursions et vols perpétrés par les ministeriaux du comte de Salm.⁴³⁷ Sans attendre, l'abbé rédigea une lettre à Henri de Salm, dans laquelle il expliqua les torts causés par les hommes de Salm, et demanda réparation.⁴³⁸ Le comte répondit qu'il était prêt à se rendre à Stavelot, et discuter avec l'abbé afin de résoudre le conflit, rappelant au passage l'amitié qui liait les deux hommes.⁴³⁹ L'affaire semble en être restée là.

De prime abord, cette affaire est sans lien avec celle qui nous occupa tout du long de cette démonstration. Et pourtant, de multiples observations peuvent être faites, qui étayent la thèse défendue dans ce travail. En effet, de son élection à l'abbatit de Stavelot jusqu'à la bataille d'Andenne, Wibald se retrouva régulièrement confronté à l'appétit des laïcs. Sa

⁴³⁵ MITSCH R., « Salm » in *Lexicon des Mittelalters*, t. VII, Munich, Lexma Verlag, 1995, col. 1309.

⁴³⁶ HARTMANN M., *Das Briefbuch*, op. cit., p. XVIII.

⁴³⁷ *Nam et hi qui nobis maxime adversantur, scilicet Salmucensis [...]* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 404, p. 843, l. 15-16.

⁴³⁸ *[...] et respectu orationum nostrarum damnorum nostrorum per vos potius quam per aliam quamlibet potestatem recipiamus emendationem* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 405, p. 846, l. 6-8.

⁴³⁹ *Veniam ad vos quam cicius potero vobis locuturus et utriusque honore conservato diseretis sermonibus vestris obtemperans* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 406, p. 847, l. 17-18.

stratégie durant cette période est restée constante ; pour contrer la menace, il eut systématiquement recours à l'évêque, au roi, ou bien au pape, et donc à une autorité supérieure à la sienne.⁴⁴⁰ Or ici, pour la première fois, Wibald échange avec son adversaire en son nom propre. Il n'est plus question ici de passer par un intermédiaire ; l'abbé se sent manifestement assez confiant vis-à-vis de sa propre autorité pour faire appliquer la justice lui-même. Certes, il rappela dans sa lettre qu'en cas où ses demandes n'étaient pas respectées, il se gardait le droit de faire appel au roi, mais il demeure que cela ne fut pas son premier réflexe, comme ce fut le cas auparavant.⁴⁴¹ Par ailleurs, les demandes de Wibald semblent avoir eu un tout autre écho auprès du comte de Salm qu'auprès des comtes de Looz ou de Montaigu, pour ne citer qu'eux ; Henri de Salm se plia immédiatement à la volonté de l'abbé, et lui laissa laver les torts commis tel qu'il l'entendait.⁴⁴² Cet échange apporte un indice supplémentaire à la thèse défendue ici ; la fin des hostilités entre Namur et Liège, dans lesquelles Wibald joua un rôle essentiel, sembla contribuer à augmenter considérablement son prestige en Lotharingie. Désormais considéré comme le vainqueur d'un long litige l'ayant opposé à deux des plus importants seigneurs de la région, à savoir le comte de Namur et le prince-évêque de Liège, et ayant même réussi à s'élever au-dessus d'eux afin d'arbitrer la résolution de leur conflit, Wibald fut vu comme une personnalité « intouchable » en Lotharingie, à laquelle il paraissait futile de vouloir s'opposer. Ainsi, même les turbulents seigneurs laïcs, pourtant prompts à empiéter sur les domaines monastiques, y réfléchirent désormais à deux fois avant de s'attaquer à Stavelot ; une simple lettre de l'abbé permettait dorénavant de faire rentrer les comtes et leurs hommes dans le rang.

⁴⁴⁰ On peut notamment penser au litige relatif à Tourinne. Nous ne conservons aucune trace d'une correspondance entre Wibald et le comte de Namur ; pour contrer les attaques de Namur, l'abbé se défendit par l'intermédiaire des bulles pontificales, des diplômes royaux ou encore des décisions du synode. L'abbé ne s'opposa jamais directement au comte ; ses seules interactions avec lui dont nous gardons trace sont les épisodes postérieurs à la querelle autour de Tourinne, lorsque Wibald tenta de gagner les faveurs de ce turbulent laïc.

⁴⁴¹ *Sin autem, violentiam nobis illatam deo ac domno nostro regi et omnibus principibus regni [...] conqueri habemus* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 405, p. 846, l. 8-10.

⁴⁴² *Relinquo igitur vestrae diligenti ac discrete dispensationi dignitatis vestrae prerogativa et familiaritatis vestrae conservatione iniurias utrimque factas terminare* dans le texte. Voir WIBALD, t. 3, lettre 406, p. 847, l. 8-10.

Conclusion

Nous l'avons vu, l'abbé Wibald de Stavelot fut loin d'être une personnalité « sans histoire » ; son action politique en Lotharingie témoigne d'un grand nombre de conflits, parmi lesquels le litige de Tourinne-la-Chaussée occupe une place centrale. En effet, la revendication de ce domaine perdu en Hesbaye, bien loin des terres ardennaises, permit à Wibald de s'opposer à plusieurs des figures politiques les plus importantes de la région.

Durant la décennie 1130, alors que Wibald était encore jeune abbé, son désir de voir cette possession revenir dans le giron de l'abbaye l'amena à s'opposer au comte Godefroid de Namur, et à ses alliés. Face à l'appétit de Namur, l'abbé seul ne pesait pas assez lourd ; il multiplia donc les appels à l'aide, et ne cessa d'agrandir son carnet d'adresses. En 1139, il parvint, par une décision du synode de Liège appuyée par le pape ainsi que par les archevêques de Cologne et de Trêves, à obtenir une décision de justice en sa faveur ; le domaine de Tourinne-la-Chaussée lui revenait de bon droit.

Ces événements n'étaient cependant que les prémices d'un conflit plus grand encore. Après quelques années relativement paisibles, les ennemis de Wibald profitèrent de son absence, et de l'instabilité dans laquelle la région se trouvait alors, afin de reprendre Tourinne par la force, en 1147. Sitôt revenu de croisades, l'abbé amena l'affaire devant les plus hautes instances juridiques de l'Eglise ; auprès du prince-évêque de Liège, Henri II de Leez, dans un premier temps, puis devant la Curie romaine. Face à l'hostilité de Namur, mais également face à celle du prince-évêque, Wibald dut multiplier les contacts avec le pape Eugène III et ses cardinaux afin d'obtenir gain de cause.

Lorsqu'il revint à Stavelot, en fin d'année 1147, Wibald trouva une Lotharingie en proie à de grands tourments. Ayant récupéré Tourinne des mains d'Eustache de Chiny, il tenta, en se rapprochant du comte Henri de Namur, d'apaiser les tensions qui agitaient le Condroz et la Hesbaye, deux régions dans laquelle Stavelot était largement possessionnée. Wibald parvint, en jouant de ses relations, à faire du comte de Namur son allié, et avec son aide, il rétablit la paix dans la région.

Malheureusement, il semble que la stratégie de rapprochement que Wibald employa vis-à-vis de Namur n'obtint pas l'approbation de tous ; à partir de juillet 1148, l'abbé de Stavelot n'eut plus à se soucier des exactions du comte Henri, mais se trouva un nouvel adversaire en la personne d'Henri II de Leez, évêque de Liège. Le prélat, fâché de cette alliance entre l'abbé de Stavelot et l'un de ses principaux rivaux sur l'échiquier lotharingien, décida dès lors de mener la vie dure à Wibald, d'abord lors de l'affaire de Wellin, en août 1148, puis, plus tard, lors de la guerre entre Namur et Liège.

Malgré les efforts de Wibald, la paix ne devait pas durer en Lotharingie ; en 1150, les tensions entre Namur, Liège et leurs vassaux respectifs aboutirent à une guerre régionale dévastatrice, durant laquelle les possessions de Stavelot furent durement touchées. Lors de ce conflit, ce sont les armes liégeoises qui causèrent le plus de tort aux domaines stavelotains. Face à ces dangers, l'abbé se tourna vers l'un de ses plus grands protecteurs, l'empereur Conrad III.

Au terme de la guerre, au cours de laquelle le domaine de Tourinne fut à nouveau conquis, par le comte de Looz cette fois, c'est vers Wibald que les clercs liégeois se tournèrent. L'abbé de Stavelot, qui avait déjà tant fait pour la paix en 1148, fut cette fois chargé de négocier la paix entre Liège et Namur.

Tout du long de cet exposé, nous avons tenté de démontrer plusieurs choses. Tout d'abord, le litige au sujet de Tourinne-la-Chaussée ne représente pas, selon moi, une simple tentative de défense d'un domaine monastique de l'appétit territorial des laïcs. Le domaine de Tourinne possédait en effet de nombreux attraits, notamment d'un point de vue militaire, raison pour laquelle Namur, puis Looz, convoitèrent cette possession. Wibald, intelligent comme il fut, ne put être ignorant de cet état de fait. Découvrant un vieux document révélant une possession antérieure du domaine par l'abbaye de Stavelot, l'abbé nouvellement élu en profita pour revendiquer ce domaine auprès de l'empereur Lothaire III, sachant pertinemment qu'il allait en cela s'opposer au comte de Namur, l'un des plus importants seigneurs laïcs de la région. On connaît certes la politique d'intransigeance de Wibald vis-à-vis des laïcs, mais cela n'explique, selon moi, pas entièrement les agissements de Wibald.⁴⁴³ L'abbé, tenant là un moyen de se confronter à une personnalité importante de

⁴⁴³ SCHROEDER N., *Les hommes et la terre, op. cit.*, p. 97.

Lotharingie, revendiqua également le domaine par ambition ; aux yeux d'un personnage ambitieux tel que Wibald, quel meilleur moyen en effet pour agrandir son prestige, que de sortir vainqueur d'un conflit juridique face à un personnage si puissant ? Lorsque l'affaire prit de l'ampleur suite à l'accapuration de Tourinne par Eustache de Chiny, Wibald sortit non seulement vainqueur du conflit face à Godefroid de Namur, mais également face à son parent, le prince-évêque de Liège Albéron II de Chiny. Au crépuscule des années 1130, la victoire de Wibald était donc totale.

L'affaire ne devait cependant pas en rester là ; en 1147, lors d'une absence prolongée de l'abbé, Tourinne fut à nouveau occupée par Eustache de Chiny, sur ordre du comte Henri de Namur. D'autres domaines de l'abbaye furent également endommagés, dans le Condroz, suite à une guerre entre le comte de Montaigu et l'avoué de Stavelot, Henri de Laroche. Et là apparaît, selon moi, un point particulièrement digne d'intérêt ; c'est véritablement à la fin d'année 1147-début d'année 1148 que s'esquissent les grandes lignes de la relation qu'entretint Wibald avec Henri de Namur et Henri II de Leez.

Nous l'avons vu, alors que Namur représentait le grand adversaire de Wibald, de 1130 à 1147, la situation s'inversa drastiquement à partir de 1148. La relation entre les deux était réciproquement bénéfique ; pour le comte de Namur, l'abbé représentait un allié de poids devant les institutions papales et impériales, un allié auquel le comte Henri fit d'ailleurs appel, au moins à deux reprises.⁴⁴⁴ Pour Wibald, entrer dans les bonnes grâces du comte signifiait avoir une meilleure emprise sur son turbulent avoué, le cousin du comte de Namur, Henri de Laroche. C'était, du même coup, avoir un plus grand poids dans l'arrêt des hostilités en Lotharingie, dont Stavelot pâtissait sévèrement. Or, être responsable des trêves de 1148 mit non seulement de nombreux domaines de l'abbaye, mais il rehaussa probablement aussi le prestige de Wibald.

Au contraire, vis-à-vis de Liège, l'affaire de Tourinne révèle une véritable froideur dans les relations qu'entretinrent le prince-évêque et Wibald. Les causes de cette relation sont multiples ; d'une part, Henri II de Leez, prince-évêque de Liège, ne semblent pas avoir apprécié les multiples absences de Wibald, surtout lors d'une période de grand tourment au

⁴⁴⁴ Le comte de Namur fit une première fois appel à Wibald en avril 1148, dans une affaire l'opposant à l'archidiacre Richard de Verdun. Il fit à nouveau appel à lui en 1150, pour apaiser la colère de Conrad III causée par la guerre entre l'évêque de Liège et lui. Voir *Supra*, p. 70-71 et 83.

sein du diocèse ; une faute que l'évêque de manqua pas de rappeler à l'abbé.⁴⁴⁵ D'autre part, les nombreuses réussites de l'abbé en 1148 pourraient avoir engendré une certaine jalousie chez l'évêque de Liège ; Wibald était parvenu, en quelques mois, à résoudre un conflit dévastant le Condroz et la Hesbaye depuis un an, ce que l'évêque s'était révélé incapable de faire. Par ailleurs, il semble que l'évêque Henri vit d'un mauvais œil le rapprochement entre Wibald et le comte de Namur, l'un de ses adversaires en Lotharingie. Toutes ces causes permettent d'expliquer l'attitude hostile de l'évêque vis-à-vis de Wibald, en août 1148 d'abord, lors de l'affaire de Wellin, puis de manière plus prononcée lors de la guerre de 1150. Ces observations permettent donc de remettre en cause l'historiographie actuelle, présentant Wibald et Henri II de Leez comme des amis. La réalité se trouve être beaucoup plus nuancée que cela ; si les deux hommes partagèrent évidemment des points communs, comme le fit remarquer Jacques Stiennon dans son article sur Arnold de Wied, la lecture des documents laisse davantage apparaître une relation conflictuelle entre les deux hommes.⁴⁴⁶

Un dernier point se doit de retenir notre attention ; la résolution de la guerre entre Liège et Namur. Nous avons en effet observé que Wibald fut désigné par un grand nombre d'ecclésiastiques liégeois pour arbitrer la résolution du conflit. D'un point de vue symbolique, cette désignation est très importante ; elle consacre en effet Wibald, non seulement comme l'un des hommes les plus sages du diocèse, mais également, selon moi, comme le vainqueur symbolique de cette lutte entamée entre Stavelot, Namur et Liège une vingtaine d'année auparavant. Depuis l'obtention de l'abbatit de Stavelot, Wibald s'efforça en effet de s'imposer comme une personnalité importante dans sa région natale, la Lotharingie ; s'opposant aux plus grands seigneurs de la région, faisant jouer ses relations avec les plus hautes sphères du pouvoir papal et impérial, usant tout à la fois de ses talents diplomatiques, juridiques et littéraires, il est ainsi parvenu, en l'espace d'une vingtaine d'année, à s'imposer aux yeux de tous comme l'un des hommes les plus importants en Lotharingie. Cette importance, acquise en partie grâce à sa démonstration de force au sujet du litige de Tourinne-la-Chaussée, fut constatée tant par les clercs que par les laïcs ; en effet,

⁴⁴⁵ Voir *Supra*, p. 53.

⁴⁴⁶ STIENNON J., *Une lettre inédite, op. cit.*, p. 20-22.

on peut voir un changement dans l'attitude de Wibald vis-à-vis des seigneurs laïcs de Lotharingie au lendemain de la bataille d'Andenne.⁴⁴⁷

Dans sa contribution parue en 2009 dans la publication *D'or et de parchemin*, Nicolas Schroeder appelait à renouveler la recherche sur les liens qu'avait entretenus l'abbé Wibald de Stavelot avec les seigneurs locaux.⁴⁴⁸ Nous avons considéré que le litige autour de Tourinne offrait une perspective intéressante sur cette question. Ce conflit, qui s'étala sur la majeure partie de l'abbatit de Wibald, permit selon nous d'émettre une série d'hypothèses intéressantes sur la question des relations de l'abbé de Stavelot avec l'aristocratie lotharingienne. Certes, une entreprise intellectuelle telle que celle présentée dans cette recherche n'est jamais exempte d'un certain nombre de défauts ; notre espoir est cependant que cette œuvre imparfaite trouvera l'approbation du lecteur.

Les conclusions de cette enquête pourraient être confirmées, ou au contraire remises en cause, par une étude similaire portant sur les liens que Wibald entretenait avec les seigneurs saxons, en qualité d'abbé de Corvey ; sans doute l'abondante correspondance laissée par l'abbé permettrait-elle d'enquêter sur cette question. Si la documentation le permet, il serait également intéressant d'observer en quoi Wibald se distingue d'autres abbés chronologiquement et géographiquement proches de lui, que ce soit sur la gestion des domaines monastiques ou sur les relations entretenues avec les élites locales.

⁴⁴⁷ Nous renvoyons ici à notre exposé sur le cas du comte de Salm. Voir *Supra*, p. 90-92.

⁴⁴⁸ SCHROEDER N., « Wibald de Stavelot (†1158). Contributions de l'histoire sociale à une biographie » in LEMEUNIER A., *Wibald de Stavelot, op. cit.*, p. 10.

Bibliographie

1. Sources.

- BETHMANN L. (éd.), « Annales Floreffienses » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum XVI*, Hanovre, 1859, p. 618-639.
- BORMANS S. (éd.), *Ly myreur des histours, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, t. 4, Bruxelles, F. Hayez, 1877.
- HALKIN J. et ROLAND C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. 1, Bruxelles, Kiessling et Imbreghts, 1930.
- HARTMANN M. (dir.), *Das Briefbuch abt Wibalds von Stablo und Corvey*, 3 t., Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 2012.
- HARTMANN M., *Studien zu den Briefen Abt Wibalds von Stablo und Corvey sowie zur Briefliteratur in der frühen Stauferzeit*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 2011.
- PERTZ G. H. (éd.), « Annales Fossenses » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum IV*, Hanovre, 1841, p. 30-35.
- PERTZ G. H. (éd.), « Auctarium Affligemense » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum VI*, Hanovre, p. 400-405.
- ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, Bruxelles, Marcel Hayez, 1936.
- WAITZ G. (éd.), « Gesta Adalberonis archiepiscopi Treverensis auctore Balderico scholastico Trevirensi » in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum VIII*, Hanovre, 1848, p. 243-260.

2. Instruments de travail.

- AUBERT R., VAN CAUWENBERGH E. (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 15, Paris, Letouzey et Ané, 1963.
- BLAISE A., *Dictionnaire latin-français des auteurs du moyen-âge. Lexicon Latinitatis Medii Aevi*, Turnhout, Brepols, 1975.

- BUCHBERGER M. et KASPER W., *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 3, Freiburg im Breisgau, Herder, 1993.
- CAPPELLI A., *Cronologia, Cronografia e Calendario Perpetuo dal principio dell'era cristiana ai nostri giorni : tavole cronologico-sincrone e quadri sinottici per verificare le date storiche*, 3e éd., Milan, Ulrico Hoepli, 1969.
- DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, Bruxelles, A. Bieleveld, vol.2, 1925.
- DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Les institutions publiques de la principauté de Liège : (980-1794)*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2012.
- GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland*, t. 2, Louvain, Belgisch interuniversitair centrum voor nederlandistiek, 1960.
- HASQUIN H., *Communes de Belgique : dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1983.
- *Lexicon des Mittelalters*, t. VII, Munich, Lexma Verlag, 1995.
- MARTIN J.-L., *Dictionnaire national des communes de France : structure administrative, renseignements P.T.T. et S.N.C.F.*, Paris, Albin Michel, 1972.
- PETIT J.-P., *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Paris, Editions Errance, 1994.
- STRUBBE E.I., VOET L., *De chronologie van de middeleeuwen en de Moderne Tijden in de Nederlanden*, Bruxelles, Palais des académies, 1991.

3. Travaux.

- ADAM R., « La Vie de saint Lambert du chanoine Nicolas (ca 1145) et l'élection du prince-évêque Henri de Leez (1145-1162) », in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, vol. 111 (2003).
- ADAM R., « La Vita Landiberti Leodiensis (ca 1144-1145) du chanoine Nicolas de Liège. Étude sur l'écriture hagiographique à Liège au XIIe siècle », in *Le Moyen Age*, vol. CXI, n° 3-4 (2005), p. 503-528.

- BAIX F., *L'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy. Première partie : l'Abbaye Royale et Bénédictine (Des origines à l'avènement de S. Poppon, 1021)*, Charleroi, La Terre wallonne, 1924.
- BENHAM J., *Peacemaking in the Middle Ages : principles and practice*, Manchester, university press, 2017.
- BOUVIER E., AMAND M., BASTIN N. et WIGNY P., *Visages de la Hesbaye*, Tournai, ETC, 1975.
- BROU W. et BROU M., *Routes romaines et vertes chaussées en Gaule Belgique*, Bruxelles, Editions techniques et scientifiques Bruxelles, 1981.
- CARRÉ P., *Les avoueries des églises liégeoises, XIe-XVe siècles*, thèse de doctorat en histoire, inédit, ULiège, année académique 2008-2009.
- CONSTABLE G., « Monastic letter writing in the Middle Ages », in *Filologia Mediolatina* n° 11 (2004) p. 1-24.
- CORBIAU M.-H., *Les voies romaines par la Wallonie : la voie Boulogne-Bavay-Tongres-Cologne*, Namur, SPW-AWaP, 2018.
- DARIS J., *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au 13. s.*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1974.
- DEHOVE P. et NIEUS J.-F., « Aux origines de la science princière des archives : le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263 », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 168, n° 1 (2010), p. 95-149.
- DEMEULDRE A., *La Hesbaye*, Gembloux, J. Duculot, 1977.
- DEMOTZ B., *Les principautés dans l'Occident Médiéval : à l'origine des régions*, Turnhout, Brepols, 2007.
- DENIAUX E., « Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron », in *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 182 (1993), n° 1.
- DEPREZ R., *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège d'Eracle à Jean d'Arckel : caractères de la politique castrale du Xe au XIVe siècle*, ULiège, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 1954-1955.
- DRIESMANS M. (dir.), *Hesbaye liégeoise : essai d'étude géohistorique du pays de l'Entre-Geer-et-Meuse*, Rocourt, Cercle géohistorique de la Hesbaye liégeoise, 2012.

- DUSSART C., « La notion de “route” au Moyen Âge : à propos de deux itinéraires à travers la Basse Lotharingie (XIIIe siècle) », in *Moyen-âge*, vol. 86 (1980), p. 49-66.
- EVRARD E., « L’abbé Wibald et sa correspondance », in *Epistolae Antiquae III : Actes du IIIe colloque international l’épistolaire antique et ses prolongements européens*, Tours, Peeters, 2002, p. 421-438.
- FANCHAMPS M.-L., « Étude sur les tonlieux de la Meuse Moyenne du VIIIe au milieu du XIe siècle » in *Moyen-Âge*, t. 70 (1964), p. 205-260.
- FONNESBERG-SCHMIDT I. et JOTISCHKY A., *Pope Eugenius III (1145-1153): the first Cistercian pope*, Amsterdam, University Press, 2018.
- FRAY J.-L., « Routes, flux et lieux centraux au Moyen Âge : Quelques réflexions », in *Siècles : cahiers du Centre d’histoire des entreprises et des communautés*, n° 25 (2007), p. 83-92.
- GAIER C., « La fonction stratégique-défensive du plat-pays au moyen âge dans la région de la Meuse moyenne », in *Moyen-âge*, vol. 18 (1963), p. 753-771.
- GAIER C., *Art et organisation militaires dans la Principauté de Liège et dans le Comté de Looz au Moyen Âge*, Gembloux, Imprimerie J. Duculot, 1968.
- GÉNICOT L., *Etudes sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1975.
- GEORGE P., « Les confraternités de l’abbaye de Stavelot-Malmédy », in *Bulletin de la Commission royale d’Histoire*, n° 161 (1995), p. 105-169.
- GEORGE P., « Maledictio adversus ecclesiae Dei persecutores. À propos d’un ouvrage récent », in *Revue belge de Philologie et d’Histoire*, vol. 73, n° 4 (1995), p. 1011-1017.
- GOCHÉL F., SCHMITZ S. et OZER A., « Des géoindicateurs pour l’analyse et l’évaluation des voies romaines. Etude de la voie romaine Bavay-Tongres. », in *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 44, n° 1 (2004), p. 65-70.
- GOVAERTS S., *Armies and Ecosystems in Premodern Europe The Meuse Region, 1250-1850*, New edition., Leeds, Arc Humanities Press, 2021.
- HARTMANN M., « The Letter Collection of Abbot Wibald of Stablo and Corvey and the Decretum Gratiani » in *Bulletin of Medieval Canon Law*, n°29 (2011), p. 35-50.

- HIGOUNET C., *L'homme et la route En Europe occidentale, au Moyen Âge et aux Temps modernes*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2019.
- JAKOBI F.-J., *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158) : Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Münster, Aschendorff, 1979.
- JORIS A., *Villes, affaires, mentalités : autour du pays mosan*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1993.
- KAYSER A., *Entre Bar et Luxembourg : le Comté de Chiny des origines à 1300*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1986.
- KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg : des origines à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France / Humensis, 2021.
- KUPPER J.-L., *Raoul de Zähringen évêque de Liège, 1167-1191 : contribution à l'histoire de la politique impériale sur la Meuse moyenne*, Bruxelles, Palais des Académies, 1974.
- KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale aux XIe-XIIe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- KUPPER J.-L., *L'avouerie de la cité de Liège au haut moyen âge*, Luxembourg, Joseph Belfort, 1984.
- KUPPER J.-L., *Mulier nobilissima Ermengardis nomine : contribution à l'histoire de la seigneurie rurale en Basse-Lotharingie*, S.l, Section Historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg, 1986.
- LAWRENCE C.H., *Le monachisme médiéval. Forme de vie religieuse en Europe occidentale au Moyen Âge*, traduit par FILICIC N., Paris, Les Belles Lettres, 2018.
- LEMEUNIER A., *Wibald de Stavelot : Abbé d'Empire († 1158) : d'or et de parchemin*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2009.
- LEMEUNIER A. et SCHROEDER N., *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien au XIIe siècle. Actes du colloque des 19-20 novembre 2009*, Stavelot, Abbaye de Stavelot, 2010.
- LEPEZ H., *Contribution à l'étude du règne d'Albéron II, Prince-Evêque de Liège (1136-1145)*, mémoire de licence en histoire inédit, ULiège, année académique 1948-1949.

- LITTLE L.K., *Benedictine maledictions: liturgical cursing in Romanesque France*, Ithaca, NY ; London, Cornell University Press, 1993.
- LOUD G.A. et SCHENK J., *The origins of the German principalities, 1100-1350 : essays by German historians*, London, Routledge, Taylor & Francis Group, 2017.
- MAQUET J., *Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIIIe-XIIIe siècles)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2008.
- MARGUE M., « Actes princiers et naissance des principautés territoriales : chartes et pouvoirs laïques dans les espaces mosan et mosellan (fin Xe -début XIIIe siècles) », in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 176 (2010), n° 2, p. 219-242.
- MARGUE M., « Pouvoirs et espaces comtaux. Le cas des comtés ardennais (Xe – XIIIe siècle) », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 89 (2011), n° 2, p. 507-532.
- MELIN A., *Une cité carolingienne : histoire de la ville et du ban d'Andenne*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1928.
- MEYERS J., « Une leçon d'ironie dans la correspondance de Wibald de Stavelot (Ep. 167) », in *Latomus*, vol. 67, n° 2 (juin 2008), p. 435-454.
- PARISSÉ M., *Austrasie, Lotharingie, Lorraine*, Metz, Editions Serpenoise, 1990.
- PARK D.E.A., *Papal protection and the crusader : Flanders, Champagne, and the kingdom of France, 1095-1222*, Woodbridge, The Boydell Press, 2018.
- PHILLIPS J.P., *The Second Crusade: extending the frontiers of Christendom*, New-Haven, Conn, Yale University Press, 2007.
- PREISS S., HENRARD D. et SCHROEDER N., « Approche des pratiques agricoles durant le haut Moyen Âge en Hesbaye : étude de l'habitat rural de Lohincou/Villers-le-Bouillet (Province de Liège, Belgique) », in *Plantes, produits végétaux et ravageurs. Actes des Xe rencontres d'Archéobotanique, Les Eyzies-de-Tayac, 24-27 septembre 2014*, Aquitania, 2016, p. 155-182.
- RICHARTZ M., *Devenir et rester prince d'Empire. Rang et pouvoir des ducs de Limbourg aux XIIIe et début du XIIIe siècles*, thèse de doctorat en histoire, inédit, ULiège, année académique 2022-2023.
- ROBAYE R., « L'argumentation chez Cicéron et le concept de culpabilité en droit romain », in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 25, n° 2 (1990), p. 241-250.

- ROCHE J.T., *The crusade of King Conrad III of Germany: warfare and diplomacy in Byzantium, Anatolia and Outremer, 1146-1149*, Turnhout, Belgium, Brepols Publishers, 2021.
- ROCHE J.T. et MØLLER JENSEN J., *The Second Crusade : holy war on the periphery of latin christendom*, Turnhout, Brepols, 2013.
- ROUSSEAU F., *Henri l'Aveugle, Comte de Namur et de Luxembourg (1136-1196)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 1921.
- SCHMIDT K., « Alexandre Ier de Liège et Raoul de Saint-Trond : une alliance de circonstance ? », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 93, n° 3 (2015), p. 647-667.
- SCHMIDT K., *Entre la couronne et la tiare. Abbés et moines de Saint-Trond dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire (1082-1272)*, thèse de doctorat en histoire, inédit, ULiège, année académique 2020- 2021.
- SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, VIIe-XIVe siècle*, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 2015.
- SCHROEDER N., WILKIN A. et SNIJDERS T., « Documents de gestion inédits provenant de l'abbaye de Stavelot-Malmedy et concernant les domaines de Lantremange, Jenneret et Louveigné (Xe-XIIe siècle) », in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 180 (2014), n° 1, p. 5-48.
- SCHÜTTE B., « Nachrichtenaustausch und persönliche Beziehungsgefüge im Spiegel von Wibalds Briefbuch », in *Concilium medii aevi*, vol. 10, n° 0 (11 décembre 2020), p. 113-151.
- SON P., *L'ermitage de Saint-Thibaut et le site de Montaigu*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2009.
- STEPHAN-KÜHN F., *Wibald als Abt von Stablo und Corvey und im Dienste Konrads III*, thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Cologne, année académique 1972-1973.
- STIENNON J., « Une lettre inédite d'Arnold II, archevêque élu de Cologne à Henri de Leez, évêque de Liège (7 avril 1151-8 janvier 1152) », in *Moyen-âge*, vol. 62 (1956), p. 11-25.

- VAN UYTVEN R., BRUNEEL C., KOLDEWEIJ A.M., VAN DE SANDE A. et VAN OUDHEUSDEN J.A., *Histoire du Brabant : du duché à nos jours*, Zwolle, Waanders, 2004.
- VANDERPUTTEN S., SNIJDERS T. et DIEHL J., *Medieval Liège at the crossroads of Europe : monastic society and culture, 1000-1300*, Turnhout, Brepols, 2017.
- VERRYCKEN A., « Au service de l'Empire ou de la Papauté ? Note sur l'historiographie de Wibald de Stavelot », in *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. LXXIII (1978), p. 54-68.
- VERRYCKEN A., *Wibald van Stavelot en zijn invloed onder Frederik I Barbarossa (1152-1158) : een studie op grond van zijn correspondentie*, mémoire de licence en histoire, inédit, Université de Louvain, année académique 1973-1974.
- WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300 : contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008.
- WILKIN A. et KUPPER J.-L. (dir.), *Evêque et prince : Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013.
- WINDELS É., *La Politique Matrimoniale des Comtes de Namur du Xe au XIIe siècle*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2007-2008.
- ZELLER T., *La maison de Duras : genèse et évolution d'une parentèle comtale dans la Hesbaye féodale : (11e-12e siècle)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2006-2007.
- ZENKER B., *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130 bis 1159*, thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Würzburg, année académique 1963-1964.
- ZIEGLER W., *König Konrad III. (1138-1152) : Hof, Urkunden und Politik*, Wien, Böhlau Verlag, 2008.

